
ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES



DOCUMENT DEFINITIF – FEVRIER 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE A L'ETUDE PREALABLE D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES..... 3

- 1. Contexte et objectifs.....5**
- 2. Cadre législatif et réglementaire5**
 - 2.1. Les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)..... 7
 - 2.2. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du territoire..... 10
 - 2.3. Le SCoT du Grand Amiénois..... 13
- 3. Phasage de l'étude & contenu du présent document 14**

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DEFINITION D'OBJECTIFS DE GESTION POUR ALIMENTER LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)..... 15

Introduction..... 17

- 1. Recueil de données existantes..... 17**
 - 1.1. Contexte territorial et administratif..... 17
 - 1.2. Contexte physique.....34
 - 1.3. Contexte climatique..... 45
 - 1.4. Contexte anthropique..... 49
 - 1.5. Contexte environnemental 61
- 2. Etude du fonctionnement hydrologique et hydraulique de la communauté de communes et
problématiques associées 71**
 - 2.1. Occupation des sols 71
 - 2.2. Définition des axes d'écoulements de surface préférentiels77
 - 2.3. Les éléments du paysage jouant un rôle hydraulique77
 - 2.4. Réseaux de gestion des eaux pluviales..... 80
 - 2.5. Recensement des dysfonctionnements et du fonctionnement hydraulique de chaque commune du
territoire..... 81
- 3. Délimitation et caractérisation des unités hydrographiques cohérentes..... 123**
- 4. Les méthodes d'estimations hydrologiques et hydrauliques124**
 - 4.1. Estimations des débits et volumes d'eau pluviale ruisselés : méthode de l'hydrogramme unitaire
du S.C.S. 124
 - 4.2. Définition des paramètres nécessaires aux estimations hydrologiques..... 127
- 5. Résultats de la quantification des écoulements 133**
- 6. Définition des objectifs de gestion des eaux pluviales..... 140**

ANNEXES	145
PLANS	163
TABLES	165

PREAMBULE A L'ETUDE PREALABLE D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

1. Contexte et objectifs

Dans cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la communauté de communes Sud-Ouest Amiénois réalisait en 2016 une étude préalable à la réalisation de son Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur son territoire.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois a fusionné avec deux autres communautés de communes (celles du Contynois et de la Région Oisemont), pour donner la communauté de communes Somme Sud-Ouest.

Aujourd'hui le maître d'ouvrage de cette étude est donc devenu la communauté de communes Somme Sud-Ouest, mais l'étude réalisée sur la nouvelle communauté de communes, concerne uniquement le territoire du Sud-Ouest Amiénois (correspondant au territoire de l'ancienne communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois).

La réalisation de cette étude préalable doit permettre d'intégrer au document d'urbanisme la gestion des eaux pluviales dans son aménagement du territoire, avec :

- Un diagnostic de territoire, présentant les enjeux et les objectifs généraux en matière de gestion du pluvial, à l'échelle du bassin versant. Ce diagnostic alimentera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi ;
- Des propositions d'objectifs généraux de gestion des eaux pluviales sur les différents scénarii de développement ;
- Un pré-zonage pluvial accompagné de prescriptions, qui figureront dans le règlement et cartes annexes du PLUi.

2. Cadre législatif et réglementaire

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la communauté de communes Somme Sud-Ouest se doit d'évaluer sur son territoire l'impact des scénarii d'aménagement sur la gestion des eaux pluviales.

Le PLU(i) comprend (voir le code de l'urbanisme (CU), articles L.123-1 à L.123-5) :

- Un rapport de présentation, qui explique les choix effectués notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui expose le projet d'urbanisme et définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui, dans le respect du PADD, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements ;
- Un règlement, qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixe les règles générales d'urbanisation ;
- Des annexes (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, plan d'exposition au bruit des aérodromes, secteurs sauvegardés, ZAC, etc.).

L'élaboration d'une étude préalable à la réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) sur la communauté de communes s'intégrera donc dans les différents documents du PLUi.

L'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le zonage d'assainissement pluvial doit distinguer :

- Des « zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement » ;
- Des « zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, si besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement ».

L'étude préalable à la réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales respecte également les articles 640 et 641 du Code Civil, qui précisent respectivement que :

- « Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué » ;
- « Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds ».

Par ailleurs, le zonage d'assainissement pluvial ainsi que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE Artois-Picardie et le SCoT du Grand Amiénois.

2.1. Les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), institué par la loi sur l'eau, est un outil de planification qui définit les orientations fondamentales pour une gestion adéquate de la ressource en eau, pour chaque bassin hydrographique, en suivant les principes de la Directive Cadre Eau (DCE) et la loi sur l'eau, des objectifs environnementaux définis pour chaque masse d'eau. Le SDAGE fixe pour 6 ans les orientations à mettre en place.

Les SDAGE doivent ainsi fixer :

- Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- Les objectifs de qualité et de quantité des eaux ;
- Les modalités de support des coûts liés à l'usage de l'eau, en distinguant les secteurs industriels, agricole et domestique ;
- Les aménagements et dispositions nécessaires pour prévenir et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques ;
- Les sous-bassins hydrographiques pour lesquels un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) devront être réalisés ainsi que les délais de leur élaboration et de leur révision.

Les masses d'eau du territoire du Sud-Ouest Amiénois sont concernées par deux SDAGE :

- Le SDAGE Artois Picardie 2016-2021 approuvé le 16 octobre 2015 par le Comité de Bassin Artois-Picardie. Et arrêté le 23 novembre 2015 par le préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie ;
- Le SDAGE du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands adopté le 5 novembre 2015 par le Comité de bassin et arrêté le 1^{er} décembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin.

2.1.1. Le SDAGE Artois-Picardie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie présente cinq orientations fondamentales. La présente étude est concernée par les orientations fondamentales n° 1 et n°3 :

- **A : Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques :**

L'orientation A-2 : « Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbanisé par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles) » est directement en relation avec la gestion des eaux de ruissellement urbaines au travers de deux dispositions :

- Disposition A-2.1 : Gérer les eaux pluviales ;
- Disposition A-2.2 : Réaliser les zonages pluviaux.

L'orientation A-4 : « Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer » est directement en relation avec la gestion des eaux de ruissellement d'origine agricole au travers de trois dispositions :

- Disposition A-4.1 : Limiter l'impact des réseaux de drainage ;
 - Disposition A-4.2 : Gérer les fossés ;
 - Disposition A-4.3 : Veiller à éviter le retournement des prairies et préserver, restaurer les éléments fixes du paysage.
- **C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations ;**

Les orientations C-1 « Limiter les dommages liés aux inondations » et C-2 « Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues » prévoient les dispositions suivantes concernant la prévention des inondations au niveau des cours d'eau et des zones urbaines :

- Disposition C-1.1 : Préserver le caractère inondable de zones prédéfinies ;
- Disposition C-1.2 : Préserver et restaurer les Zones Naturelles d'Expansion de Crues ;
- Disposition C-2.1 : Ne pas aggraver les risques d'inondation.

L'orientation C-3 « Privilégier le fonctionnement naturel des bassins versants » permet d'avoir un regard préventif à l'échelle du bassin versant pour la diminution du risque tout en préservant la dynamique naturelle des cours d'eau :

- Disposition C-3.1 : Privilégier le ralentissement dynamique des inondations par la préservation des milieux dès l'amont des bassins versants.

2.1.2. Le SDAGE du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands présente 8 défis généraux. Le présent schéma de gestion des eaux pluviales sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois est concerné par les défis suivants :

- **Défi n° 1 « Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques »**

L'orientation 2 « Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbaine » est directement en relation avec la gestion des eaux de ruissellement urbaines. Cette orientation vise à optimiser le système d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en privilégiant la maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement. Elle est retranscrite au sein de quatre dispositions :

- Disposition D1.8 – Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme ;
 - Disposition D1.9 – Réduire les volumes collectés par temps de pluie ;
 - Disposition D1.10 – Optimiser le système d'assainissement et le système de gestion des eaux pluviales pour réduire les déversements par temps de pluie ;
 - Disposition D1.11 – Prévoir, en absence de solution alternative, le traitement des rejets urbains de temps de pluie dégradant la qualité du milieu récepteur.
- **Défi n° 2 « Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques » :**

L'orientation 4 « Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques » est directement en relation avec la gestion des eaux de ruissellement d'origine agricole au travers de cinq dispositions :

- Disposition D2.16 – Protéger les milieux aquatiques des pollutions par le maintien de la ripisylve naturelle ou la mise en place de zones tampons ;
 - Disposition D2.17 – Maîtriser le ruissellement et l'érosion en amont des masses d'eau altérées par ces phénomènes ;
 - Disposition D2.18 – Conserver et développer les éléments fixes du paysages qui freinent les ruissellements ;
 - Disposition D2.19 – Maintenir et développer les surfaces en herbes existantes (prairies temporaires ou permanentes) ;
 - Disposition D2.20 – Limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques.
- **Défi n° 8 « Limiter et prévenir le risque d'inondation » :**

L'orientation 34 « Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées » est également en relation avec la gestion des eaux de ruissellements urbaines au travers de deux dispositions :

- Disposition D8.142 – Ralentir l'écoulement des eaux pluviales dans la conception des projets ;
- Disposition D8.143 – Prévenir la genèse des inondations par une gestion des eaux pluviales adaptée ;

L'orientation 35 « Prévenir l'aléa d'inondation par ruissellement » de ce même défi est également en relation avec la gestion des eaux pluviales :

- Disposition D8.144 – Privilégier la gestion et la rétention des eaux à la parcelle.

2.2. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du territoire

Le territoire du Sud-Ouest Amiénois est concerné par deux SAGE : le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et le SAGE de la Vallée de la Bresle. Le périmètre du SAGE de la Vallée de la Bresle a été défini en fonction de la masse d'eau. C'est pour cela que certaines communes ne sont pas intégralement concernées par ce SAGE. En revanche, le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers a été défini en fonction des limites communales. A cause de cette différence, certaines portions de communes se retrouvent sans SAGE.

2.2.1. Le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Somme aval et Cours d'eau côtiers couvre 569 communes sur 3 départements (485 dans la Somme, 76 dans l'Oise et 8 dans le Pas-de-Calais) et une région (Hauts de France). Il s'étend sur 4 530 km² de superficie et 650 km de cours d'eau dont l'axe principal est le fleuve Somme. Quarante communes du territoire du Sud-Ouest Amiénois sont concernées par ce SAGE. Le porteur du SAGE est le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA). Le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers a été approuvé par l'arrêté du 6 août 2019.

Les enjeux de ce SAGE sont les suivants :

- Enjeux qualitatifs de la ressource dus aux différentes activités : industrie, agriculture, assainissement... ;
- Enjeux liés à la gestion quantitative de la ressource avec les problèmes de sécheresse sur certains secteurs et donc de restriction d'usage ;
- Enjeux de santé publique présents sur le bassin versant avec les problèmes bactériologiques touchant l'activité conchylicole ainsi que la contamination du milieu aquatique par les PCB ;
- Enjeux de sécurité avec les inondations de la Somme ainsi que les problèmes de ruissellement et de mouvements de terrains ;
- Enjeux économiques pour les activités liées à l'eau, telles que l'industrie, l'agriculture, la pêche, la chasse, le tourisme, les sports nautiques et les loisirs.

Les enjeux, les objectifs et les dispositions intégrées au SAGE et concernant directement la présente étude sont présentés ci-après :

ENJEU 1 – QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

Objectif 3 : Réduire à la source les pollutions diffuses pour améliorer la qualité des eaux et réduire les flux de pollution à la mer :

- Disposition 27 : Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents de l'urbanisme

ENJEU 4 – RISQUES MAJEURS

Objectif 15 : Améliorer la connaissance et la gestion intégrée des risques d'inondation

- Disposition 88 : Intégrer les risques naturels aux documents d'urbanisme

Objectif 16 : Maîtriser le ruissellement en zones urbaines et rurales afin de limiter les transferts vers les cours d'eau :

- Disposition 93 : Favoriser le maintien des éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique en les classant dans les documents d'urbanisme

De plus, le règlement du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers est constitué de 4 articles :

- **Article 1** : Limiter l'artificialisation des berges des cours d'eau ;
- **Article 2** : Gérer les eaux pluviales ;
- **Article 3** : Protéger les zones humides ;
- **Article 4** : Compenser la destruction de zones humides au sein d'un même bassin versant

L'énoncé de la règle de l'article 2, qui concerne directement la présente étude, et s'appliquant à tout projet selon un rapport de conformité, est rappelé ci-dessous :

« Tout projet conduisant à une imperméabilisation nouvelle supérieure à 1 500m², et non soumis à déclaration ou autorisation au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature de la loi sur l'eau (articles L. 214-1 et suivants et articles R. 214-1 et suivants du code de l'environnement) doit respecter la gestion par infiltration à l'échelle de la parcelle en ayant recours à des techniques alternatives à la collecte par le réseau public et adaptées aux caractéristiques des sols.

Les opérations pour lesquelles le pétitionnaire démontre des contraintes strictement techniques et/ou réglementaires d'aménagement ne permettant pas l'infiltration à la parcelle mettent en place une gestion par stockage-restitution. Elle est réalisée :

- vers le milieu superficiel en respectant les capacités du milieu récepteur,
- avec un relai du réseau d'assainissement pluvial (en respectant les prescriptions du règlement d'assainissement).

En tout état de cause, les aménagements de gestion des eaux pluviales réalisés visent une amélioration de la gestion des eaux pluviales et permettent a minima d'éviter toute aggravation des ruissellements en amont et en aval du projet. »

2.2.2. Le SAGE Vallée de la Bresle

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle couvre 120 communes sur trois départements (l'Oise à l'amont, la Somme et la Seine-Maritime) et deux régions (Normandie et Hauts de France). La Bresle constitue la frontière naturelle entre les deux régions. Le SAGE couvre 748 km² et 72 km de long. Vingt-et-une communes du territoire du Sud-Ouest Amiénois sont concernées par ce SAGE. Le porteur du SAGE est l'EPTB de la Bresle (Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle). Le SAGE Vallée de la Bresle a été approuvé par l'arrêté du 18 août 2016.

Les enjeux de ce SAGE sont les suivants :

- Préserver et améliorer l'état qualitatif des masses d'eau souterraine et de surface par la réduction des pressions polluantes à la source ;
- Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques ;
- Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations ;
- Gérer durablement la ressource en eau potable ;

Concernant l'enjeu n°3, soit « la maîtrise des ruissellements et l'amélioration de la gestion des inondations » qui concerne de manière directe la présente étude, les objectifs sont les suivants :

Objectif 3.1 : Mieux connaître et limiter le risque érosion et ruissellement :

- (60) : Identifier les axes de ruissellement sur l'ensemble du périmètre du SAGE ;
- (61) : Identifier des zones d'actions prioritaires « érosion » ;
- (62) : Encourager le développement des pratiques agricoles limitant la genèse de l'érosion et les phénomènes de ruissellement ;
- (63) : Encourager le développement des systèmes agricoles limitant la genèse de l'érosion et les phénomènes de ruissellement ;
- (64) : Encourager le développement des pratiques sylvicoles limitant la genèse de l'érosion et les phénomènes de ruissellement ;
- (65) : Protéger les éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique à travers les documents d'urbanisme ;
- (66) : Recenser et protéger les éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique ;
- (67) : Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre de programmes de lutte contre l'érosion et le ruissellement ;
- (68) : Développer les relais d'information sur l'hydraulique douce.

Objectif 3.2 : Garantir la gestion des eaux pluviales issues des surfaces aménagées :

- (69) : Réaliser un cahier des charges des schémas de gestion des eaux pluviales ;

- (70) : Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales ;
- (71) : Mettre en œuvre les programmes d'actions des Schémas de Gestion des Eaux Pluviales
- (72) : Gérer les eaux pluviales issues des surfaces aménagées.

2.3. Le SCoT du Grand Amiénois

Le Pays du Grand Amiénois dont fait partie le territoire du Sud-Ouest Amiénois s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document de planification stratégique porte un projet d'aménagement et de développement à long terme (d'ici 2030). Le périmètre du SCoT a été publié par arrêté préfectoral le 26/02/2008, et adopté par le conseil syndical du Pays le 21/12/2012. Il permet aux communes et intercommunalités de se développer et réfléchir ensemble aux besoins des habitants tout en respectant l'équilibre entre rural et urbain.

Les communes ont décidé de transférer leur compétence en matière de SCoT à la CC2SO. Cette volonté a été officialisée par un arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2007.

Le SCoT du Grand Amiénois a inscrit l'objectif d'inciter à une meilleure gestion de l'eau de pluie dans l'espace urbanisé et l'espace agricole. Cet objectif se décline en deux mesures :

- « Limiter l'imperméabilisation des sols. A l'échelle du bassin versant, les communautés de communes traiteront la question des eaux pluviales dans le cadre de leur document d'urbanisme via l'élaboration de schémas de gestion des eaux pluviales et définiront les modalités destinées à limiter les surfaces imperméabilisées et permettre l'installation de dispositifs de rétention et de récupération des eaux de pluie. L'utilisation de techniques alternatives, tant au niveau des espaces publics qu'au niveau des opérations d'aménagement sera privilégiée. »
- « Favoriser les économies d'eau et la réutilisation des eaux de pluie. Il s'agit d'encourager la mise en place de dispositifs de récupération d'eau de pluie ainsi que ceux économes en eau dans les constructions existantes ou futures, dès le début des démarches d'aménagement, et d'encourager la réutilisation des eaux pluviales par les collectivités (pour l'entretien des espaces publics notamment) et par les habitants. »

3. Phasage de l'étude & contenu du présent document

L'élaboration de l'étude préalable à la réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales des 63 communes du territoire du Sud-Ouest Amiénois se décompose en trois phases :

- **Phase n°1 :** Elaboration d'un diagnostic de territoire, et de définition des enjeux et des objectifs généraux en matière de gestion des eaux pluviales qui figureront au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- **Phase n°2 :** Evaluation des impacts des secteurs d'urbanisation future (renouvellement urbain et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)) pressentis dans le PLUi au regard de la maîtrise des eaux pluviales. Définition des orientations de gestion des eaux pluviales sur le domaine d'étude ;
- **Phase n°3 :** Elaboration d'un pré-zonage pluvial à l'échelle du territoire du Sud-Ouest Amiénois. Définition des réglementations, des servitudes et s'il y a lieu, des emplacements réservés qui figureront dans le règlement mais aussi dans les cartes et annexes du PLUi.

Le présent document correspond à la première phase de l'étude préalable à la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales : **Elaboration d'un diagnostic de territoire, et de définition des enjeux et des objectifs généraux en matière de gestion des eaux pluviales qui figureront au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).**

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DE
TERRITOIRE ET DEFINITION
D'OBJECTIFS DE GESTION POUR
ALIMENTER LE PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Introduction

La première phase de l'étude préalable à l'élaboration du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du territoire du Sud-Ouest Amiénois consiste à caractériser et à diagnostiquer la situation hydrologique actuelle du territoire et de définir les objectifs généraux en matière de gestion des eaux pluviales.

Cinq principales étapes ont permis la réalisation de cette phase :

- La constitution d'une base de données bibliographique, permettant de définir le contexte du territoire ;
- Des investigations sur le terrain et des rencontres avec les élus afin de caractériser et d'analyser le fonctionnement hydrologique et d'identifier des dysfonctionnements sur le territoire ;
- Une étude climatique avec la définition d'une pluie de projet ;
- La définition et la caractérisation de sous bassins versants sur la communauté de commune associées à la mise en place d'un système d'information géographique sur le territoire ;
- Une proposition d'objectifs de gestion des eaux pluviales à l'échelle de la communauté de communes et du bassin versant.

Cette étude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales n'a pas pour vocation à être un Plan de Prévention des Risques d'Inondations.

1. Recueil de données existantes

1.1. Contexte territorial et administratif

1.1.1. Localisation géographique et superficie

Le territoire du Sud-Ouest Amiénois se situe dans le département de la Somme, à une vingtaine de kilomètres au Sud-Ouest d'Amiens.

Le territoire d'étude appartient notamment au Pays du Grand Amiénois, ainsi qu'à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO), depuis le 1^{er} Janvier 2017. Avant cette date, le territoire du Sud-Ouest Amiénois portait l'appellation « Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois ».



La Communauté de Communes Somme Sud-Ouest est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de trois intercommunalités :

- Communauté de Communes du Contynois;
- Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois ;
- Communauté de Communes de la Région Oisemont.

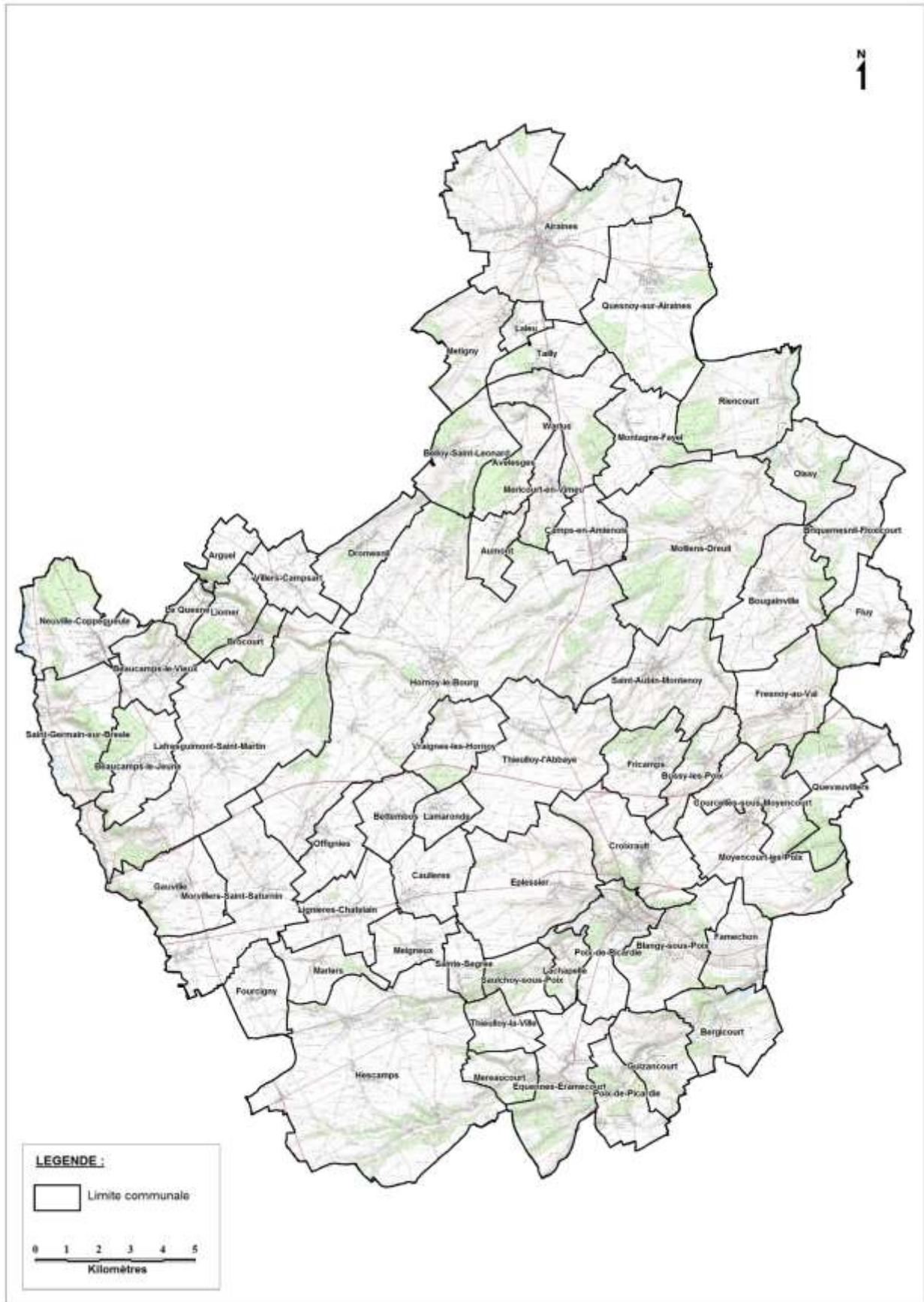
La carte suivante présente le territoire des trois intercommunalité qui se sont regroupées :



Carte n°1 Territoire de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Une étude analogue à celle du SDGEP faite sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois est en cours sur le territoire du Contynois. Du fait de leur proximité administrative et leur lien hydraulique (bassins versants amont du territoire du Contynois présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois), des interactions auront lieu entre ces deux études.

Le territoire du Sud-Ouest Amiénois s'étend sur 53 281 ha, et regroupe 63 communes. Poix-de-Picardie, où se situe le siège de la CC2SO, se situe à 26 km d'Amiens. La Carte page suivante présente la localisation des 63 communes du territoire du Sud-Ouest Amiénois.



Carte n°2 Situation géographique du territoire du Sud-Ouest Amiénois

1.1.2. Topographie et hydrographie

1.1.2.1. Hydrographie

Quatre cours d'eau principaux sont présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois (cf. Carte n°3) : L'Airaines, la Bresle (et son affluent le Liger), le Saint-Landon, et les affluents de la Selle : La Poix et les Evoissons.

- L'**Airaines** avec deux de ses affluents : la rivière de Dreuil et le ruisseau de Tailly : sur les communes d'Airaines, de Laleu, de Métigny et de Tailly.

L'Airaines, qui appartient à la masse d'eau AR 03, présente une longueur totale de cours d'eau de 19 km. L'Airaines sans ses affluents draine un bassin versant de 270 km² (source : DREAL Picardie / Agence de l'eau). Sa pente moyenne est d'environ 0,21%, et elle prend sa source entre Métigny et Laleu, à 33 mètres NGF, pour confluer dans la Somme au croisement des trois communes de Longpré-les-Corps-Saints, Condé-Folie et l'Etoile, à 9 mètres NGF. L'organisme gestionnaire de ce cours d'eau est le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines.

Dans le cadre de la Directive Cadre Eau du 23/10/2000, l'objectif de bon état général est à atteindre pour 2027 pour la masse d'eau de l'Airaines, FRAR03. D'après l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'état biologique du cours d'eau est moyen depuis 2009, et l'état chimique est mauvais depuis 2011 (présence de HAP).

Un premier plan de restauration et d'entretien du cours d'eau a été réalisé entre 2008 et 2014, pour répondre aux objectifs de la DCE et du SDAGE Artois Picardie, avec des actions de restauration (renforcement des berges, restauration des frayères à salmonidés, aménagement de lutte contre les inondations, restauration de la continuité hydro-écologique) et d'entretien (ripisylve, embâcles, espèces invasives).

Un second programme de restauration et d'entretien confié à l'EPTB Somme – AMEVA est prévu pour 2017.

- La **Bresle** avec le **Liger**, un de ses affluents : sur les communes de Gauville, Lafresguimont-Saint-Martin, Saint-Germain-sur-Bresle, Neuville-Coppegueule, Brocourt, Liomer et Le Quesne.

La Bresle, qui appartient à la masse d'eau FRHR159, présente une longueur totale de cours d'eau de 72 km. La Bresle et ses affluents drainent un bassin versant de 748 km² (EPTB Bresle). Sa pente moyenne est d'environ 0,23%, et elle prend sa source à Abancourt, à 179 mètres NGF, pour confluer dans la Manche entre Le Tréport et Mers-les-Bains, à 0 mètre NGF. L'organisme gestionnaire de ce cours d'eau sur les parties non domaniales est l'Association Syndicale autorisée de la rivière Bresle. Le gestionnaire du Liger est représenté par le Syndicat intercommunal pour l'Aménagement de la Rivière du Liger.

Dans le cadre de la Directive Cadre Eau du 23/10/2000, l'objectif de bon état général est à atteindre pour 2027 pour la masse d'eau de la Bresle, FRHR159. D'après l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'état biologique du cours d'eau est bon, et l'état chimique est mauvais (présence de HAP).

L'objectif de bon état général pour la masse d'eau du Liger G0140600 est à atteindre pour 2021. D'après l'Agence de l'eau Artois-Picardie, l'état biologique est moyen et l'état chimique du cours d'eau est bon.

- La **Poix et les Evoissons**, affluents de la Selle : sur les communes de Famechon, Bergicourt, Blangy-sous-Poix, Poix-de-Picardie, Lachapelle, Saulchoy-sous-Poix, Thieulloy-la-Ville, Sainte-Segrée, Hescamps, Méréaucourt, Equennes-Eramecourt et Guizancourt.

La rivière les Evoissons, présente une longueur totale de cours d'eau de 25,4 km. Sa pente moyenne est d'environ 3,2 ‰ et elle prend sa source à Hescamps, à 120 mètres d'altitude, pour confluer dans La Selle à Conty, à 54 mètres d'altitude.

La rivière de la Poix présente une longueur totale de cours d'eau de 11 km, avant de rejoindre la rivière de l'Evoissons à Frémontiers.

L'organisme gestionnaire de ces cours d'eau est l'Association Syndicale Autorisée de la Selle et affluents.

Dans le cadre de la Directive Cadre Eau du 23/10/2000, l'objectif de bon état chimique est à atteindre pour 2027 pour la masse d'eau de la Selle, FRAR51. D'après l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'état biologique du cours d'eau est bon depuis 2006, et l'état chimique est mauvais depuis 2007 (présence de HAP et de pentabromodiphényléther).

Un premier plan de restauration et d'entretien du cours d'eau a été réalisé entre 2010 et 2016, pour répondre aux objectifs de la DCE et du SDAGE Artois Picardie, avec des actions de restauration (renforcement des berges, restauration des frayères, aménagement de lutte contre les inondations, restauration de la continuité hydro-écologique) et d'entretien (ripisylve, embâcles, espèces invasives).

Un second programme de restauration et d'entretien confié à l'EPTB Somme – AMEVA est prévu pour 2016.

- Le **Saint-Landon** : sur les communes de Rencourt, Oissy et Molliens-Dreuil.

La rivière de Saint-Landon, qui appartient à la masse d'eau AR45, présente une longueur totale de cours d'eau de 17 km. Sa pente moyenne est de 0,23 ‰ et elle prend sa source au sud-ouest du centre de Molliens-Dreuil, à 49 mètres d'altitude, pour confluer dans la Somme à la limite entre Hangest-sur-Somme et Bourdon, à 23 mètres d'altitude. Les anciennes communautés de communes du Sud-Ouest Amiénois et de Ouest Amiens ont acquis la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de façon anticipée en 2014. Les communes concernées sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois sont Rencourt, Oissy et Molliens-Dreuil.

Dans le cadre de la Directive Cadre Eau du 23/10/2000, l'objectif de bon état chimique est à atteindre pour 2021 pour la masse d'eau du saint Landon FRAR45. D'après l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'état biologique du cours d'eau est bon, et l'état chimique est mauvais depuis 2007 (présence de HAP et de diuron).

Un plan de gestion et de travaux sur le cours d'eau est mis en place depuis 2010 par l'EPTB Somme – AMEVA. La procédure d'intérêt général pour la mise en œuvre des travaux est prévue en 2017.

D'après l'étude faite par l'AMEVA des rejets domestiques ont été recensés en amont de Molliens Dreuil au niveau du cours d'eau.

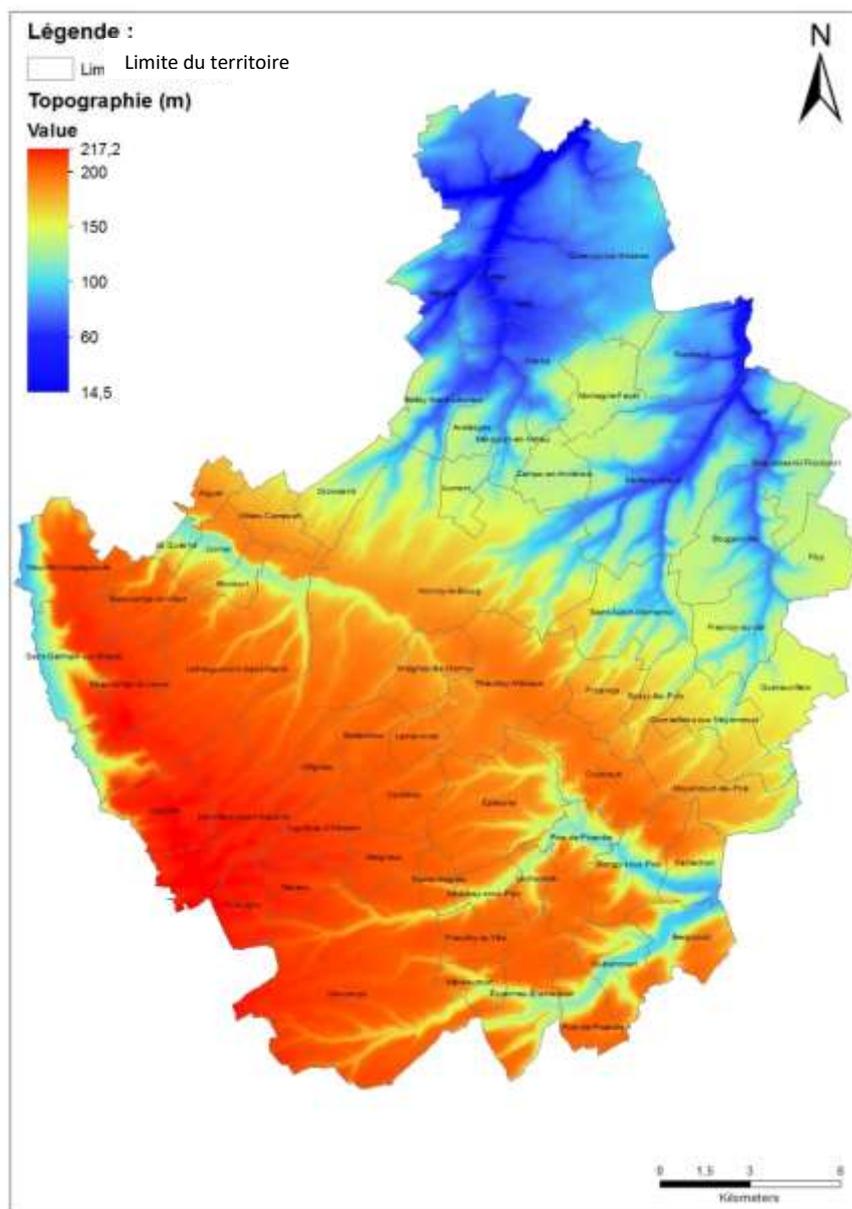


Carte n°3 Situation hydrologique du territoire du Sud-Ouest Amiénois

1.1.2.2. Topographie

Le territoire du Sud-Ouest Amiénois présente une forte variation du relief d'environ 200 mètres entre les fonds de vallées (au niveau de la Somme, de La Bresle et de la Rivière des Evoissons) et le plateau situé à l'Ouest et au Sud du territoire (cf. Carte n°4).

On observe trois fonds de vallée sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois. Le premier, constitué de la vallée de la Somme qui correspond à la partie Nord du territoire. C'est d'ailleurs dans cette vallée que l'on va trouver les reliefs les plus bas du territoire du Sud-Ouest Amiénois. L'altitude la plus faible se trouve sur la commune d'Airaines (14,5 m NGF). Au sud-est, c'est la vallée de la rivière des Evoissons et de la Poix qui vont venir inciser le sud-est du territoire. Et à l'Ouest du territoire la Vallée de La Bresle vient entailler les hauts plateaux de Morvillers-Saint-Saturnin, Gauville et Fourcigny. L'altitude la plus haute se situe à Digeon (Morvillers-Saint-Saturnin) à 216 m NGF.



Carte n°4 Topographie du territoire du Sud-Ouest Amiénois

1.1.3. Compétences sur le volet communal « eau »

1.1.3.1. La compétence en Assainissement Eaux Usées

➤ Assainissement non collectif

Sur le territoire de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO), plus de 8 000 logements ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées. Les installations d'assainissement non collectif (ANC) défectueuses et/ou mal entretenues, peuvent présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution pour l'environnement. Elles peuvent engendrer des impacts potentiels sur la ressource en eau.

Les installations d'ANC doivent être contrôlées, le cas échéant réhabilitées et entretenues. C'est pourquoi, en référence à la loi sur l'Eau du 03 janvier 1992, puis la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la CC2SO est compétente en ANC et possède un service dédié : le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Les missions dites obligatoires du SPANC :

- Contrôle de conception et de réalisation de travaux relatifs à une installation nouvelle ou réhabilitée ;
- Contrôle périodique des installations existantes. En particulier, le contrôle ou diagnostic des installations d'ANC dans le cadre de transactions immobilières.

L'arrêté du 27 avril 2012 définit les modalités d'exécution des missions de contrôle et remplace les arrêtés « contrôles » du 07 septembre 2009 et du 6 mai 1996.

Autres missions :

- L'entretien des installations et gestion des matières de vidange issues des équipements de prétraitement ;
- les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'ANC.

La CC2SO comporte 120 communes rurales, 27 sont administrées par Agence de l'Eau Seine-Normandie et les 93 communes restantes, administrées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Au titre de l'ex Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois (CCSOA), sur les 63 communes, 9 agglomérations d'assainissement collectif existent : Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Fresnoy-au-Val, le Quesne (communes de Brocourt, Hornoy-le-Bourg, Liomer et le Quesne), Molliens-Dreuil, Neuville-Coppegueule, Poix-de-Picardie (communes de Poix, Croixrault), Poix-de-Picardie (Lahaye-Saint-Romain) et Quevauvillers. En dehors, 4700 logements sont concernés par l'assainissement non collectif. En juin 2016, 3000 contrôles ont été effectués depuis, soit plus de 60% du parc. A ce titre, plus de 2 000 logements sont concernés par la nécessité de réhabiliter leur assainissement. Les situations de non-conformité s'articulent comme suit :

- 5% pour absence totale d'installation ;
- 37% pour défaut majeur d'accessibilité ;
- 40% pour sous-dimensionnement / filière incomplète / dysfonctionnement majeur ;

- 18% pour danger lié à la santé des personnes.

Sur le territoire en question, concernant la problématique des rejets d'eaux usées domestiques directement en domaine public, il est difficile de quantifier précisément le nombre de logements concernés. Néanmoins, nous sommes en mesure de citer des communes où le problème existe, à plus ou moins grande échelle : Beaucamps-le-Jeune, Bougainville, Briquemesnil-Floxicourt, Caulières, Fluy, Gauville, Hornoy-le-Bourg, Lamaronde, Lignières-Châtelain, Riencourt, Saint-Aubin-Montenoy, Thieulloy-l'Abbaye, Thieulloy-la-Ville, Villers-Campsart, Vraignes-les-Hornoy. Nous pouvons en déduire que plus de 20% des communes de l'ex-CCSOA sont concernées par ce problème de rejets ou raccordements.

➤ Assainissement collectif

Pour ce qui est de l'assainissement collectif, le territoire du Sud-Ouest Amiénois ne possède pas la compétence. La création, l'entretien et la gestion des installations de réseaux d'eaux usées sont déclarés d'intérêt communautaire depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'assainissement collectif concerne aujourd'hui 12 communes totalement ou partiellement : Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Brocourt, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy (uniquement le bourg), Le Quesne, Liomer, Molliens-Dreuil, Neuville-Coppegueule, Poix-de-Picardie et Quevauvillers.

Les communes d'Aumont et Quesnoy-sur-Airaines mettent actuellement en place l'assainissement collectif sur leur commune.

Sur ces douze communes possédant un assainissement collectif, six communes possèdent un réseau d'assainissement unitaire : Beaucamps-le-Vieux, le bourg d'Hornoy, Molliens-Dreuil, Quevauvillers, Croixrault et Poix de Picardie (La Haye-Saint-Romain n'est pas concernée).

Lors d'évènement pluvial intense, ces réseaux d'assainissement unitaires qui amènent les eaux pluviales et les eaux usées à la station d'épuration, risquent de déborder et polluer le milieu naturel.

Sur les 6 communes du territoire possédant un réseau unitaire, quatre communes rencontrent ce problème lors d'évènement pluvieux intenses.

A Beaucamps-le-vieux, le réseau permet le raccordement de 510 boîtes de branchements. Deux postes de refoulements et deux déversoirs d'orages sont présents sur la place de l'Argilière et à l'entrée de la station d'épuration. Cependant, la station n'est pas en capacité de traiter le volume généré par la pluie mensuelle. La mise en place d'un bassin de stockage pour gérer les surdébits, ainsi que la déconnexion de surfaces actives est donc à envisager.

Au niveau du bourg d'Hornoy, le réseau d'assainissement d'environ 11 km qui rejoint la station de Le Quesne, comporte deux postes de refoulements et deux déversoirs d'orage. Au niveau du Square des Fusillés, on observe une mise en charge du réseau (Diagnostic d'assainissement, Verdi Ingénierie, 2015). De plus, les déversoirs d'orage présents sur la commune déversent dès la première goutte. L'étude préconise la déconnexion des eaux pluviales sur une partie de la commune du réseau unitaire, ainsi que l'extension du réseau d'eaux pluviales de la rue d'Aumale jusqu'à la rue Prieuré avec un site d'infiltration sur la Place du Pré.

A Molliens-Dreuil, le bourg de Molliens Dreuil est en assainissement collectif, majoritairement unitaire et composé de quatre déversoirs d'orage. Le diagnostic d'assainissement des eaux usées et des eaux

pluviales réalisé en 2013 par EGIS Eau a mis en évidence des problèmes de débordement du réseau dès la pluie d'occurrence mensuelle. Plusieurs actions de déconnexion de surfaces actives ainsi que de travaux sur les déversoirs d'orages sont prévues (cf. § 1.1.4.2).

A Quevauvillers, le réseau unitaire qui s'étend sur 9 km rejoint la station d'épuration de la commune. Pour faire face aux problèmes de débordements du réseau unitaire, des travaux de déconnexion des eaux pluviales sont actuellement en cours Rue de Sainneville. D'autres travaux de déconnexion sont prévus, suite à l'étude diagnostic de 2013 par HYDRATEC en 2013 (cf. § 1.1.4.3).

Les communes de Croixrault et Poix de Picardie ne rencontrent pas de problèmes actuellement sur leur réseau unitaire. Cependant, ces communes ne sont pas à l'abri de dysfonctionnements lors d'évènement très important, comme c'est arrivé à Croixrault (il y a environ 20 ans selon le témoignage de l'AMEVA en 2016), où la route située au croisement entre la Rue du Faubourg et la Rue de Bussy a inondé, l'eau refoulant dans les canalisations adjacentes.

➤ **Traitement des eaux usées sur la communauté de communes**

Pour le traitement des eaux usées sur le territoire d'étude, il existe aujourd'hui neuf stations d'épurations traitant les eaux usées de 12 communes du territoire (Voir tableau ci-dessous) :

Tableau n°1 STEP présentes sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois (Source : Etude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales)

Commune d'implantation de la station	Communes raccordées	Exploitant	Type de station	Milieu récepteur	Type de réseau d'assainissement	Année de mise en service	Problèmes
Airaines	Airaines et Allery	UPCL	Lagunage	Airaines	Réseau séparatif	1971	
Beaucamps-le-Vieux	Beaucamps-le-Vieux	VEOLIA	Boues activées en aération prolongée	Infiltration	Réseau unitaire	1987	Départs fréquents de boues par temps de pluie finissant par un colmatage du bassin d'infiltration. Capacité de stockage des boues insuffisante.
Fresnoy-au-Val	Fresnoy-au-Val	Commune de Fresnoy-au-Val	Filtre plantés de roseaux	Infiltration (2 bassins)	Réseau séparatif	2010	Taux nitrates élevé mais la station n'est pas conçue pour traiter l'azote oxydé.
Le Quesne	Brocourt, Hornoy-le-Bourg, Le Quesne et Liomer	VEOLIA	Boues activées en aération prolongée	Liger	Réseau unitaire	1978	2015 : admission anormale d'eaux purineuses. Important apport d'eaux parasites estimé à environ 170 m ³ /j.
Molliens Dreuil	Molliens Dreuil	Commune de Molliens Dreuil	Boues activées en aération prolongée	Saint Landon	Réseau unitaire	1978	Pas adapté pour gérer les surdébits de temps de pluie.
Neuville-Coppegueule	Neuville-Coppegueule	VEOLIA	Boues activées en aération prolongée		Réseau séparatif	1973	2015 : il a été observé des eaux purineuses collectées par le réseau
Poix-de-Picardie	Poix-de-Picardie et Croixrault	VEOLIA	Boues activées en aération prolongée	Poix	Réseau unitaire	2013	
Poix-de-Picardie - La Haye Saint Romain	La Haye Saint Romain	VEOLIA	Boues activées en aération prolongée	Infiltration (2 bassins)	Réseau séparatif	1975	
Quevaulliers	Quevaulliers	Commune de Quevaulliers	Lagunage	Infiltration (puits)	Réseau mixte	2002	Déversoir d'orage

1.1.3.2. La compétence en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La communauté de communes a pris la compétence GEMAPI suite à la délibération du 25 juin 2014.

1.1.4. Les études et projets hydrauliques existants

Une fiche bibliographique, regroupant les données exploitées, pour chaque étude est disponible en Annexe n°1 .

1.1.4.1. Les Schéma directeur d'assainissement

Certains schémas directeurs d'assainissement ont été réalisés par SOGETI en 2000, où des bassins versants ont été délimités sur les communes d'Arguel, Avelesges, Beaucamps-le-Jeune, Brocourt, Camps-en-Amiénois, Lafresguimont Saint-Martin, Laleu, Le Quesne, Liomer, Métigny, Montagne-Fayel, Oissy, Quesnoy-sur-Airaines, Riencourt, Saint-Germain-Sur-Bresle, Tailly-l'Arbre à Mouche, et Warlus. ALISE s'est appuyée sur cette étude pour la délimitation de ces bassins versants en milieu urbain.

- Commune de Fluy (AMODIAG ENVIRONNEMENT, 2000, transmis par la commune)

Cette étude de schéma directeur d'assainissement est une étape préalable et préparatoire à la mise en place d'un zonage d'assainissement sur la commune. L'objectif étant de fixer les grandes orientations stratégiques de la politique d'assainissement, en examinant l'intérêt technique et la viabilité économique des solutions d'assainissement envisageables à l'échelle de la commune ou d'un regroupement de commune.

Des solutions d'assainissement « autonome » et « autonome regroupé » sont présentées, puis des solutions d'assainissement collectif (1 et 2). Un comparatif global technico-économique est également présent afin d'aider dans la décision de la solution à adopter.

Pour conclure sur les solutions, celle retenue est la solution « assainissement collectif 1 ». En terme de coût d'investissement, cette solution est légèrement plus élevée que la solution « assainissement collectif 2 » (9%). En revanche, cette solution permet de desservir 100% de la population et résout le problème lié aux contraintes d'habitat, mais présente des problèmes d'autocurage des réseaux.

De plus, une estimation de l'incidence de l'assainissement sur le prix de l'eau a été réalisée, sans avoir la prétention de définir le montant de la taxe d'assainissement mais d'aborder les possibilités d'intervention de la collectivité pour infléchir l'incidence.

Aujourd'hui certaines habitations rejettent leurs eaux usées sur la voirie, ce qui constitue un problème qualitatif au niveau des bassins de réception des eaux pluviales de la commune.

1.1.4.2. Diagnostic du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales – EGIS Eau, 2013 - Commune de Molliens-Dreuil (Source : Porte à Connaissance, AMEVA)

Le Diagnostic d'assainissement a été réalisé par EGIS Eau en 2013. Il a été mis en évidence que pour une pluie d'occurrence 1 mois (5,2 mm en 1 heure), des insuffisances de réseau sont constatées sur les rues du Général Leclerc, rue Beghin, Rue de l'Eglise et rue du Vidame.

Pour une pluie d'occurrence 1 an (12,9 mm en 1h), les insuffisances capacitaires sont aussi vues sur les rues Eu et rues des Airettes, en direction de la STEP.

Enfin, pour une pluie d'occurrence 10 ans (26,1 mm en 1h), les insuffisances capacitaires touchent la quasi-totalité du réseau.

Le programme de travaux (actuellement en cours), est le suivant :

- Mise en séparatif du bassin de collecte n°1 avec suppression du déversoir d'orage n°1 et création d'un réseau de collecte dédié aux eaux usées (suppression de la moitié des volumes déversés pour une pluie mensuelle) ;
- Réduction des contraintes hydrauliques : remplacements de conduite (augmentation de diamètre) pour supprimer les débordements et permettre le transit de la pluie de projet jusqu'à la station, déconnexion de la surface active en amont du déversoir d'orage DO2 par la création d'une antenne pluviale ;
- Réduction des apports issus des bassins versants ruraux : mise en place de pièges à sédiments, et travaux à réaliser par le Département pour limiter les apports hydrauliques sur les routes départementales, là où cela est possible ;
- Reconstruction de la STEP avec la création d'un bassin de stockage restitution de 450 m³.
- Suppression du déversoir d'orage DO1 ;
- Travaux sur les déversoirs d'orages : remplacement des DO2 et DO3 pour capter une pluie mensuelle (calage de lames deversantes).

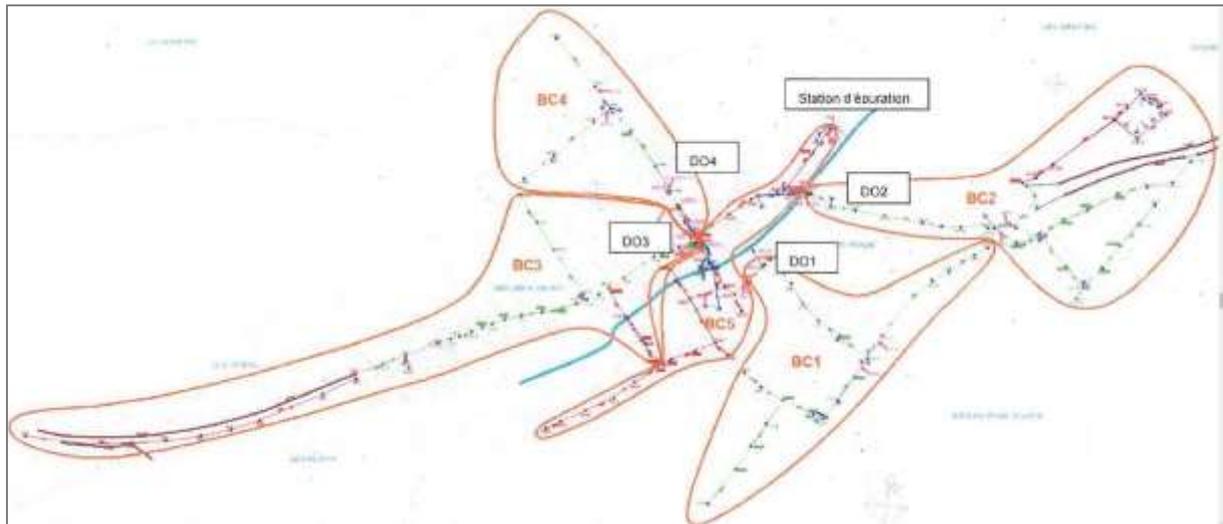


Figure n°1 Localisation des déversoirs d'orage – Diagnostic du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales – EGIS Eau, 2013 (Source : AMEVA, Porter à connaissance)

La maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la déconnexion du bassin de collecte n°1 a débuté en 2016. Le réseau existant sera dédié aux eaux pluviales qui seront directement dirigées à la rivière. Un nouveau réseau spécifique aux eaux usées sera implanté. Ainsi ce sont 7 ha qui seront déconnectés. La suite de la déconnexion sera réalisée petit à petit avec une priorité à la Rue du Général Leclerc.

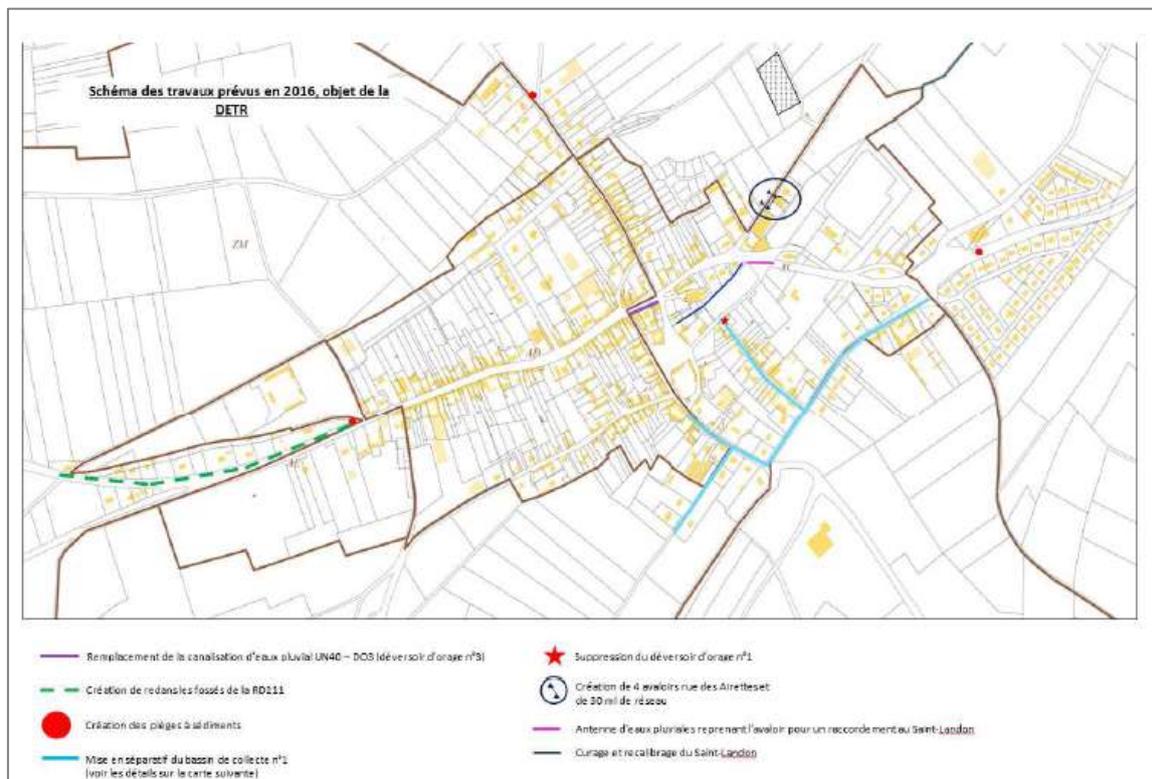


Figure n°2 Synthèse des opérations prioritaires programmées – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – Commune de Molliens-Dreuil – ET&B Somme – Ameva, 2016

1.1.4.3. Diagnostic du système d'assainissement et étude de déconnexion des eaux pluviales – Quevauvillers – Hydratec, 2013
(Source : Porter à connaissance, Ameva)

La majorité des eaux pluviales de la commune rejoignent le réseau unitaire pour être traité à la STEP.

Au niveau de la chaussée au Thiers, pour une pluie d'intensité supérieure à 5,6 mm/h, une surcharge du réseau d'eaux usées est constatée. Le déversoir d'orage implanté en amont de la station d'épuration déverse très fréquemment, pour des pluies d'intensité supérieures à 0,8 mm/h.

L'étude diagnostic préconise la déconnexion de surfaces actives sur plusieurs secteurs, l'aménagement de la STEP non-conforme et la recherche d'une parcelle permettant d'accueillir de nouveaux exutoires pour l'infiltration des eaux usées traitées.

Aujourd'hui, la déconnexion du réseau d'eaux pluviales de la rue Sainneville est en cours. Les eaux seront collectées au moyen de filtres Adopta avant d'être dirigées vers la mare de la Place du général Leclerc. D'autres travaux sont aussi prévus rue des Zentes, pour la déconnexion des eaux pluviales.

Les travaux d'amélioration sur la STEP devraient commencer cette année. Elle présente de gros défauts d'infiltration et un déversoir d'orage qui surverse trop souvent. Les travaux prévoient la reconversion de ce déversoir en lagune et la mise en place d'un bassin d'infiltration à l'extérieur de la STEP. La question de la parcelle qui accueillera ce futur bassin est difficile en raison de la mauvaise perméabilité du sol sur la commune. Plusieurs parcelles ont d'ores-et-déjà été écartées suite à des tests de perméabilité.

1.1.4.4. Etude de lutte contre l'érosion des sols sur le bassin versant de la Poix (Emergence, 2001)

Cette étude réalisée à la suite des évènements de 1999 sur l'ensemble du bassin versant de la Poix (7 954 ha), où le sol a été défini comme étant battants et très battants sur plus de 71 % de la surface du territoire.

La pluie de projet utilisée pour cette étude est la décennale d'une heure soit 23,3 mm/h.

1.1.4.5. Etude diagnostic de lutte contre l'érosion des sols sur le bassin-versant du Liger (Sogeti, 2001 – 2002)

Cette étude vise à comprendre le fonctionnement hydraulique du bassin versant. Pour ce faire, l'accent a été mis sur l'étude du milieu agricole, puisque le bassin versant est majoritairement à vocation agricole.

Elle a été mise en œuvre suite aux problèmes récurrents d'inondations dans de nombreuses communes de la vallée et du plateau (Beaucamps-le-vieux, Liomer, Le Quesne, Vraignes-les-Hornoy, Bettembos...). Elle doit permettre de diminuer ces problèmes afin que les situations critiques de décembre 1999 ne se reproduisent plus avec une telle ampleur.

Pour assurer cette étude diagnostic, la méthodologie employée est la suivante :

1. Etude de l'état initial sur le bassin versant, afin de mieux comprendre l'origine du ruissellement, en distinguant : les caractéristiques physiques, l'occupation du sol et le fonctionnement hydraulique ainsi que les systèmes d'assainissements existants.

Cette partie est basée sur la bibliographie existante, et également sur les visites de terrain.

2. Etude critique des pratiques culturales et des dysfonctionnements hydrauliques, en s'appuyant sur l'analyse des dysfonctionnements hydrauliques qui ont été mis en évidence, et sur l'étude des phénomènes exceptionnels, les urbanisations et voiries ont été définies et localisées, ainsi que les pratiques culturales ayant des incidences négatives sur le ruissellement.
3. Proposition de solutions alternatives aux méthodes de cultures, destinées à limiter à la source les phénomènes d'érosion. Plusieurs pistes de réflexions ont été suivies, à savoir :
 - Les préconisations permettant de gérer les ruissellements pluvieux liés à l'urbanisation et aux réseaux de voirie ;

Et en ce qui concerne les méthodes de cultures actuelles :

- La mise en place de zones enherbées,
- L'utilisation des jachères agricoles de type friche fixe comme zone réductrice du ruissellement,
- L'amélioration du travail du sol vis-à-vis de la problématique de ruissellement,
- L'apport de matière organique favorisant la structuration des sols cultivés.

Pour chacun de ces types d'aménagements, il sera établi :

- Une étude bibliographique indiquant les intérêts et les contraintes de ces techniques,
- Une analyse de la situation actuelle dans le bassin versant vis-à-vis de ces réalisations,
- Des propositions concrètes de réalisations.

Une synthèse cartographique a été élaborée permettant de visualiser et de localiser les aménagements.

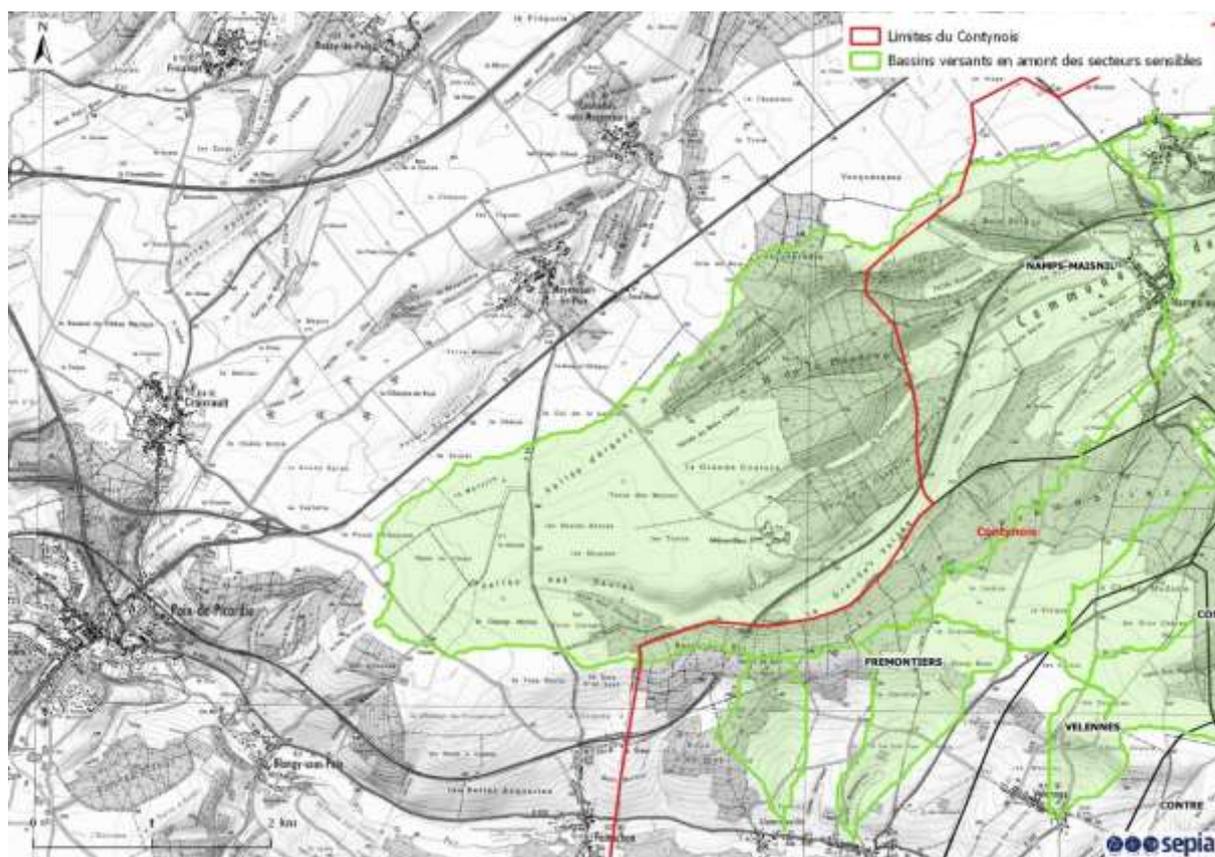
4. Etude hydraulique par sous bassin versant et établissement d'avant-projet, afin de compléter par des ouvrages hydrauliques de type bassin de stockage, digue de retenue, les aménagements d'hydraulique douce préconisés dans la partie précédente.

Les propositions d'aménagements faites par SOGETI ont été reprises, avec quelques modifications dans le cadre du remembrement de l'autoroute A 29 en 2005. Le bureau d'études Métris a transmis à ALISE les aménagements de gestion des eaux pluviales, (haies, bandes enherbées, bassins, prairies inondables) sur les communes de Bettembos, Gauville, Hornoy le bourg (Orival, Boulainvillers et Tronchoy), Lafresguimont-Saint-Martin (Lafresnoye, Monmarquet, et Blangiel), Morvillers-Saint-Saturnin (Charny, Etotonne, Morvillers), et Offignies. Les communes de Lamaronde, Thieulloy-l'Abbaye et Vraignes-les-Hornoy.

1.1.4.6. Etude Préable à l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales sur le territoire du Contynois (SEPIA, en cours)

Le bureau d'études SEPIA réalise actuellement l'étude préalable à l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales sur le territoire du Contynois. Ce territoire qui fait aujourd'hui parti de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, est juxtaposé au territoire du Sud-Ouest Amiénois.

Des secteurs sensibles ont déjà été déterminés sur l'ancienne communauté de communes du Contynois, dont les bassins versants amont prennent naissance sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois (cf. Carte n°5).



Carte n°5 Localisation des bassins versants générateurs de dysfonctionnements sur le territoire du Contynois, présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois (SEPIA, 2017)

Pour une cohérence des études à l'échelle de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, il est nécessaire que des échanges soient réalisés entre les deux études.

De ce fait, les bassins versants situés sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois seront signalés comme étant sensibles, car générateurs de dysfonctionnements sur le territoire du Contynois.

1.2. Contexte physique

1.2.1. Géologie

Le territoire du Sud-Ouest Amiénois repose sur un plateau crayeux du Crétacé supérieur où sont déposées des formations superficielles limoneuses. Le territoire s'étend sur 4 cartes géologiques du B.R.G.M. différentes, la feuille n°44 de Gamaches, la feuille n°45 d'Hallencourt, la feuille n°60 de Neufchâtel et la feuille n°61 de Poix. D'après la carte géologique du B.R.G.M., le territoire du Sud-Ouest Amiénois repose sur un ensemble lithologique, composé de la base au sommet par :

- Le substratum crayeux (C₁₋₂ à C₅)

Les craies du Cénomaniem (C₁₋₂), du Turonien (C₃), du Coniacien (C₄) et du Santonien (C₅) sont blanches et pauvres en argiles. Ces craies affleurent essentiellement sur les versants des vallées. La craie du Coniacien, affleurant dans les flancs de la vallée de la rivière de Poix et de ses affluents, est plus résistante à l'érosion du fait de la présence plus fréquente de silex noirs tuberculés.

- Formation résiduelle argilo-sableuse à silex (Rs)

Cette formation brun-rouge, présente aussi sur certains versants, constitue généralement la couverture la plus ancienne de la craie. Elle est issue de l'altération de la craie sous-jacente, et de ses nombreux silex. Elle est constituée d'un mélange hétérogène de sables, limons, argiles et silex, et se trouve souvent remaniée avec les formations tertiaires.

- Formation superficielle limoneuse (LP)

Les plateaux sont recouverts de limons wurmiens de couleur jaune-beige, parfois brune ou rouge. Ces limons sont majoritairement non différenciés et sont constitués principalement de quartz très fins. Ils sont d'origine éolienne et se sont déposés lors des différentes périodes froides du Quaternaire.

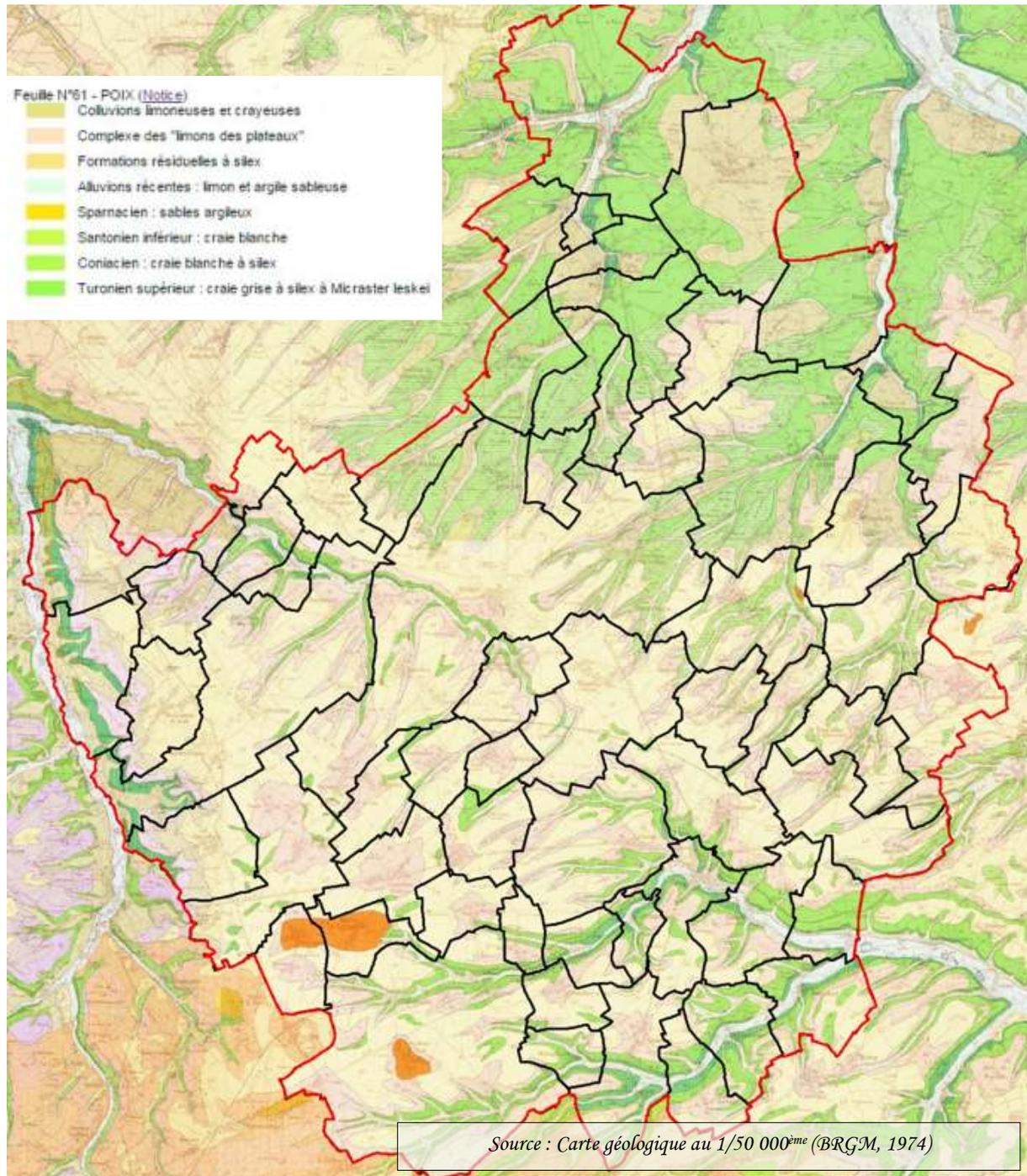
- Formation superficielle, alluvions les plus récent du Quaternaire (Fz).

Ces alluvions récentes constituent le substrat des rivières du territoire d'étude.

- Colluvions limoneuses et crayeuses indifférenciées (C) :

Les colluvions sont très limoneuses au niveau des vallons ainsi qu'aux pieds des versants. Elles sont issues des limons des plateaux et des formations à silex.

La Carte n°6, en page suivante, représente le contexte géologique du territoire du Sud-Ouest Amiénois de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest.



Carte n°6 Contexte géologique du territoire du Sud-Ouest Amiénois

1.2.2. Hydrogéologie

En Picardie, les eaux souterraines représentent une part importante des ressources en eau. La quasi-totalité des adductions d'eau potable et un grand nombre de captages d'eau industrielle ou agricole se font dans les nappes.

La principale ressource d'eau se fait dans « la nappe de la craie » (cf. Carte n°7). Le substratum de l'aquifère est constitué par « le toit de Dièvres » (Turonien moyen), qui est imperméable et composé de craie marneuse et de craie compactée. Cette nappe souterraine à surface libre est drainée par la Somme. La craie est un réservoir avec des caractéristiques de porosité efficace rarement supérieures à 0,5% (15 à 40% de porosité totale). Les eaux circulent donc principalement au sein de la roche calcaire dans le réseau de fracture et de fissure particulièrement développé sous les vallons secs, les vallées ou dans les plaines. De l'ordre de 2 % dans la zone de battement de la nappe, la porosité efficace de fissuration peut atteindre 30 % dans les vallées humides.

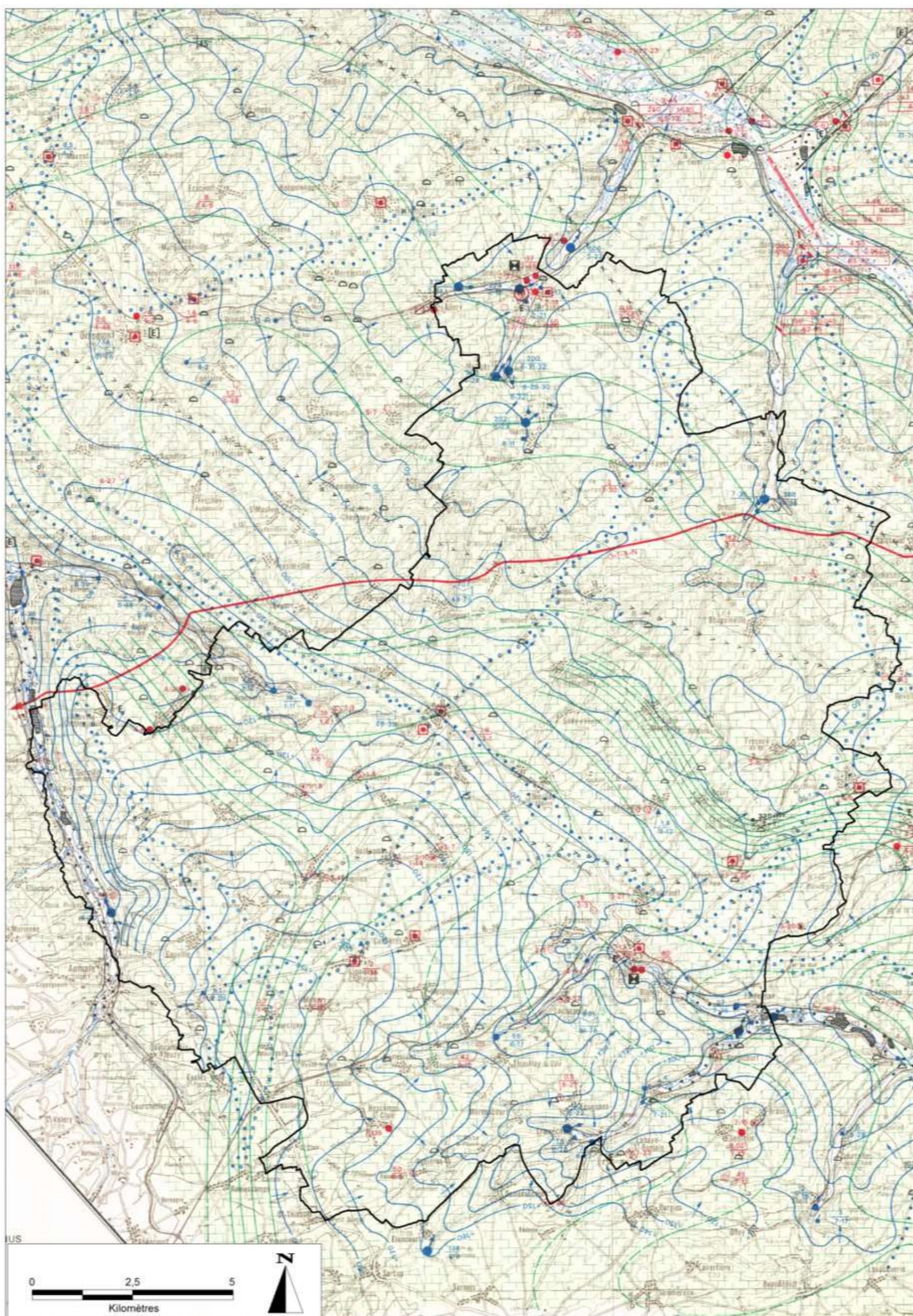
Les précipitations qui s'infiltrent aux travers de ces fissures, en fonction de l'état hydrique antérieur du sol, permettent l'alimentation de la nappe. Cette recharge s'effectue en automne et en hiver, période où se déroulent les pluies efficaces. Cette structure géologique conduit à une forte inertie des variations du niveau de la nappe. Les cours d'eau et marais du bassin versant de la Somme étant majoritairement alimentés par cette nappe (80% de l'alimentation de la Somme et de ses affluents), les variations du niveau des eaux en surface coïncident avec celles de la nappe. Cette nappe, très productive et facilement accessible, garantit l'alimentation en eau potable du bassin de la Somme. Le territoire du Sud-Ouest Amiénois est concerné par trois masses d'eau distinctes :

- HG204 : La craie des bassins-versant de la Béthune, la Varenne, la Bresle et l'Yères (partie Sud-Ouest) : l'écoulement de la nappe se fait de l'Est vers l'Ouest, en suivant le cours d'eau le Liger ;
- AG011 : La craie de la vallée de la Somme aval (partie Est) : l'écoulement de la nappe se fait de l'Ouest vers l'Est, en suivant les cours d'eau de l'Airaines et de Saint-Landon ;
- AG012 : La craie de la moyenne vallée de la Somme (partie Sud) : l'écoulement de la nappe se fait en suivant les cours d'eau Poix, Evoissons et Selle.

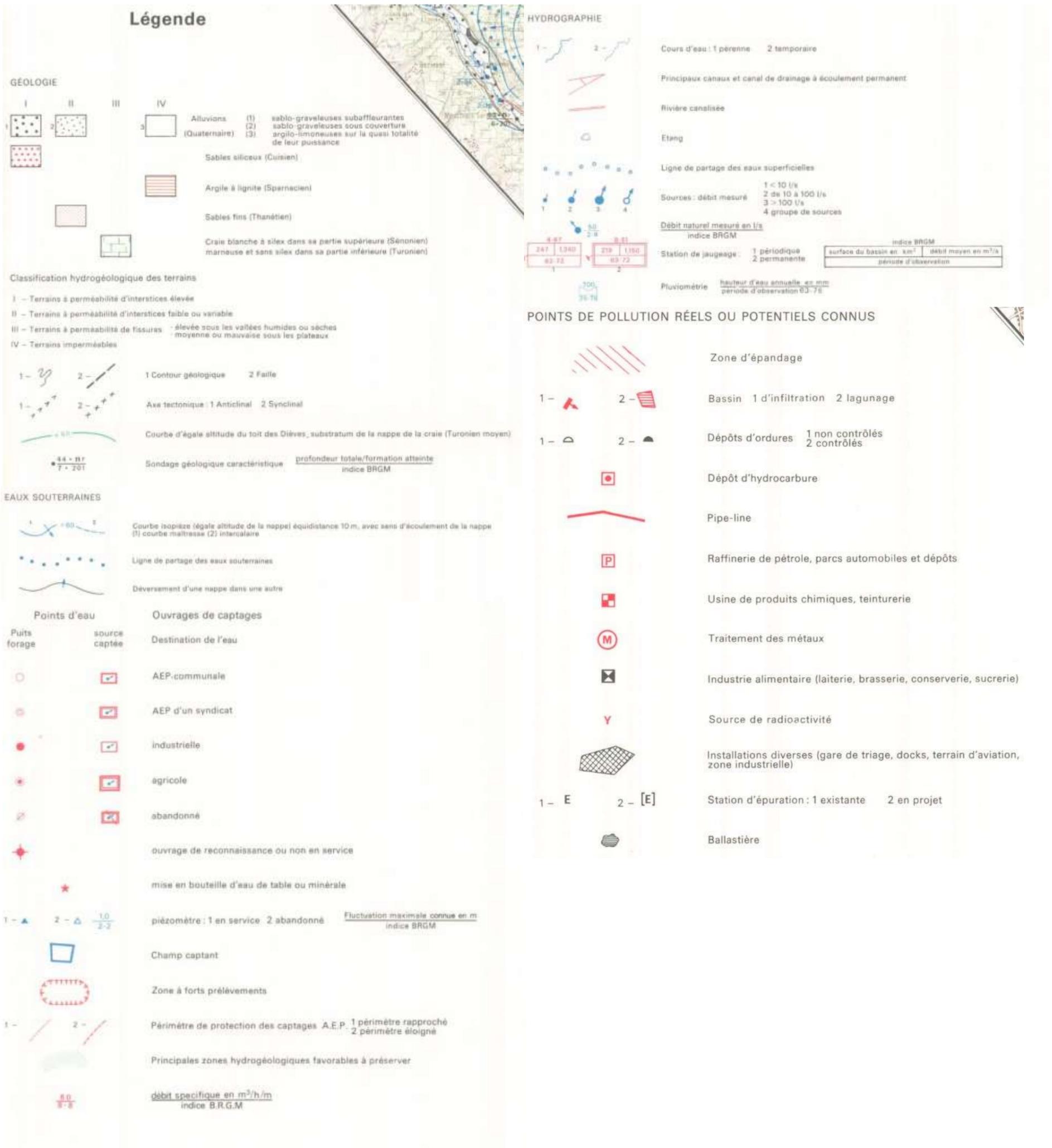
1.2.2.1. Qualité des eaux souterraines

D'après l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la masse d'eau de la craie des bassins versants de la Béthune, la Varenne, la Bresle et l'Yères présente un bon état quantitatif, atteint en 2015. L'état qualitatif y est mauvais, en raison de pollution par phytosanitaires (Atrazine, déisopropyl déséthyl, atrazine déséthyl) d'origine agricole diffuse et industrielle (pollution historique supposée). Le bon état qualitatif est donc reporté à 2027.

D'après l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la craie de la moyenne vallée de la Somme et la Craie de la vallée de la Somme aval présentent un bon état quantitatif, atteint en 2015, et un mauvais état qualitatif dû à la présence de nitrate (proche des normes de potabilité de 50 mg/l). Ces masses d'eau sont aussi concernées par la présence de phytosanitaires (Benzo(a)pyrène, déséthyl atrazine, atrazine, glyphosate, atrazine déisopropyl, bentazone, AMPA, oxadixyl et tétrachloréthène) sur la Craie de la vallée de la Somme aval, et atrazine et déséthylatrazine au niveau de la craie de la moyenne vallée de la Somme. Le bon état qualitatif de ces masses d'eau souterraine est donc reporté à 2027.



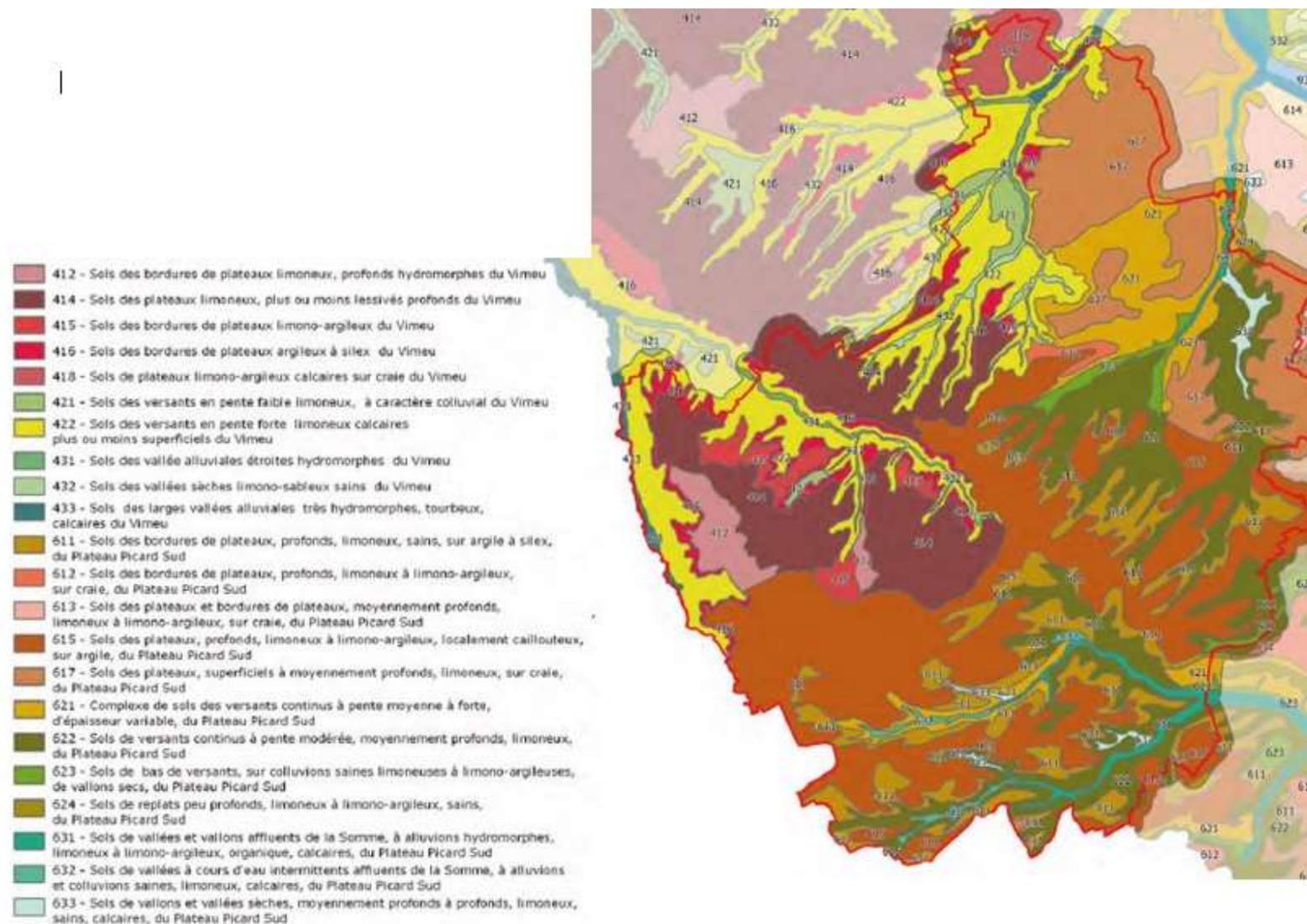
Carte n°7 Contexte hydrogéologique du territoire du Sud-Ouest Amiénois



1.2.3. Pédologie

1.2.3.1. La typologie des sols

Une carte des pédopaysages de la Somme a été établie par la Chambre d'Agriculture de Picardie. Cette carte représente la pédologie du territoire du Sud-Ouest Amiénois intégrée dans le PLUi du territoire du Sud-Ouest Amiénois. D'après cette carte (Cf. Carte n°8), les plateaux sont caractérisés par des sols des plateaux limoneux à limono-argileux, tandis que les sols des versants à forte pente sont caractérisés par des sols limoneux calcaires plus ou moins superficiels du Vimeu.



Carte n°8 Pédopaysages du territoire du Sud-Ouest Amiénois (Source : Chambre d'Agriculture, 2016)

1.2.3.2. Processus de battance et d'érosion

Les sols en présence sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois sont globalement à tendance limoneuse. Ces sols sont par conséquent sensibles à l'apparition d'une **croûte de battance**.

La croûte de battance résulte de la désagrégation des mottes de terres superficielles sous l'action de précipitations. Le phénomène apparaît sur les sols cultivés, et tout particulièrement sur les sols nus ou en mauvais état structural. Les fines particules qui résultent de la fragmentation de ces mottes de terres se soudent entre elles et forment progressivement une croûte de battance. L'infiltration de l'eau dans le sol s'en trouve alors diminuée : la part d'eau ruisselant en surface est fortement accrue.

Selon Boiffin & al. (1988), pour un sol limoneux, si l'infiltrabilité initiale est de 30 à 60 mm/h, la formation d'une croûte de battance la diminue entre 1 et 3mm/h (cf. figure n°1).

A l'échelle du bassin versant, la conséquence directe de la formation de cette croûte de battance est une augmentation de la part des eaux pluviales ruisselées, augmentant par conséquent les risques de coulées de boue et d'inondation à l'aval.

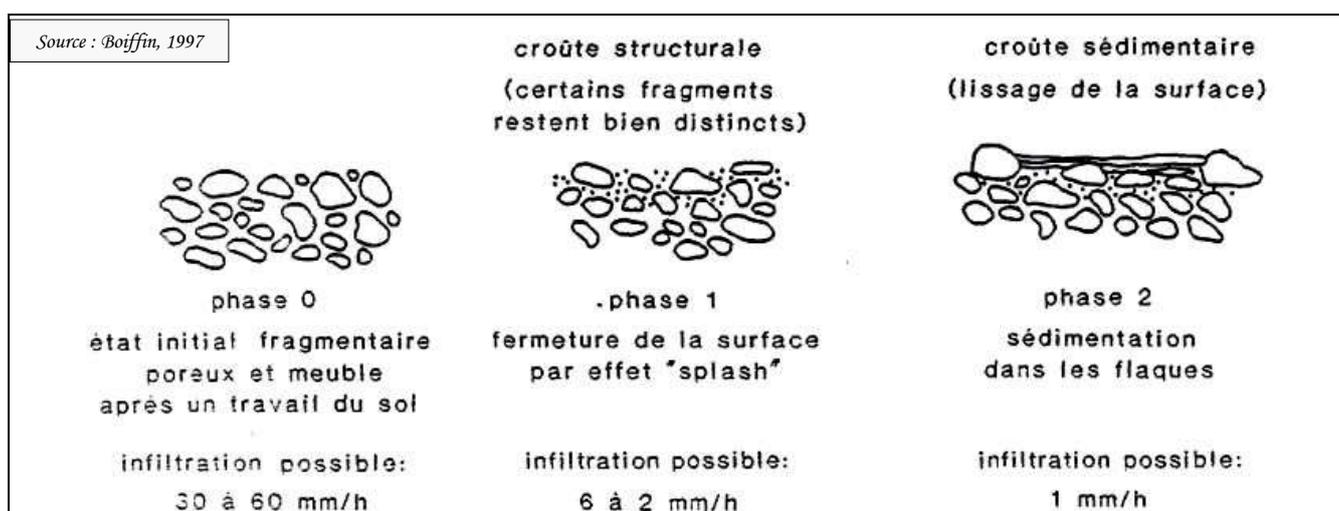


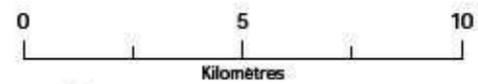
Figure n°3 Naissance d'une croûte de battance

Une fiche de synthèse réalisée par l'AREAS est proposée en Annexe n°2 .

De plus, les sols limoneux sont des terrains caractéristiques d'une forte érodibilité, c'est-à-dire qu'ils ont peu de résistance au cisaillement : ils sont par conséquent sensibles à la mobilisation par ruissellement ou aux mouvements de masse.

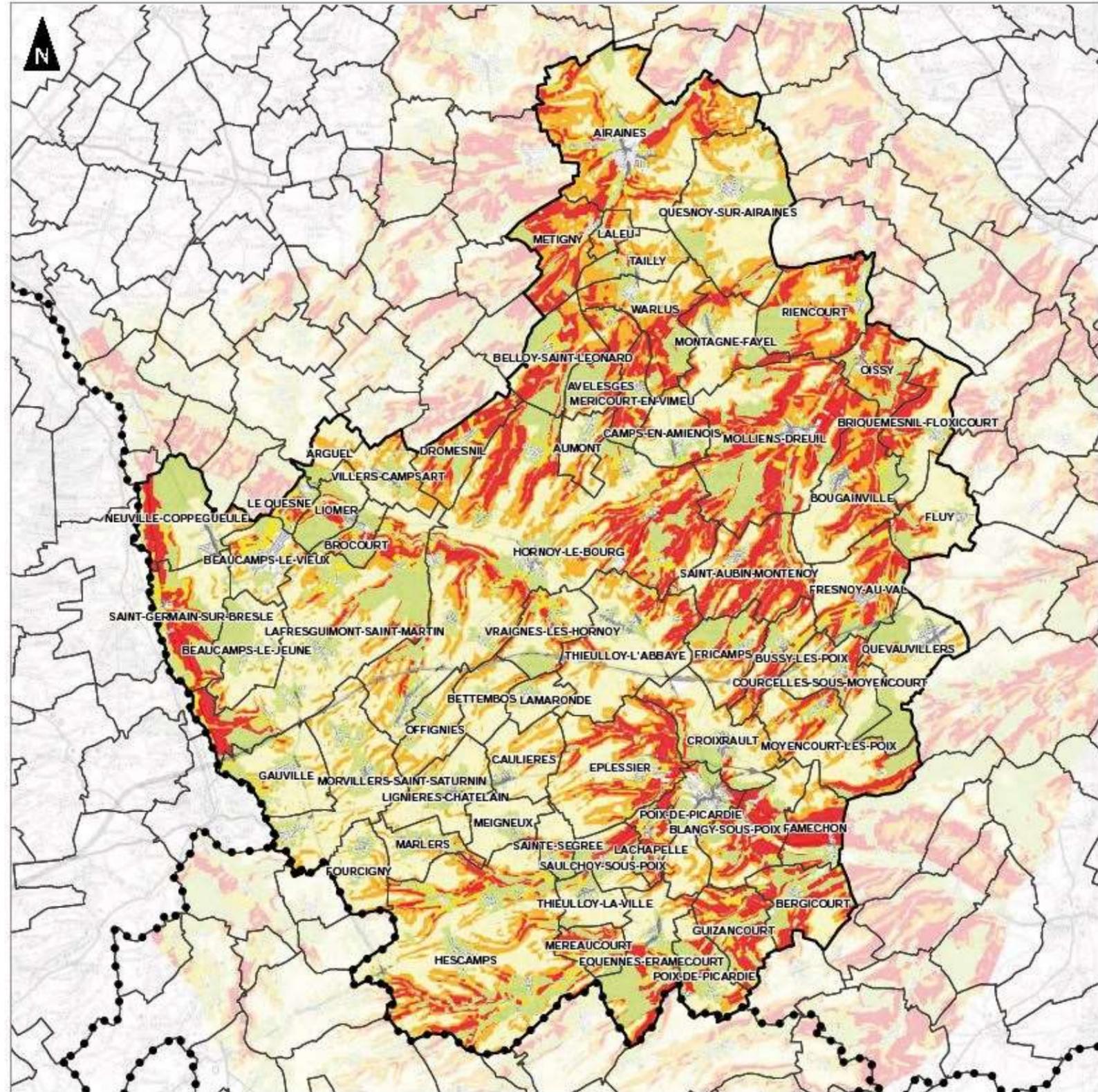
Selon la cartographie de l'aléa annuel des sols par canton, à l'échelle de la Picardie, et émise par l'INRA en 2001, le territoire du Sud-Ouest Amiénois est placée dans une zone d'aléa faible. Une étude plus locale faite à l'échelle de la communauté de communes par le bureau d'études Auddicé, mais ne prenant pas en compte la typologie des sols dans sa modélisation, a mis en évidence une palette d'aléas faible à très fort en terme d'érosion sur le territoire (cf. Carte n°9).

-  Limites communales
 -  Limites départementales
 -  Faible
 -  Faible à moyen *
 -  Moyen
 -  Fort
 -  Très fort
- * Variable en fonction de la texture du sol et des pratiques culturales



 1:130 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Realisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2015
 Source de fond de carte : IGN, SCAM100
 Sources de données : ADUGA - IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2015



Carte n°9 Aléas érosion du territoire du Sud-Ouest Amiénois

1.3. Contexte climatique

La proximité du département de la Somme avec la Manche lui confère un climat océanique typique du Nord de la France. Il est principalement caractérisé par des températures douces, avec une amplitude annuelle assez faible, et des précipitations moyennement abondantes, réparties sur toute l'année.

Les données climatologiques présentées ci-après proviennent de la station météorologique Météo France d'Amiens-Glisy. Cette station, située à une trentaine de kilomètres à l'ouest du territoire du Sud-Ouest Amiénois, présente les mêmes caractéristiques climatiques que le territoire du Sud-Ouest Amiénois.

1.3.1. Pluviométrie

1.3.1.1. Précipitations mensuelles moyennes

Le graphique suivant indique les hauteurs moyennes mensuelles de précipitations (en mm) relevées à la station météorologique d'Amiens-Glisy entre 1987 et 2010 :

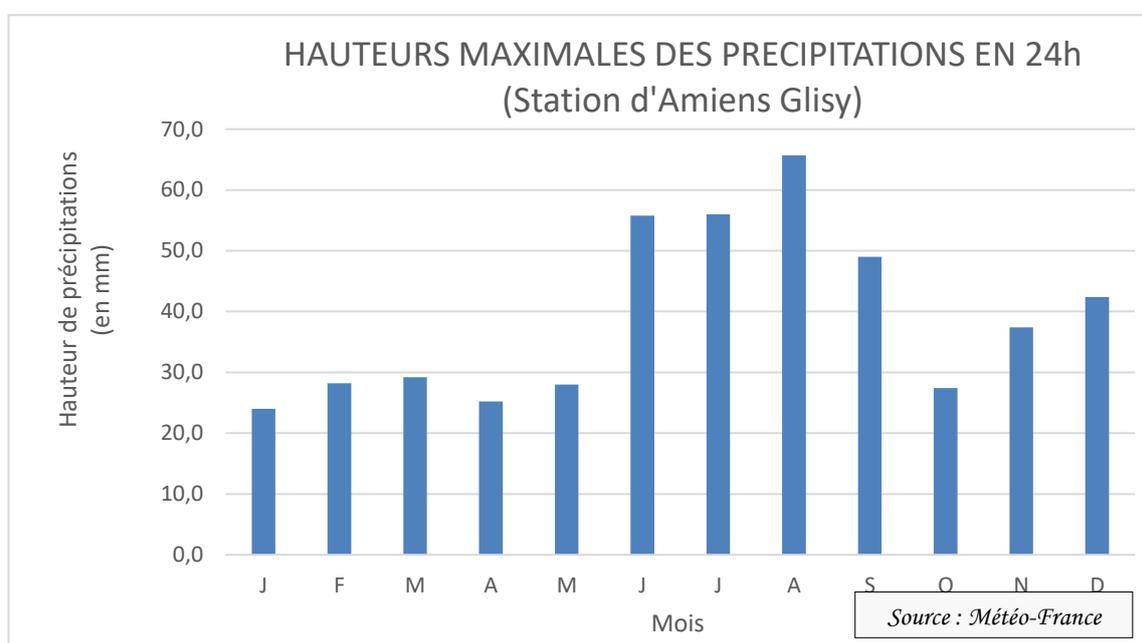
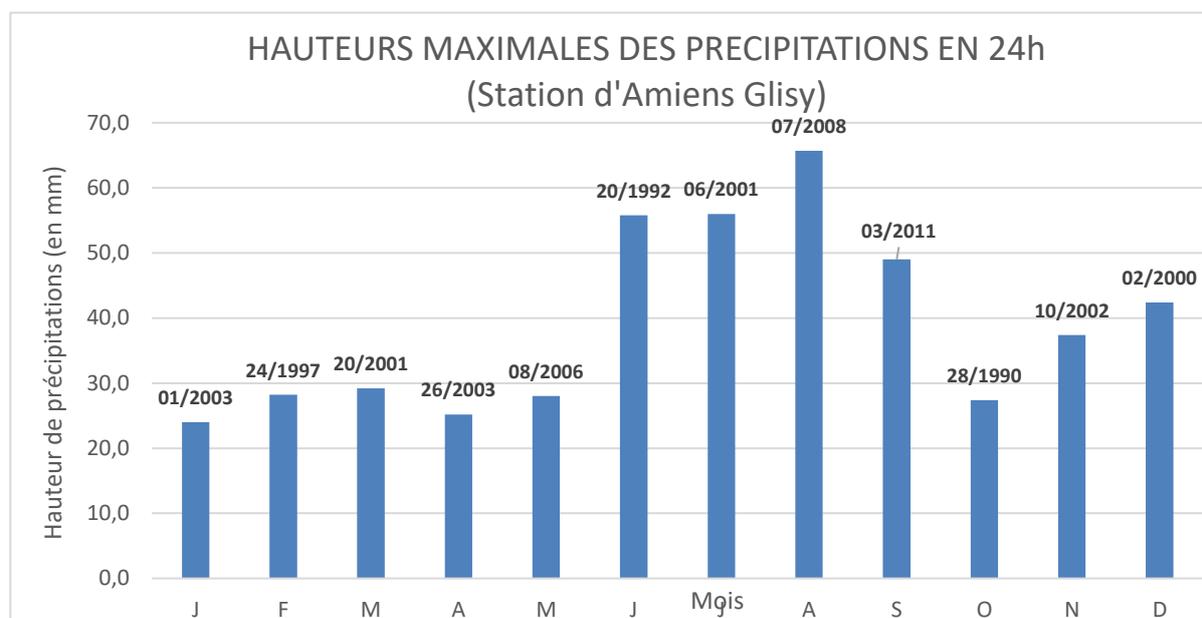


Figure n°4 Précipitations moyennes mensuelles à la station météorologique d'Amiens-Glisy

La répartition des précipitations est assez régulière sur l'ensemble de l'année, avec cependant un minimum en avril (44,3 mm) et un maximum en décembre (63,7 mm). Globalement, les périodes les plus pluvieuses se situent entre juin et août et entre octobre et décembre. La hauteur de précipitation annuelle moyenne entre 1987 et 2010 s'élève à 631,2 mm.

1.3.1.2. Précipitations quotidiennes maximales

Le tableau suivant indique les hauteurs maximales de précipitations (en mm) tombées en 24 heures à la station météorologique d'Amiens-Glisy entre 1987 et 2015.



Source : Météo-France

Figure n°5 Hauteurs maximales de précipitations en 24h à la station météorologique d'Amiens-Glisy

Sur la période considérée, la hauteur maximale de précipitations relevée sur 24 heures a été de 65,7 mm en août 2008. De manière générale, les hauteurs maximales sont beaucoup plus importantes de juin à septembre que durant le reste de l'année.

1.3.1.3. Nombre mensuel de jours de pluie

Le graphique suivant indique le nombre de jours de pluie par mois (précipitations supérieures à 1 mm) relevé à la station météorologique d'Amiens-Glisy entre 1987 et 2010.

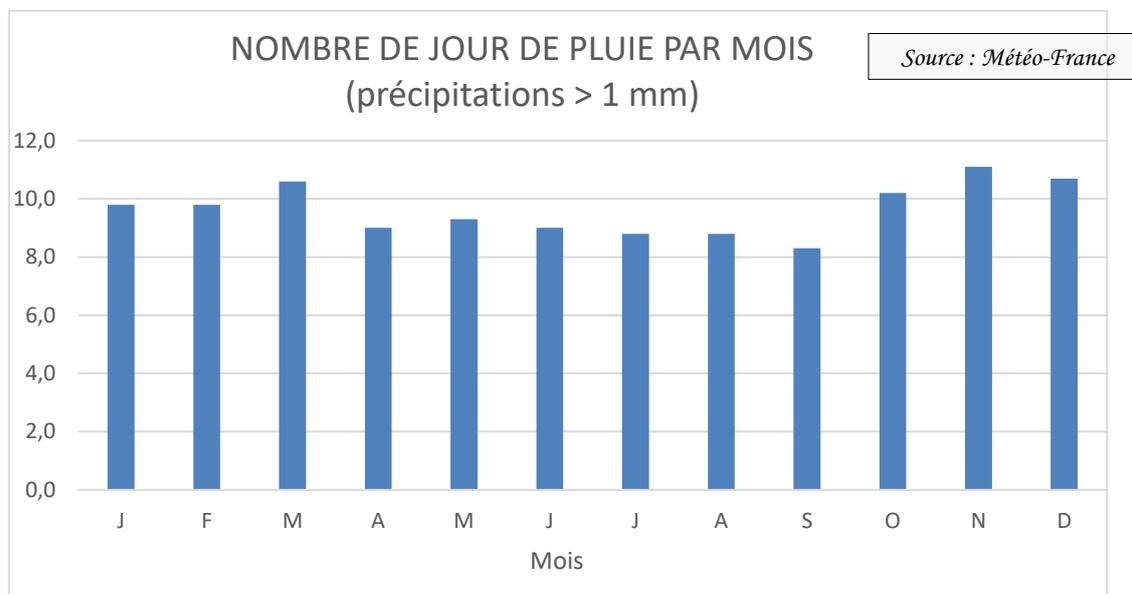


Figure n°6 Nombre mensuel moyen de jours de pluie à la station météorologique d'Amiens-Glisy

Selon les données de la station météorologique d'Amiens-Glisy, il pleut en moyenne un peu moins d'un jour sur trois tout au long de l'année.

1.3.2. Températures moyennes mensuelles

Le graphique suivant indique les moyennes mensuelles des températures (en °C) relevées à la station météorologique d'Amiens-Glisy entre 1988 et 2010 :

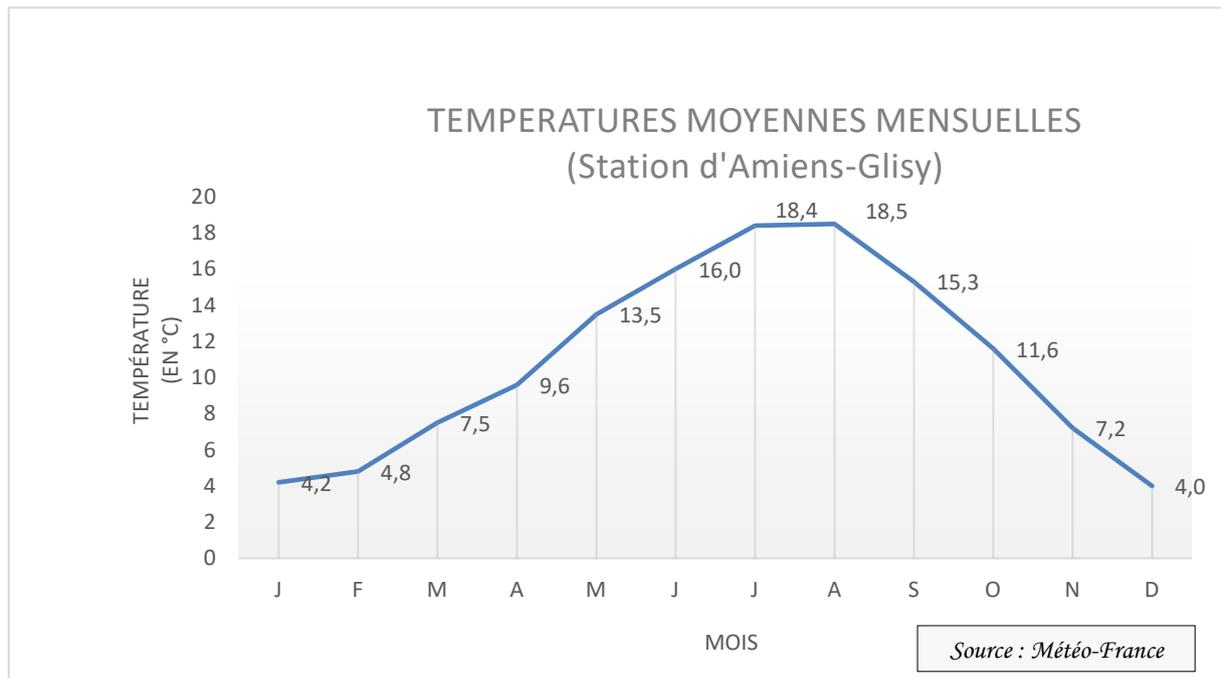


Figure n°7 Températures moyennes mensuelles à la station météorologique d'Amiens-Glisy

Selon la courbe des températures moyennes, on observe un minimum en décembre (4°C) et un maximum en août (18,5°C). L'amplitude thermique est assez faible : 14,5°C. La température moyenne annuelle est de 10,9°C.

1.4. Contexte anthropique

1.4.1. Démographie

D'après les données locales de l'INSEE(*), le territoire du Sud-Ouest Amiénois voit sa population augmenter nettement entre les années 1999 et 2008 où l'on passe de 19 852 habitants en 1999 à 21 231 en 2008. Selon le recensement en 2013, la communauté de communes compte 21 622 habitants, soit 40,8 habitants au km².

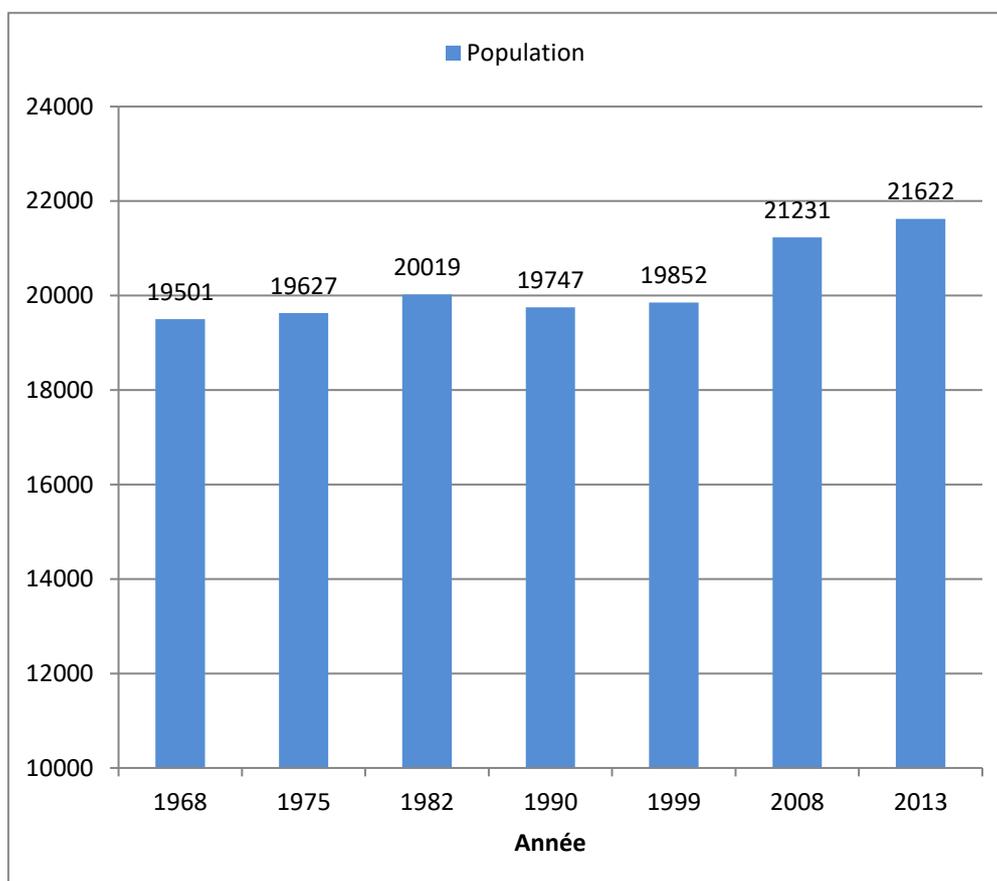


Figure n°8 Evolution de la population du territoire du Sud-Ouest Amiénois entre 1968 et 2013

(*) Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

1.4.2. Habitat

Le territoire du Sud-Ouest Amiénois est principalement représenté par un habitat rural de maisons individuelles. D'après les données de l'INSEE, la commune comptait 10 044 logements en 2013.

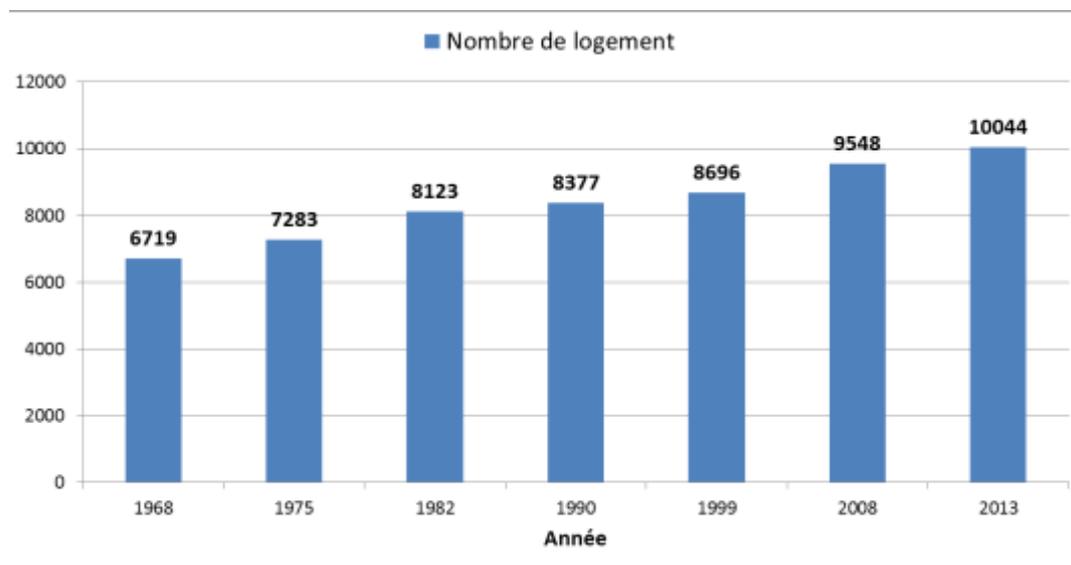


Figure n°9 Evolution du nombre de logements pendant la période 1968-2013

Le graphique montre une augmentation du nombre de logements constante de 1968 à 2013, avec une moyenne de 500 logements supplémentaires chaque année. Le développement de l'urbanisation engendre une augmentation des surfaces artificielles et une diminution des surfaces perméables ayant pour conséquence une augmentation de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement.

1.4.3. Captages en eau potable

Sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois, 22 captages d'adduction en eau potable sont implantés. 73% des prélèvements sont destinés à l'alimentation en eau potable.

Tableau n°2 Captages d'adduction en eau potable présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois

Commune d'implantation du captage	Code BSS	Communes concernées par le périmètre de protection	Date DUP	Gestionnaire	Remarques
Airaines	00452X0020	Airaines	27/02/1995	Airaines	
Airaines	00452X0001	Airaines	27/02/1995		
Bergicourt	00617X0001	Bergicourt	03/05/2006	SIAEP des vallées des Evoissons	
Croixrault	00612X0003	Croixrault, Eplossier	29/12/1997	Croixrault	
Eplossier	00612X0005	Eplossier	19/01/2006	SIAEP des vallées des Evoissons	
Fresnoy-au-Val	00613X0008	Fresnoy-au-Val, Courcelles-sous-Moyencourt	10/12/1996	SIAEP du Saint Landon	
Hescamps	00616X0005	Hescamps (St Clair)		SIAEP des vallées des Evoissons	Dépassement permanent de la limite de qualité en déséthyl-atrazine. Travaux étaient prévus sur ce captage en 2016. Captage en cours de fermeture.
Hornoy-le-Bourg	00612X0001	Hornoy-le-Bourg, Vraignes-les-Hornoy	03/10/1997	SIAEP du Liger et de la Bresle	
Lafresguimont-Saint-Martin	00611x0005	Hornoy-le-Bourg (Le Tronchoy)	01/02/2001	SIAEP du Liger et de la Bresle	Captages désignés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement Programme d'aménagement en cours (Action BAC) Objectif : Maintenir la bonne qualité
Lafresguimont-Saint-Martin	00611X0050	Lafresguimont-Saint-Martin (Guibermesnil)	23/05/2006		
Lafresguimont-Saint-Martin	00611X0051	Lafresguimont-Saint-Martin (Guibermesnil)	23/05/2006		

Commune d'implantation du captage	Code BSS	Communes concernées par le périmètre de protection	Date DUP	Gestionnaire	Remarques
					d'eau des captages qui alimentent 41 communes
Lafresguimont-Saint-Martin	00604X0001	Lafresguimont-Saint-Martin (Montmarquet)	09/03/1998	SIAEP du Liger et de la Bresle	
Lignièrès-Châtelain	00611X0036	Lignièrès-Châtelain, Meigneux	02/05/2001	SIAEP des vallées des Evoissons	DUP indisponible Teneurs de pesticides ont dépassé les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11/01/07 Fermeture prévue à moyen terme
Marlers	00615X0030	Marlers, Lignièrès-Châtelain, Fourcigny	09/03/1998	Marlers	
Molliens-Dreuil	00457X0001	Molliens-Dreuil (Dreuil)	18/12/1996	SIAEP du Saint Landon	
Moyencourt-les-Poix	00613X0019	Moyencourt-les-Poix	26/10/2006	Moyencourt-les-Poix	
Poix de Picardie	00612X0004	Poix de Picardie / La chapelle	26/04/2007	SIAEP des vallées des Evoissons	Initiation d'une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE)
Poix de Picardie	00612X0023	Poix de Picardie / La chapelle	26/04/2007		
Poix de Picardie	00617X0050	Poix de Picardie (Lahaye St Romain)	17/12/1998		
Poix de Picardie	00617X0051	Poix de Picardie (Lahaye St Romain)	17/12/1998		
Quevauvillers	00614X0006	Quevauvillers	18/07/1994	Quevauvillers	Le captage sera remplacé au profit d'une nouvelle ressource en 2017
Thieulloy-la-Ville	00616X0016	Thieulloy la ville	Avis d'un hydrogéologue agréé du 26/12/2012	SIAEP des vallées des Evoissons	Teneurs de pesticides ont dépassé les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11/01/07. Captage en cours de fermeture.

Remarques sur les captages :

- Opération de Reconquête de la QUALité de l'Eau (ORQUE) sur les captages de Hescamps, Thieulloy-la-Ville et Poix de Picardie/La Chapelle

Le captage de Thieulloy-la-ville présente des teneurs en pesticides qui viennent de dépasser à nouveau les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11/01/2007. Le captage de Lignièrès Châtelain est aussi concerné, ces deux captages font donc l'objet d'une demande de dérogation préfectorale commune pour trois ans en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Le captage d'Hescamps (situé à l'ouest de Handicourt) est dépourvu de DUP et d'arrêté préfectoral. Ce captage fait l'objet de dépassements permanents de la limite de qualité (0,1 µg/l) en déséthyl-atrazine depuis 15 ans. Plusieurs dérogations préfectorales à son exploitation se sont succédées, la dernière étant arrivée à échéance en janvier 2013.

Les captages de Thieulloy-la-Ville et Hescamps seront supprimés, au profit des travaux réalisés afin de sécuriser l'alimentation en eau potable en qualité et quantité sur tout le secteur. En 2016, les travaux concernent :

- La construction d'un nouveau réservoir de tête de 500 m³ à Thieulloy-la-Ville à partir duquel différentes unités de distribution d'eau potable seront alimentées ;
- La pose d'une canalisation de raccordement entre le futur réservoir de la tête de Thieulloy-la-Ville et le château d'eau d'Hescamps ;
- La pose d'une canalisation d'interconnexion entre le captage de Poix-Lahaye et le futur réservoir de tête de Thieulloy-la-Ville.
- La pose d'une canalisation d'interconnexion par la suite, entre le captage de Poix/Lachapelle et le futur réservoir de tête.

- Le captage de Quevauvillers

Le captage de Quevauvillers est dépourvu de DUP. Il est en effet improtégeable par les Services de l'Etat au vu de sa proximité avec la route. Ce captage sera prochainement remplacé par une nouvelle ressource dont la mise en service est prévue pour 2017.

- Les captages de Guibermesnil et Tronchoy

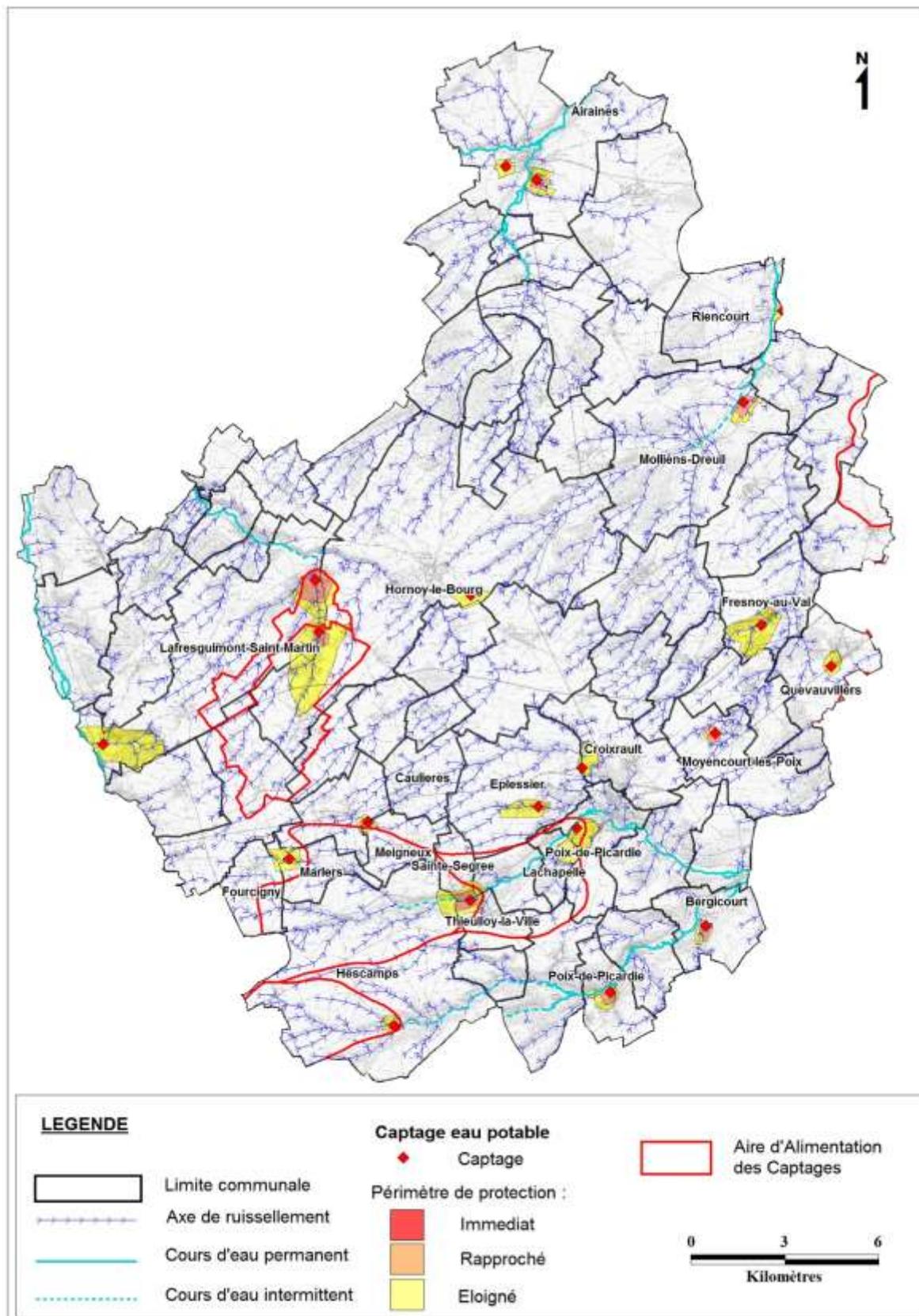
Ces captages exploités par les SIAEP du Liger et de la Vallée Béranger bénéficient de DUP (depuis 2006 pour les deux captages de Guibermesnil et depuis 2001 à Tronchoy). Ces trois ouvrages sont soumis à des pressions agricoles fortes, et restent vulnérables au risque de pollution diffuse par les nitrates et les produits phytosanitaires.

Pour cette raison, les deux captages de Guibermesnil sont classés prioritaires SDAGE Seine-Normandie et ont été référencés comme captages prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement. L'opération portée par le SIAEP du Liger et de la Bresle consiste à préserver la qualité de l'eau sur ces captages.

Le programme d'action a été réalisé avec les différents acteurs lors de l'étude réalisée entre 2011 et 2013. Les aires d'alimentation des captages (présentées sur la carte suivante), leurs zones de protection, et le plan d'action ont été approuvés par le Préfet de la Somme le 14/11/2013.

Les actions prévues sont les suivantes :

- Réduire l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, chez les particuliers et au niveau des voiries ;
- Mettre aux normes les installations d'assainissement non collectif ;
- Améliorer la gestion des eaux pluviales (Avec l'aménagement des deux bassins collecteurs d'eau pluviales défectueux de l'autoroute A29 et curage des ouvrages de l'AFIR tous les 5 à 10 ans) ;
- Protéger les sites vulnérables (puits à ciel ouvert directement en contact avec la nappe et carrière de Wathéville) ;
- Maintenir les surfaces boisées (qui représentent 12% de la surface).



Carte n°10 Localisation des captages d'adduction en eau potable présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois et leurs périmètres de protection associés

1.4.4. Risques naturels

1.4.4.1. Arrêtés de catastrophes naturelles

Depuis 1987, sur les 63 communes, 18 ont subi des inondations avec coulées de boues reconnues par un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (cf. Tableau n°3). Les communes les plus touchées sont Liomer, Le Quesne et Vraignes-lès-Hornoy avec respectivement 4, 2 et 2 arrêtés.

En 1999, un arrêté de catastrophe naturelle a été déclaré sur l'ensemble des communes du territoire. Cependant, cet arrêté concerne toutes les communes à l'échelle du département de la Somme. Les inondations n'ont cependant pas été observées sur toutes les communes. D'après les témoignages des élus, 14 communes ont été touchées lors de cet événement (Bettembos, Brocourt, Famechon, Hescamps, La Chapelle-sous-Poix, Lafresguimont-Saint-Martin, Le Quesne, Liomer, Meigneux, Morvillers, Poix-de-Picardie, Saulchoy-sous-Poix, Villers-Campsart et Vraignes-les-Hornoy).

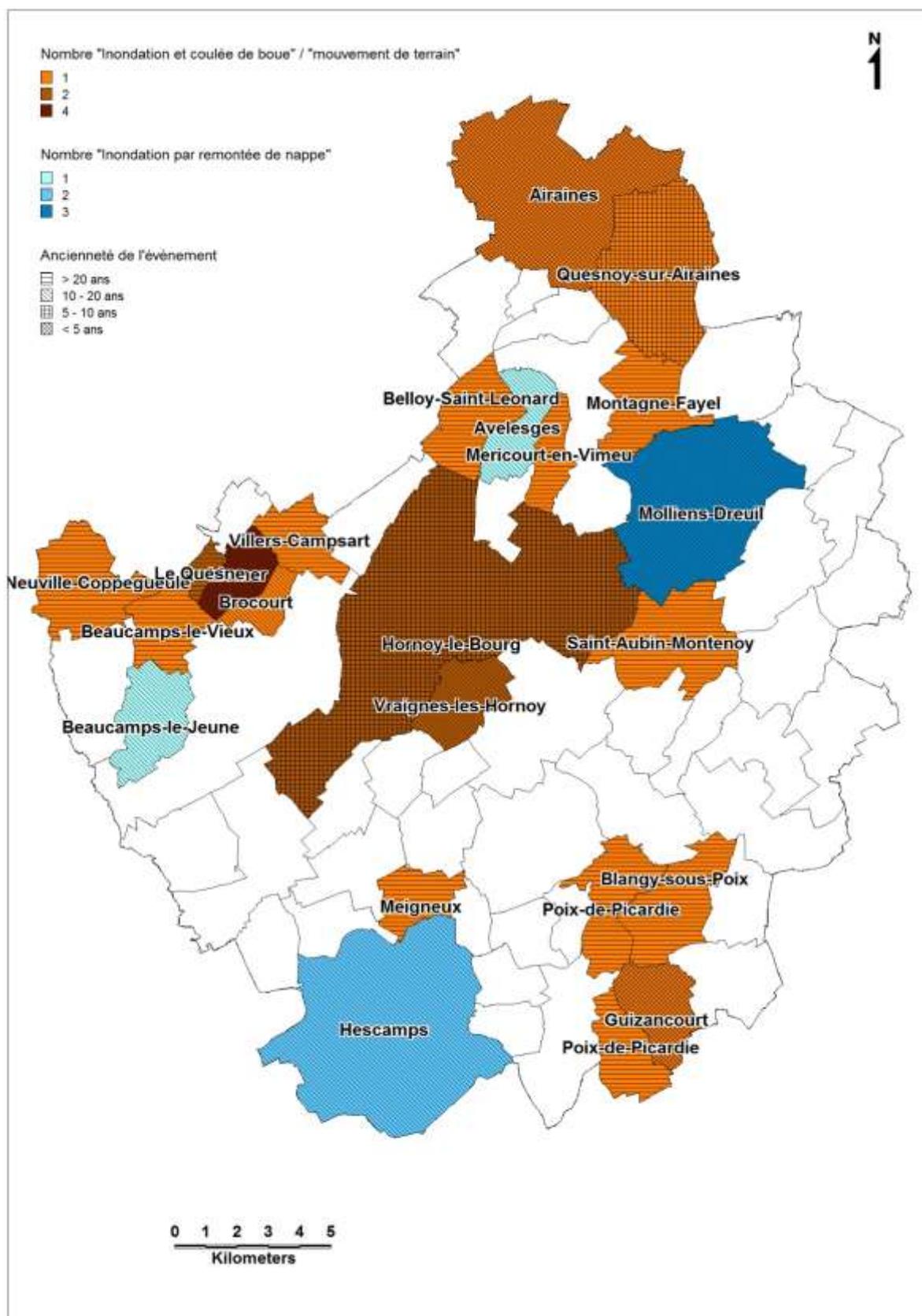
Quatre communes ont également subi des inondations par remontée de la nappe.

La carte page suivante présente les communes touchées par arrêtés de catastrophes naturelles (L'arrêté de catastrophe naturelle de 1999 n'est pas représenté).

Tableau n°3 Arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois (source : www.prim.net)

Communes	Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Airaines	Inondations et coulées de boue	20/09/2014	20/09/2014	04/11/2014	07/11/2014
Aveslges	Inondations par remontées de nappe phréatique	10/03/2001	31/05/2001	09/10/2001	27/10/2001
Beaucamps-le-Jeune	Inondations par remontées de nappe phréatique	10/03/2001	31/05/2001	09/10/2001	27/10/2001
Beaucamps-le-Vieux	Inondations et coulées de boue	15/12/1993	18/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
Belloy-Saint-Léonard	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	03/11/1987	11/11/1987
Blangy-sous-Poix	Inondations et coulées de boue	15/12/1993	18/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
Brocourt	Inondations et coulées de boue	09/05/2000	10/05/2000	30/04/2002	05/05/2002
Guizancourt	Inondations et coulées de boue	06/06/2016	06/06/2016	26/07/2016	12/08/2016
Hescamps	Inondations par remontées de nappe phréatique	20/12/2000	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	12/02/2002	15/09/2002	03/10/2003	19/10/2003
Hornoy-le-Bourg	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	03/11/1987	11/11/1987
	Inondations et coulées de boue	20/07/2007	20/07/2007	20/02/2008	22/02/2008
Liomer	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	03/11/1987	11/11/1987
	Inondations et coulées de boue	10/06/1993	10/06/1993	12/04/1994	29/04/1994
	Inondations et coulées de boue	15/12/1993	18/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
	Inondations et coulées de boue	09/05/2000	10/05/2000	30/04/2002	05/05/2002
Meigneux	Inondations et coulées de boue	15/12/1993	18/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
Méricourt-en-Vimeu	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	03/11/1987	11/11/1987

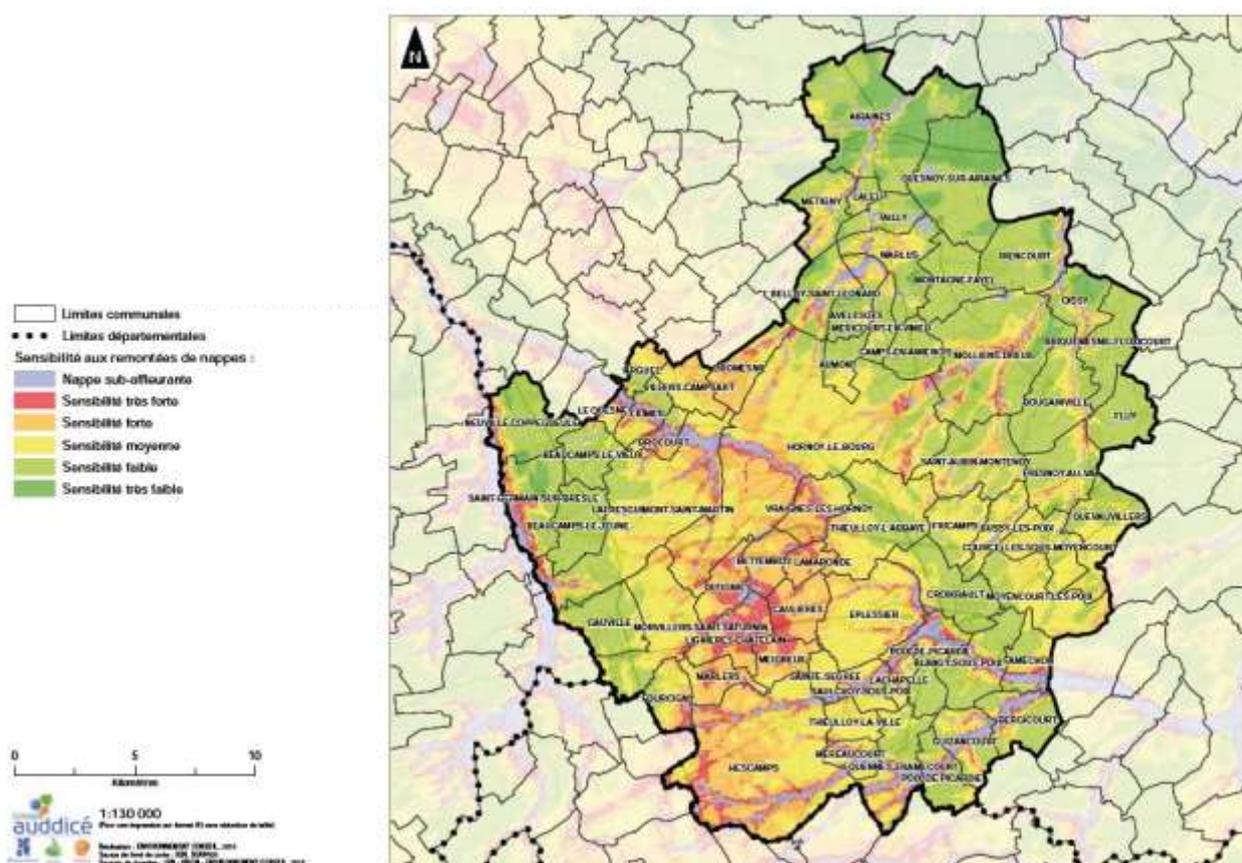
Communes	Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Molliens-Dreuil	Inondations par remontées de nappe phréatique	01/01/1988	30/04/1988	05/01/1989	14/01/1989
	Mouvements de terrain	04/03/1988	06/03/1988	22/06/1988	30/06/1988
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/12/1994	29/05/1995	18/08/1995	08/09/1995
	Inondations par remontées de nappe phréatique	01/12/2000	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Montagne-Fayel	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	03/11/1987	11/11/1987
Neuville-Coppegueule	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	03/11/1987	11/11/1987
Poix-de-Picardie	Inondations et coulées de boue	15/12/1993	18/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
Le Quesne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	03/11/1987	11/11/1987
	Inondations et coulées de boue	15/12/1993	18/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
Quesnoy-sur-Airaines	Inondations et coulées de boue	07/06/2007	07/06/2007	20/02/2008	22/02/2008
Saint-Aubin-Montenoy	Inondations et coulées de boue	03/06/1992	03/06/1992	16/08/1993	03/09/1993
Villers-Campsart	Inondations et coulées de boue	15/12/1993	18/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
Vraignes-lès-Hornoy	Inondations et coulées de boue	15/12/1993	18/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
	Inondations et coulées de boue	09/05/2000	09/05/2000	19/12/2000	29/12/2000
Toutes les communes (Sauf La Chapelle-sous-Poix)	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999



Carte n°11 Communes concernées par des arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois

1.4.4.1. Remontées de nappe

D'après l'atlas cartographique réalisé par le bureau d'étude Auddicé relative au risque de remontée de nappe, la nappe affleure au niveau des vallées de chacun des cours d'eau présent sur le territoire. La partie sud du territoire, comprenant notamment Offignies, Lignières-Chatelain et Caulières est classée en sensibilité très forte. La partie nord du territoire, comprenant Airaines, Riencourt, Montagne-Fayel, Warlus,..., est classée en sensibilité faible à très faible sauf à proximité des vallées où le risque de remontée de nappe est très élevé.



Carte n°12 Aléa remontée de nappe sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois (Auddicé)

1.4.4.2. Risque d'inondation

D'après les données de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie, les communes situées à proximité du cours d'eau le ruisseau de Saint-Landon sont concernées par le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la vallée de la Somme et de ses affluents.

Selon l'article L. 562-1 du Code de l'Environnement, l'objet des PPR est :

- De délimiter les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de constructions, d'ouvrages,

d'aménagements ou d'exploitation ou, dans le cas où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitation pourraient y être autorisés, de prescrire les conditions dans lesquelles ils doivent être réalisés, utilisés ou exploités ;

- De délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques, mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux et y prévoir des mesures d'interdiction ou des prescriptions ;
- De définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers ;
- De définir, dans les zones concernées, les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs.

A la suite des inondations de 2001, les communes qui ont été déclarées en état de catastrophe naturelle ont été intégrées dans le PPRi. De ce fait, le préfet de la Somme a prescrit un PPRi sur 118 communes du bassin versant de la Somme. Ces inondations sont la conséquence d'une forte pluviométrie à partir du mois d'Octobre 2000, aggravées par des pluies particulièrement intenses en mars 2001. Cet événement fut exceptionnel par son intensité, mais aussi par sa durée (26 jours de pluie mars 2001). Les inondations résultaient alors de la conjugaison de trois phénomènes : les débordements des cours d'eau, les remontées de nappe ainsi que le ruissellement.

Sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois, Molliens-Dreuil, Oissy et Rencourt font partis de ce PPRi. Approuvé le 01/12/2004, cet outil réglementaire arrêté par l'Etat, garantit la sécurité des biens et des personnes. Il a pour but d'interdire certains projets ou de les autoriser avec des prescriptions, selon les aléas préalablement calculés sur le territoire concerné. Ce PPRi est cependant adapté au territoire pour qu'il permette un développement raisonné et durable dans la vallée.

La carte des aléas tirée du PPRi de la vallée de la Somme et de ses affluents est visible en Annexe n°3 pour les communes de Molliens-Dreuil, Oissy, et Rencourt.

1.5. Contexte environnemental

Les protections réglementaires, les inventaires patrimoniaux et les mesures de gestions contractuelles sur les communes du territoire du Sud-Ouest Amiénois ont été recherchés dans la base de données CARMEN de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Hauts-de-France.

1.5.1. Protections réglementaires

1.5.1.1. Réserves naturelles

Les réserves naturelles sont des territoires dont « la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de [...] soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader » (Art. L332-1 du Code de l'environnement).

D'après la DREAL des Hauts-de-France, aucune réserve naturelle n'est présente sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois.

1.5.1.2. Arrêtés de Biotopie

Les arrêtés - préfectoraux - de protection de biotope permettent de fixer les mesures tendant à favoriser sur un milieu la conservation des conditions, naturelles ou artificielles, nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées (Art. L411-1 et 2 du Code de l'Environnement et circulaire du 27 juillet 1990)

Les biotopes peuvent être des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des pelouses ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

D'après la DREAL des Hauts-de-France, aucun arrêté de protection de biotope ne concerne le territoire du Sud-Ouest Amiénois.

1.5.1.3. Site inscrit ou classé

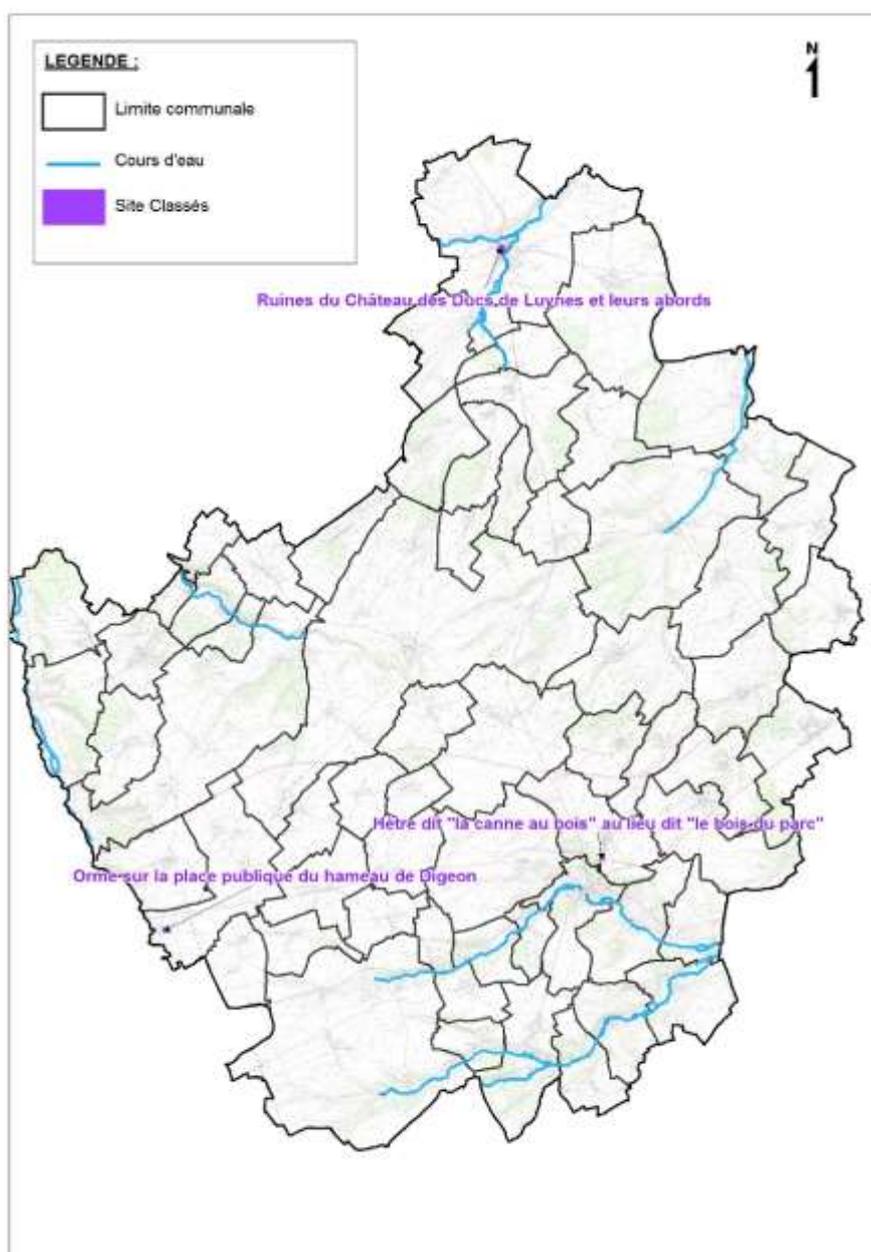
Au sens des articles L341-1 à L341-22 du code de l'Environnement, l'inscription ou le classement d'un monument naturel ou d'un site reconnaît d'intérêt général sa conservation ou sa préservation, d'un point de vue « artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

Un site inscrit « reconnaît la qualité paysagère d'un lieu. Il doit valoriser son évolution harmonieuse ». Un site classé « constitue l'outil majeur de l'Etat pour la protection des paysages ».

D'après la DREAL, sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois, trois sites classés sont présents et sont présentés dans le Tableau n°4, ci-dessous, ainsi que sur la Carte n°13.

Identifiant National	Commune	Nom	Superficie	Date de Classification
80-01	Airaines	Ruines du Château des Ducs de Luynes et leurs abords	0,95 ha	14/01/1994
80-19	Croixrault	Hêtre dit 'la canne au bois » au lieu-dit « le bois du Parc »	0,01 ha	24/01/1994
80-30	Morvilliers Saint Saturnin	Orne sur la place publique du hameau de Digeon	03/05/2006	19/02/1934

Tableau n°4 Sites inscrits et classés sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois



Carte n°13 Localisation des sites classés sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois

1.5.2. Inventaires patrimoniaux

1.5.2.1. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Une ZNIEFF se définit « par l'identification scientifique d'un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où sont identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel ». Il existe deux types de ZNIEFF :

- La ZNIEFF de type 1, correspondant à un « secteur de superficie en général limitée définie par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional » ;
- La ZNIEFF de type 2, se définissant comme un « grand ensemble naturel ou peu modifié, ou offrant des potentialités importantes ».

La présence d'une ZNIEFF ne constitue pas une protection réglementaire. Toutefois, selon l'article L211-1 du Code de l'Environnement, la gestion équilibrée de la ressource en eau comporte notamment la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides. De plus, l'article L110 du Code de l'Urbanisme assigne aux collectivités publiques l'obligation d'assurer la protection des milieux naturels dans leurs prévisions et décisions d'utilisation de l'espace.

Sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois, vingt ZNIEFF de Type I et trois ZNIEFF de Type II sont présentes. Elles sont détaillées dans le Tableau n°5, ci-dessous, ainsi que sur la Carte n°14.

Tableau n°5 ZNIEFF présentes sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois

Identifiant national	Type	Nom	Superficie (en ha)
220014040	1	BOCAGE DE BEAUCAMPS-LE-VIEUX	250
220013931	1	BOIS D'AIRAINES ET DE SAINTE-LARME	446
220013933	1	BOIS DE GUIBERMESNIL À LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN	464
220013937	1	BOIS DE LIOMER	163
220013940	1	BOIS DE RIENCOURT ET DU FAYEL	262
220013956	1	BOIS DE SEMERMESNIL ET DES MONTS À MOLLIENS-DREUIL	407
220320004	1	BOIS D'EPAUMESNIL, D'ETREJUST ET DE BELLOY	454
220013938	1	COTEAU DE TOUS VENTS À GAUVILLE, BOIS DU VICOMTE ET RAVIN ROSETTE	313
220320006	1	COURS DE LA BRESLE ET PRAIRIES ASSOCIÉES	483
220120045	1	COURS SUPÉRIEUR DE L'AIRAINES	4
220013954	1	HAUTE VALLÉE ET COURS DE LA RIVIÈRE POIX	710
220013921	1	LARRIS DE LA VALLÉE DE LA BRESLE ENTRE SÉNARPONT ET SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE, FORÊT D'ARGUEL ET FORÊT DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE	1 110

Identifiant national	Type	Nom	Superficie (en ha)
220005000	1	LARRIS DE MOLLIENS-DREUIL ET DE SAINT-AUBIN-MONTENOY ET CAVITÉ SOUTERRAINE	129
220013939	1	LARRIS ET BOIS DE FLUY, BOIS VACHERIE À BOUGAINVILLE ET BOIS DE QUEVAUVILLERS	574
220013458	1	LES LARRIS DE GOURCHELLES-ROMESCAMPS ET DE QUINCAMPOIX-FLEUZY	447
220013949	1	MASSIF FORESTIER DE DE FRÉMONTIERS/WAILLY/LOEUILLY	2 305
220320015	1	RÉSEAU DE CAVITÉS SOUTERRAINES DES VALLÉES DES ÉVOISSONS ET DE LA POIX	19
220005021	1	VALLÉE DE L'AIRAINES ENTRE AIRAINES ET LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS	256
220013957	1	VALLÉE DES ÉVOISSONS	2 508
220004998	1	VALLÉE DU LIGER	888
220013948	1	VALLÉE DU SAINT-LANDON ET VALLÉES SÈCHES ATTENANTES	359
220320033	2	VALLÉES DE LA BRESLE, DU LIGER ET DE LA VIMEUSE	13 267
220420022	2	VALLÉES DES EVOISSONS ET DE SES AFFLUENTS EN AMONT DE CONTY	9 073

1.5.2.2. Site « NATURA 2000 »

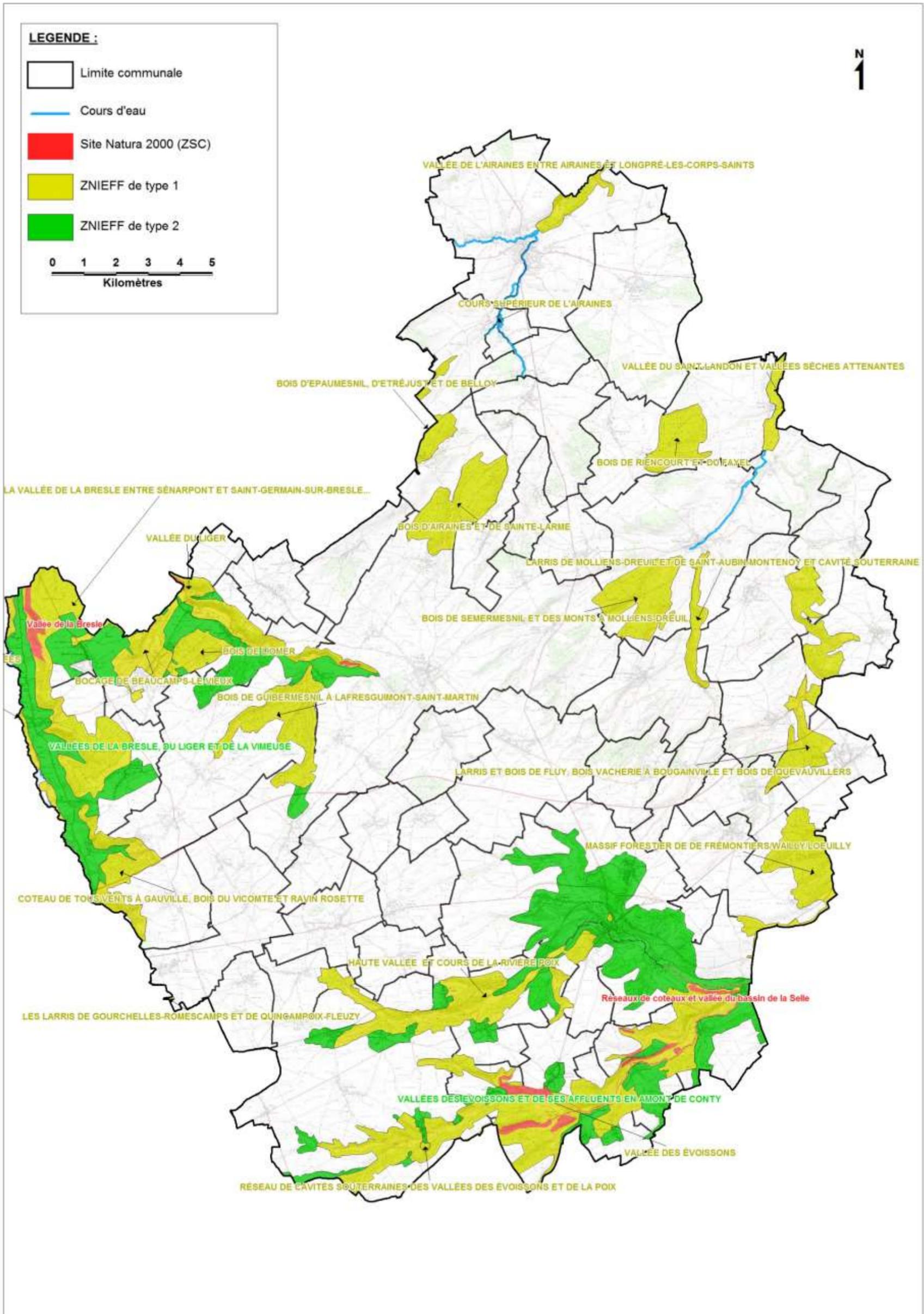
Selon l'article L414-1 du Code de l'Environnement, les sites du réseau écologique européen *Natura 2000* incluent les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et les Zones de Protection Spéciale (ZPS), respectivement définies par deux arrêtés :

- L'arrêté du 16 novembre 2001 relatif liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flores sauvages qui peuvent justifier la désignation des Zones Spéciales de Conservation ;
- L'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation des Zones de Protection Spéciale.

Deux sites NATURA 2000 de type ZSC ont été répertoriés sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois (Cf. Carte n°14) :

Tableau n°6 Sites NATURA 2000 présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois

Identifiant National	Type	Communes concernées	Nom	Superficie	Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site
FR2200362	ZSC	Bergicourt, Blangy-sous-Poix, Equennes-Eramecourt, Famechon, Guizancourt, Méréaucourt, Poix de Picardie	« Réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle »	615 ha	ASA de la rivière Selle et ses affluents Conservatoire d'espaces naturels de Picardie Centre régional de la propriété forestière
FR2200363	ZSC	Arguel, Brocourt, Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin, Le Quesne, Neuville-Coppegueule, Saint-Germain-sur-Bresle	« Vallée de la Bresle »	1016 ha	Institution interdépartementale 60/76/80 pour la gestion et la valorisation de la Bresle



Carte n°14 Les ZNIEFF et sites Natura 2000 présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois

1.5.2.3. Les Zones Humides

Il est entendu par zone humide « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Art. L211-1 du Code de l'environnement).

Ces zones présentent différents intérêts. Ainsi, situées en fond de vallon, elles constituent d'un point de vue purement hydraulique, des zones privilégiées d'expansion de crue. En terme qualitatif, elles jouent un rôle épurateur important. Enfin, d'un point de vue écologique, elles décèlent souvent une grande richesse faunistique et floristique. Pour les différents intérêts qu'elles représentent, ces zones doivent être préservées.

Le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers ne dispose pas encore d'inventaire de zones humides sur leurs territoires. On considère donc les Zones à Dominantes Humides.

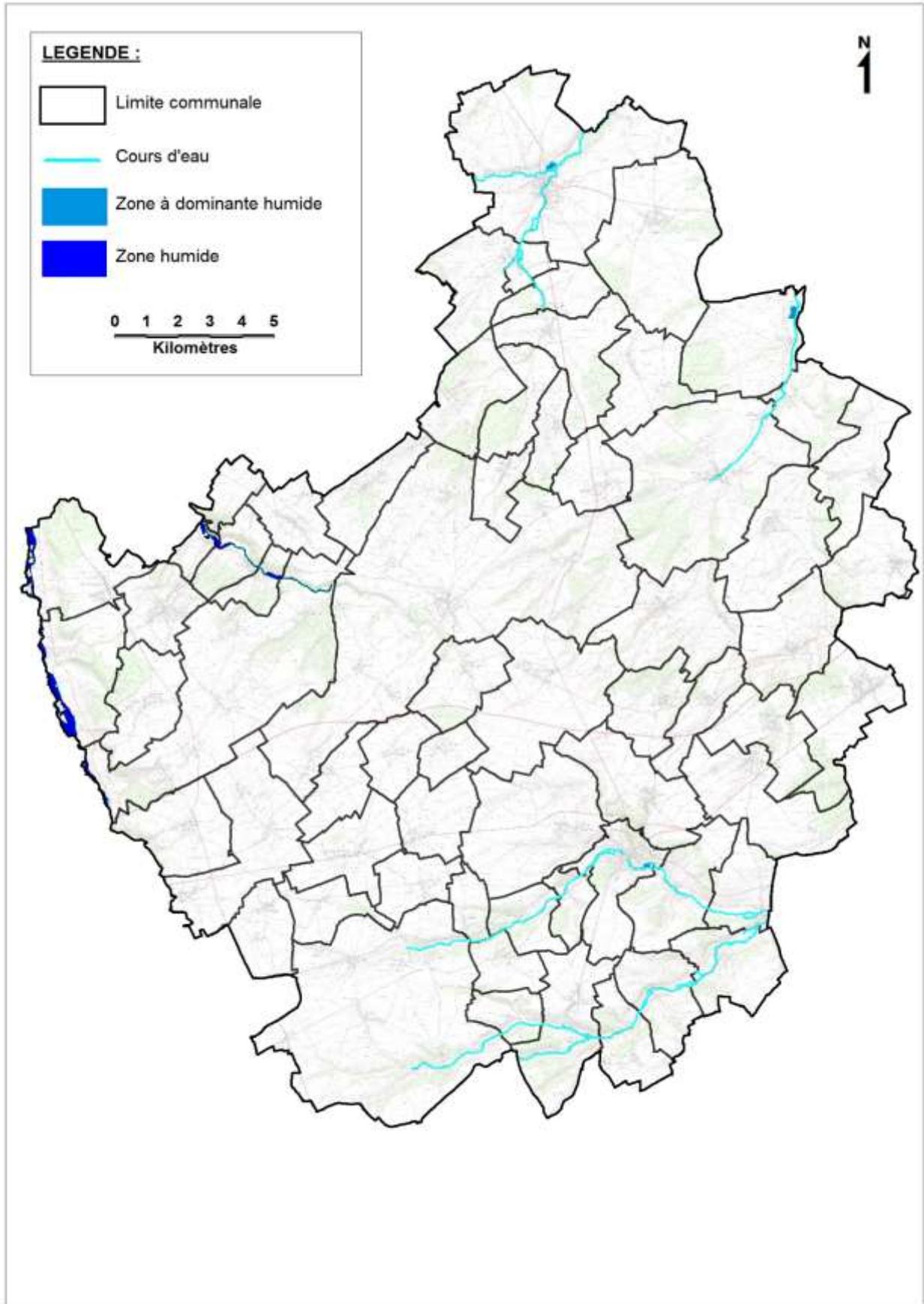
Ces zones à dominante humide sont délimitées à partir de photographies aériennes et de contrôles de terrain, sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau. Le but de leur délimitation est multiple :

- Améliorer la connaissance : constitution d'un premier bilan pour le suivi de l'évolution de ces espaces ;
- Outil de support de planification et de connaissance pour l'Agence de l'eau et ses partenaires, de communication et d'aide à la décision pour les collectivités ;
- Outil de support pour l'élaboration d'inventaires plus précis.

Cependant, puisque ces délimitations ne font pas l'objet systématique de campagne de terrain, il n'est pas possible de certifier à 100% que ces zones soient constituées de zones humides au sens de la Loi sur l'eau.

Sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois, les zones à dominance humides se situent dans la majorité des vallées au niveau des cours d'eau. Sur le reste du territoire aucune zone à dominante humide n'a été déterminée. Ces zones à dominante humide concernent l'Airaines et ses affluents, le Saint-Landon, la Poix et les Evoissons (cf. Carte n°15).

L'EPTB de la Bresle a recensé les zones humides sur son territoire. La carte suivante présente les zones humides au niveau de la Bresle et du Liger, sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois.



Carte n°15 Zones à Dominantes Humides sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois

2. Etude du fonctionnement hydrologique et hydraulique de la communauté de communes et problématiques associées

La connaissance de l'occupation des sols est une nécessité lorsque l'on étudie le comportement hydrologique d'un territoire. Etant l'un des principaux facteurs intervenant dans l'apparition du ruissellement (cf. Annexe 3 : Processus de battance), elle est une variable indispensable à la modélisation hydrologique qui sera appliquée dans la suite de l'étude.

Le plan relatif au diagnostic du fonctionnement hydrologique sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois synthétise les principales informations issues de la bibliographie, des rencontres avec les élus ainsi que des prospections de terrain.

2.1. Occupation des sols

2.1.1. Occupation actuelle des sols

L'occupation des sols du territoire du Sud-Ouest Amiénois a été cartographiée à l'échelle parcellaire, grâce aux orthophotoplans de 2013 (Cf. Carte n°16). Elle a ensuite été reprise et vérifiée lors des entretiens avec les élus. La typologie retenue est présentée ci-dessous.

- Parcelles bâties. Elles regroupent toutes les parcelles munies d'une construction pérenne ;
- Cultures. Elles incluent les parcelles agricoles ensemencées annuellement ;
- Surfaces enherbées. Elles rassemblent les prairies, les espaces verts publics et les chemins enherbés ;
- Routes goudronnées ;
- Chemins en terre ;
- Bois et bosquets ;
- Plans d'eau (étangs, bassins, mares...) ;
- Carrières ;
- Voies ferrées.

Le diagramme ci-dessous montre que les surfaces agricoles représentent 70 % de la surface du territoire. Les surfaces naturelles représentées par les bois et les surfaces enherbées représentent 25 % de la surface du territoire. Les surfaces urbanisées (parcelles bâties et voiries) occupent 5 % du territoire.

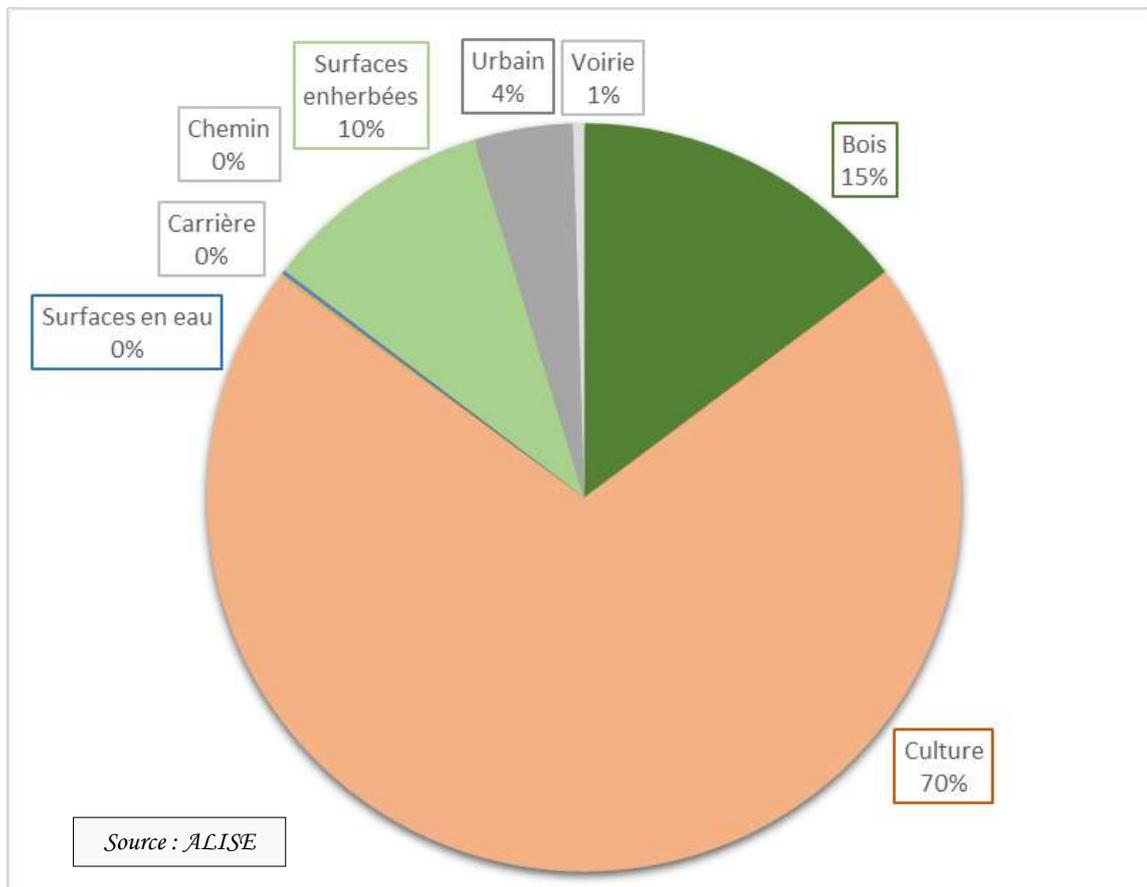
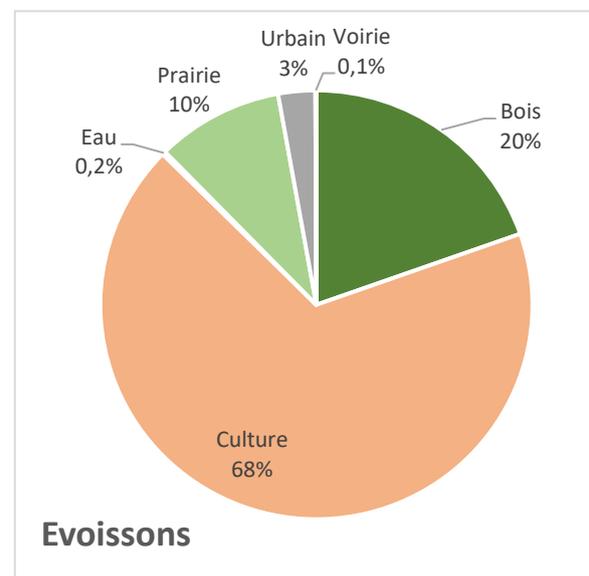
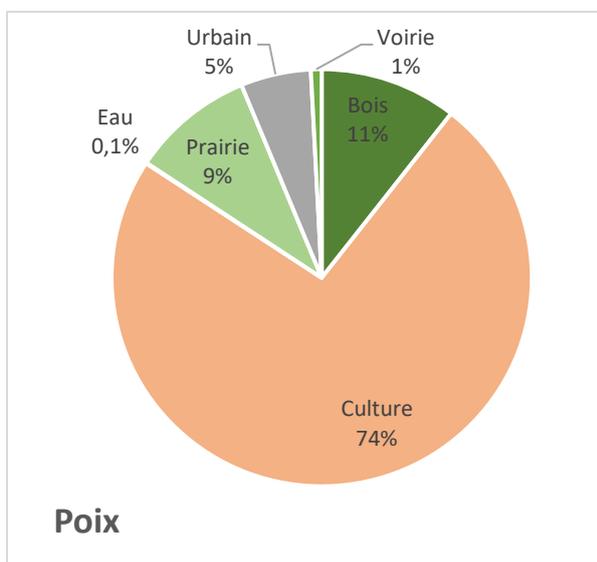
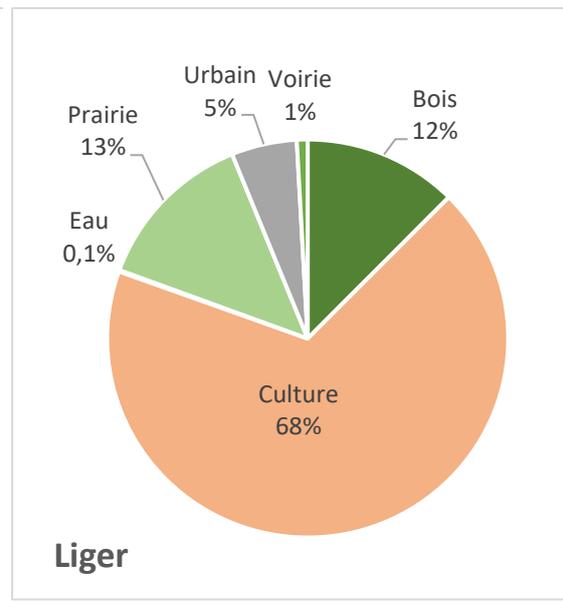
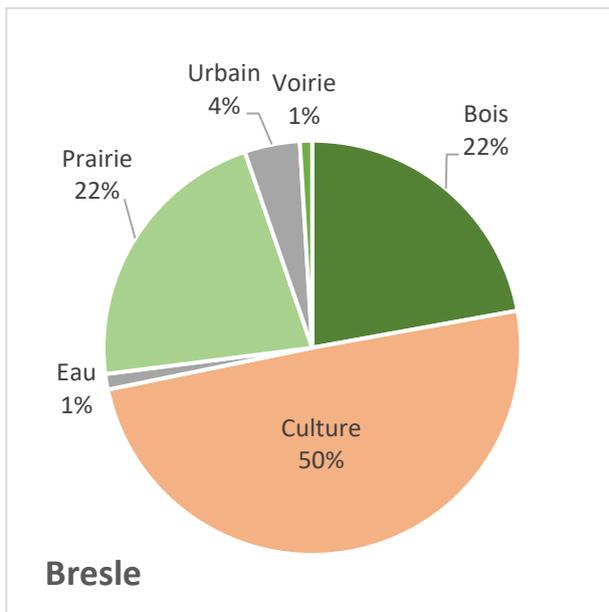
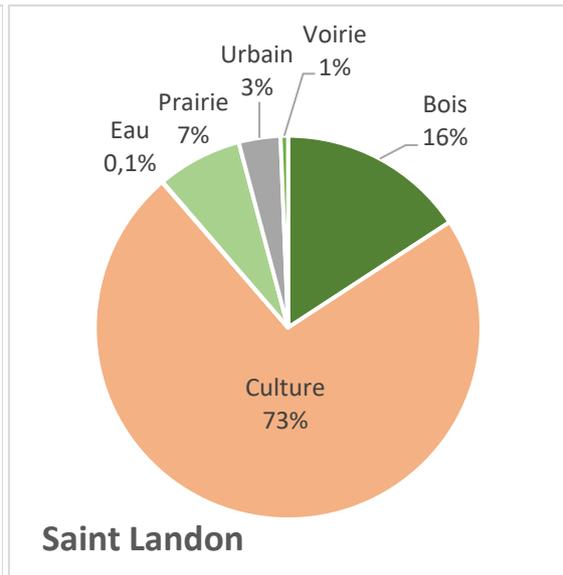
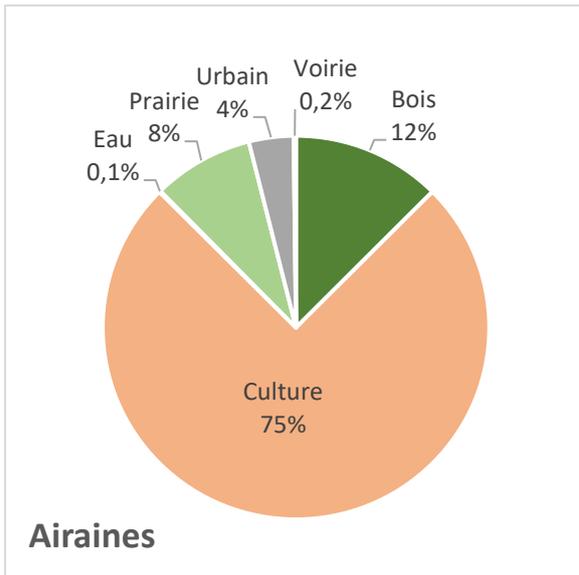


Figure n°10 Occupation des sols du territoire du Sud-Ouest Amiénois

Les diagrammes de la page suivante présentent l'occupation des sols sur chaque aire d'alimentation des masses d'eau du Sud-Ouest Amiénois (les surfaces drainantes présentées comprennent celle du territoire du Sud-Ouest Amiénois uniquement) :

- l'Airaines (surface drainante d'environ 110 km²) ;
- La Bresle (surface drainante d'environ 24 km²) ;
- Le Liger (surface drainante d'environ 105 km²) ;
- Le Saint Landon (surface drainante d'environ 135 km²) ;
- Les Evoissons et la Poix (appartenant à la masse d'eau de la Selle, avec une surface drainante d'environ 130 km²).

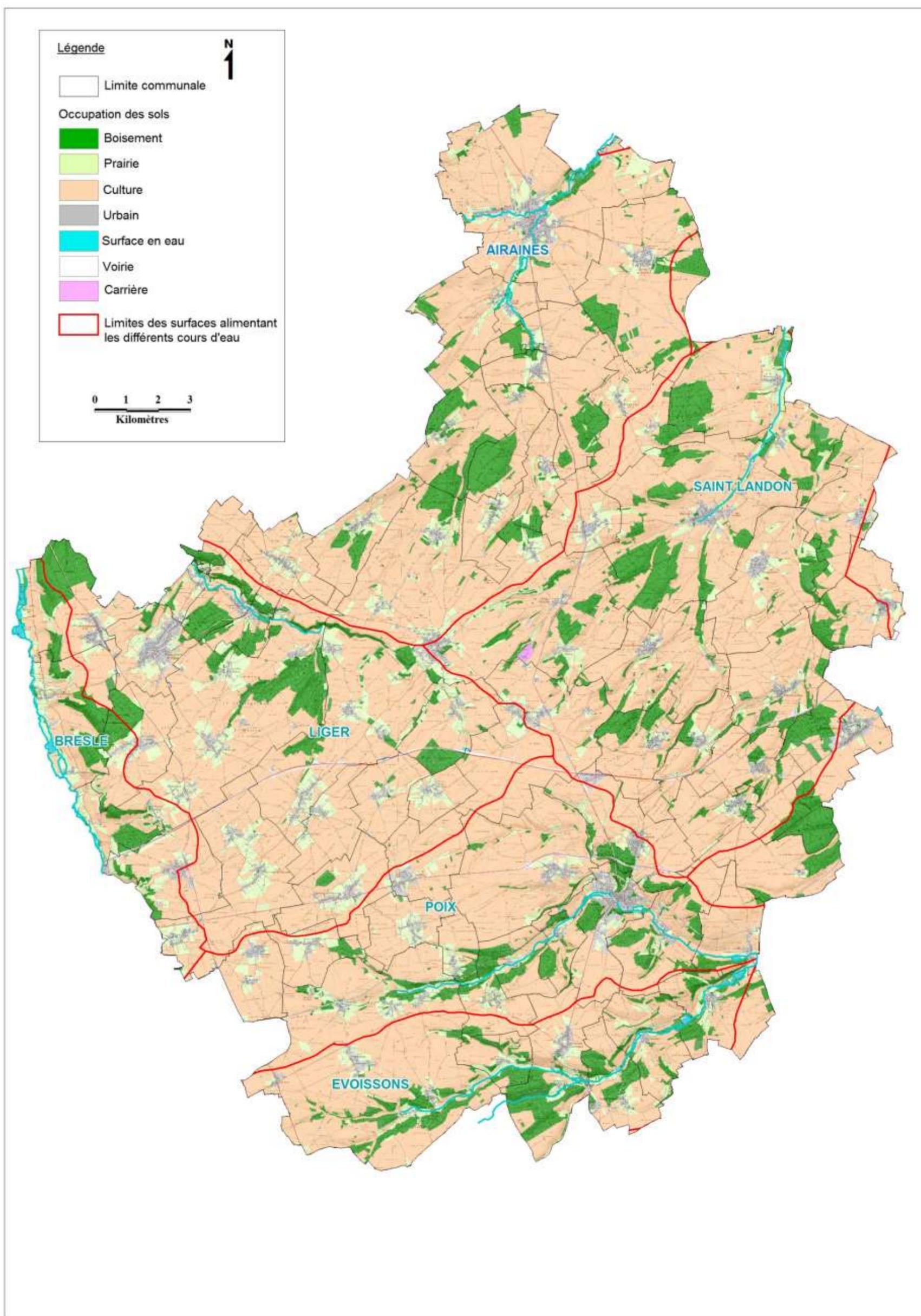


Les surfaces en culture représentent les $\frac{3}{4}$ de la surface sur les espaces drainant l'Airaines, le Saint-Landon et la Poix. Au niveau du Liger et des Evoissons, elles sont légèrement moins représentées avec 68 % de la surface totale. Enfin, au niveau de la Bresle où les pentes sont plus importantes, les surfaces agricoles ne représentent que 50 % de la surface totale.

Concernant les surfaces urbanisées (parcelles bâties et voiries), les surfaces du territoire du Sud-Ouest Amiénois alimentant les Evoissons sont les moins représentées avec 3%. Viennent ensuite les surfaces drainantes du Saint-Landon et de l'Airaines qui sont représentées par 4% de surfaces urbanisées, puis La Bresle, avec 5 % de surfaces imperméabilisées, et la Poix avec 6%.

Les surfaces dites naturelles (prairies et boisement) représentent quant à elles en moyenne 25% de la surface totale du territoire du Sud-Ouest Amiénois. On retrouve ces valeurs sur les surfaces alimentant le Saint Landon ainsi que le Liger. Ce sont les surfaces drainant la Poix et l'Airaines qui sont le moins représentées en termes de surfaces naturelles avec un total de 20%. Les surfaces drainant les Evoissons sont représentées par 30% de surfaces naturelles, et la Bresle par 45%, ce qui représente presque la moitié des surfaces drainantes la Bresle sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois qui sont en espaces boisés et en prairies.

L'occupation des sols du territoire d'étude de 2013, et remodifiée lors des prospections de terrain, est présentée sur la carte en page suivante. Les aires drainantes des différents cours d'eau précédemment citées figurent sur la carte.



Carte n°16 Occupation des sols sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois

2.2. Définition des axes d'écoulements de surface préférentiels

Lors de précipitations, une part plus ou moins importante d'eau ne peut s'infiltrer dans les sols et ruisselle en surface. Ces eaux de ruissellement se concentrent et s'écoulent au niveau de points bas, appelés **axes de ruissellements superficiels**. On distingue deux types d'axes de ruissellement :

- les axes de ruissellement naturels, ou talwegs résultant principalement de la topographie du milieu naturel (vallées, vallons...);
- les axes de ruissellement anthropiques, résultant d'aménagements effectués par l'Homme (routes, chemin...) qui interceptent et concentrent les ruissellements.

Les axes de ruissellement ont été cartographiés mais le type n'a pas été différencié (Cf. Plan n°1). La caractérisation de ces axes de ruissellements sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois s'est faite dans un premier temps à partir des données SIG fournies par l'AMEVA. Grâce à un outil SIG et le MNT, nous avons pu déterminer les axes de ruissellement principaux sur le territoire. Par la suite, l'interprétation des cartes topographiques de l'IGN nous ont permis de repréciser les axes de ruissellement. Enfin, certains axes ont été vérifiés lors des prospections de terrain sur les différentes communes.

2.3. Les éléments du paysage jouant un rôle hydraulique

Certains éléments du paysage, qu'ils soient initialement présents ou mis en place par l'Homme, jouent un rôle important dans le ralentissement ou le stockage des flux de ruissellement. Il s'agit notamment de mares, de haies et de talus.

Les éléments observés lors des prospections de terrain ou définis par la bibliographie, figurent sur le plan du fonctionnement hydrologique de la communauté de communes. (Cf. Plan n°1)

Cet inventaire ne saurait être exhaustif.

2.3.1. Les mares

Les mares sont des éléments traditionnels du paysage local. Elles étaient autrefois la seule ressource en eau pour les riverains et pour l'abreuvement du bétail, elles étaient donc généralement situées aux endroits où elles pouvaient recueillir les eaux pluviales. Avec la généralisation de l'adduction d'eau potable et la modernisation des exploitations agricoles, beaucoup d'entre elles ont été comblées.

Les mares ont une double fonctionnalité : elles ont un rôle de stockage temporaire des eaux de ruissellement, ou rôle tampon et un rôle épurateur de ces eaux de ruissellement, notamment en fixant les éléments lourds et en dénitrifiant les eaux.

Plusieurs mares (ou bassins aménagés ayant le même rôle en terme de gestion des eaux) ont été recensées sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois. Elles ont été cartographiées dans un premier temps à partir des orthophotoplans, puis ajoutées lors des entretiens avec les élus et des prospections de terrains.



Photo n°1 Mare de Quevauvillers



Photo n°2 Mare de Gauville

2.3.2. Les talus

Les talus ont un rôle essentiel dans la gestion quantitative et qualitative des eaux de pluie. En effet, lorsqu'ils sont situés en travers d'une pente, les talus permettent la gestion locale des eaux pluviales et favorisent leur infiltration. L'action des talus est dépendante de leur disposition et de leur densité à l'échelle d'un bassin versant. L'action des talus est renforcée lorsqu'ils sont plantés.

Les talus signalés comme jouant un rôle dans la gestion des eaux pluviales par les élus lors des entretiens ont été recensés et cartographiés. Ils apparaissent sur le plan relatif au fonctionnement hydrologique de la communauté de communes.



Photo n°3 Talus (Montagne-Fayel)

2.3.3. Les haies

Les haies, lorsqu'elles sont disposées transversalement aux écoulements d'eau superficiels, permettent la diminution de la vitesse des ruissellements et favorisent leur infiltration dans le sol. Par conséquent, le risque d'érosion des sols à l'aval et les risques de coulées de boues associées sont diminués.

Les haies présentes sur les parcelles agricoles, le long des routes, ou protégeant les limites des zones urbaines ont été cartographiées à partir des orthophotoplans.



Photo : ALISE

Photo n°4 Haie (Bettembos)



Photo : ALISE

Photo n°5 Haie (Caulières)

2.4. Réseaux de gestion des eaux pluviales

Plusieurs communes disposent d'un réseau de gestion des eaux pluviales. Ils sont composés d'avaloirs, de buses, de puisards et de fossés.

Les principaux éléments hydrauliques figurent sur le plan relatif au fonctionnement hydrologique de la communauté de communes. L'entretien régulier de ces éléments hydrauliques permet d'éviter l'apparition de nouveaux dysfonctionnements hydrauliques sur les communes.

Le plan des aménagements effectués dans le cadre du remembrement de l'autoroute A29 et transmis par le cabinet METRIS, a été intégré au plan du fonctionnement hydrologique du territoire du Sud-Ouest Amiénois.

2.4.1. Les fossés

Les fossés ont pour objectif de capter les ruissellements diffus ou les écoulements pour les diriger vers un exutoire. Ils protègent le sol de l'érosion et, lorsqu'ils sont enherbés, favorisent la sédimentation et l'infiltration des eaux.

Seuls les fossés observés lors des phases terrain ou signalés par les élus lors des entretiens comme jouant un rôle dans la gestion des eaux pluviales ont été recensés et cartographiés. Ils figurent également dans le plan relatif au fonctionnement hydrologique.



Photo n°6 Fossé (Oissy)



Photo n°7 Fossé (Morvillers-Saint-Saturnin)

2.4.2. Les puisards

Les puisards ou puits d'infiltration permettent un stockage et une restitution directe de l'eau dans les sols. Ils permettent une infiltration des eaux pluviales en profondeur, lorsque les sols superficiels sont imperméables ou peu perméables. Ces puits d'infiltration directe sont présents sur certaines communes pour gérer une partie des eaux pluviales, ou sur les parcelles privées pour gérer les eaux pluviales des particuliers. Les puisards ayant un rôle dans la gestion des eaux pluviales à l'échelle de la commune ont été recensés lors des différents entretiens avec les élus, puis cartographiés.

2.4.3. L'assainissement des eaux pluviales à l'échelle communale

Sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois, certaines communes possèdent un réseau d'assainissement collectif pour les eaux pluviales. Le tableau suivant présente le mode de gestion de chaque commune pour les eaux pluviales. Pour chaque commune, sont présentés les dysfonctionnements recensés lors des entretiens avec les élus, dont la cause est directement liée à des problèmes sur le réseau d'assainissement.

2.5. Recensement des dysfonctionnements et du fonctionnement hydraulique de chaque commune du territoire

Dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois, les premiers objectifs de l'étude sont de comprendre le fonctionnement hydraulique de chaque commune, et de prendre connaissance des différentes difficultés en termes de gestion des eaux pluviales que peuvent rencontrer les communes ainsi que les problèmes liés aux différents événements pluvieux.

Les dysfonctionnements hydrologiques ont été repris de l'enquête téléphonique menée par l'AMEVA en 2016. ALISE a complété cette enquête, en actualisant les dysfonctionnements qu'on put rencontrer les communes depuis cette enquête, comme l'évènement qui a touché Guizancourt lors de l'été 2016. Ces rencontres ont permis notamment d'apporter des précisions sur les problèmes rencontrés grâce aux prospections de terrain sur les secteurs sensibles.

Les différentes phases de prospection de terrain à la suite des entretiens ont permis :

- De vérifier et de définir les différents axes de ruissellements principaux visibles sur le terrain ;
- De recenser et visualiser les différents dysfonctionnements connus sur chaque commune ;
- De vérifier l'occupation des sols faite à partir des orthophotoplans de 2013 ;
- De noter les éventuels aménagements ;
- De rencontrer certains des riverains sinistrés.

Deux types de dysfonctionnements sont présents sur le territoire : les dysfonctionnements quantitatifs et les dysfonctionnements qualitatifs. Les dysfonctionnements potentiels ont également été recensés.

➤ Les dysfonctionnements quantitatifs avérés

Lors des rencontres avec certains sinistrés, nous avons pu récupérer quelques témoignages photos représentatifs des dysfonctionnements recensés. Les témoignages présentés ci-après illustrent deux événements orageux de 1999 et de Septembre 2015 qui ont engendré des sinistres sur la plupart des communes du territoire du Sud-Ouest Amiénois sensibles aux problèmes de ruissellement et d'inondation.

Les photos suivantes illustrent l'intensité de l'évènement sur les communes de Liomer et de Quesnoy-sur-Airaines :

- **Inondation de 1999 : Rue du Bas et Place de la Mairie à Liomer**



Photo n°8 Inondation de la place de la Mairie par débordement du Liger à Liomer



Photo n°9 Inondation de la rue du Bas par débordement du Liger à Liomer

La commune de Liomer a signalé une inondation de la place de la Mairie pendant 4 heures en 1999, suite à un débordement du Liger. Une hauteur d'eau de 1,5 m a été mesurée.

- **Inondation de Septembre 2015 : Quesnoy-sur-Airaines**

L'intersection entre la rue du 11 Novembre et la rue de la Libération s'est trouvée inondée au niveau d'un point bas local lors des forts évènements de septembre 2015.



Photo n°10 Inondation de l'intersection entre la rue du 11 Novembre et celle de la libération à Quesnoy-sur-Airaines



Photo n°11 Inondation de l'intersection entre la rue du 11 Novembre et celle de la libération à Quesnoy-sur-Airaines

Le tableau de la page suivante synthétise les principales caractéristiques des dysfonctionnements hydrologiques recensés sur l'ensemble du territoire intercommunal. Une hiérarchisation de ces dysfonctionnements a été faite, intégrant la fréquence d'apparition du dysfonctionnement et l'enjeu des éléments touchés.

Les dysfonctionnements en gris clair sont ceux ayant déjà fait l'objet d'un programme d'aménagement qui ont jusqu'à présent résolu le dysfonctionnement.

Les dysfonctionnements en jaune clair sont ceux liés à un problème sur le réseau d'assainissement pluvial

Des photographies permettant d'illustrer ces dysfonctionnements ont été réalisées et sont disponibles.

Tableau n°7 Synthèse des dysfonctionnements recensés sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
AIR_01	Airaines	Rue de Dreuil	Coulée de boue, paille et déchet	Ruissellement agricole amont	Voirie, ferme	septembre 2014 A chaque grosse pluie	2014 : Arrêté de Cat Nat (orage de grêle ayant obstrué les grilles des avaloirs + défaut d'entretien des réseaux)	1	2	9	2
AIR_02	Airaines	Rue des fossés	Rue refaite, 1 avaloir mais n'absorbe pas l'eau	Saturation du réseau	Voirie	Grosse pluie d'orage d'1h/1h30 Environ 1 fois par an	2014 : Arrêté de Cat Nat (orage de grêle ayant obstrué les grilles des avaloirs + défaut d'entretien des réseaux)	2	2	8	3
AIR_03	Airaines	Rue de la Vieille Chaussée de Paris	Inondation de la rue et d'habitations régulièrement - occasionnellement coulée de boue	Saturation du réseau (buse à la côte du niveau d'eau du cours d'eau et donc ne s'écoule plus) et ruissellement agricole	Voirie - habitations	Grosse pluie d'orage d'1h/1h30 Environ 1 fois par an Coulée de boue en septembre 2014	2014 : Arrêté de Cat Nat (orage de grêle ayant obstrué les grilles des avaloirs + défaut d'entretien des réseaux)	2	1	10	1
AIR_04	Airaines	RD38	Stagnation de boue sur la route	Ruissellement agricole	Voirie	?		?	2		
AIR_05	Airaines	Avenue du Maréchal Leclerc	Inondation de la rue et d'habitations - problème d'évacuation du réseau	Saturation du réseau	Voirie - réseau - habitations	A chaque gros orage	Surfaces imperméabilisées importantes	1	1	11	1
AIR_06	Airaines	Rue de Dreuil	Inondation de la voirie - boue, caillou	Saturation du réseau	Voirie	A chaque gros orage	Surfaces imperméabilisées importantes	1	2	9	2
AIR_07	Airaines	Chemin agricole	Ruissellement et coulées de boue	Ruissellement agricole	Chemin	A chaque gros orage	Présence d'un ouvrage curé de temps en temps	1	3	7	3
AIR_08	Airaines	Rue d'Hangest	Stagnation d'eau et de boue sur la chaussée, parfois habitations inondées	Ruissellement agricole	Voirie, parfois habitations et sous-sols car la route est rehaussée	A chaque gros orage		1	1	11	1
AIR_09	Airaines	Prolongement de la rue du Hamel	Stagnation d'eau et de boue, eau en permanence, dangereux car dans un virage	Ruissellement agricole	Voirie	A chaque gros orage	Herbage remis en culture	1	2	9	2
AIR_10	Airaines	Rue de la Montagne	Inondation du sous- sol de l'habitation	Ruissellement agricole	Sous-sol	septembre 2014	Mise en place d'un merlon avant la parcelle urbanisée	-	-	-	-
ARG_01	Arguel	1 impasse du Mont	Inondation d'un jardin	Comblement des puisards situés sur la parcelle par des cailloux.	Jardin	1 fois en 2013	Ces puisards ont été remplacés par un puisard en milieu de route pour un entretien plus aisé. Depuis, le problème ne s'est pas reproduit.	-	-	-	-
AUM_01	Aumont	Route d'Hornoy	Ruissellement important sur la voirie avant les avaloirs, l'eau passe au-dessus des bordures	Absence de réseau	Voirie	A chaque forte pluie	Aucune gêne occasionnée aux riverains voisins - Aucune inondation déclarée	1	3	7	3

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
AVE_01	Aveslges	Rue de l'Eglise	Coulée de boue	Ruissellement agricole	Voirie, sous- sol	2001, 2014	Les sols étaient nus - en 2001, remontées de nappe : 2 sous-sols inondés	3	2	7	3
AVE_02	Aveslges	Rue Général Leclerc	Inondation de la voirie	Insuffisance du réseau	Voirie	2/3 x par an pluie de 30/40 mm	Inondation de faible durée sauf en 2001, route inondée pendant 2 mois Mettre panneau du département : attention risque inondation	1	2	9	2
AVE_03	Aveslges	Rue Général Leclerc	Arrivée de gravillons	Proviennent de la cour de la ferme du château	Voirie	2/3 x par an		1	2	9	2
AVE_04	Aveslges	RD157	Coulée de boue et ravine dans les champs	Culture pas levée + forte pluie	Voirie + champs	2014		3	2	7	3
BEJ_01	Beaucamps-le- Jeune	Rue de Lafresnoye	Coulée de purin	Ferme en bord de voirie	Voirie	chaque pluie intense depuis 1884	Dangereux pour les automobilistes	1	2	9	2
BEJ_02	Beaucamps-le- Jeune	Rue vers Monmarquet	Stagnations d'eau sur la voirie. Passage des véhicules difficile	Ruissellement agricole	Voirie	A chaque grosse pluie	Une mare était présente auparavant, dans les parcelles agricoles à chacun des deux points bas de la voirie.	1	2	9	2
BER_01	Bergicourt	Rue de l'Abreuvoir	Accumulation de cailloux dans le lit de la rivière et vient obstruer la canalisation d'eaux pluviales	Ruissellement vallées (pas assez de courant, les cailloux ne partent pas)	Voirie	Occasionnel	Phénomène de faible ampleur	2	2	8	3
BER_02	Bergicourt	Rue du Petit Marais et rue du 7 juin 1940	Inondation de sous- sols	Ruissellement urbain + agricole	Sous-sol		Résolu - Travaux par la mairie : mise en place de bordure et d'avaloir	-	-	-	-
BET_01	Bettembos	Commune	Inondation des jardins	Ruissellement agricole amont	Jardins	1999 / 2000	60 cm pendant une semaine. Dysfonctionnement résolu depuis le remembrement de l'autoroute. Création d'un bassin de 6000 m3 implanté à l'entrée du village en venant de Lignièrès - Châtelain réalisé en 2005	-	-	-	-
BEV_01	Beaucamps-le- Vieux	Rue du Moulin, Rue Virgile Prévoist	Inondation d'habitations	Ruissellement agricole amont	Habitations	Dernier évènement en juin	Le bassin situé en amont (600 m3, Etude diagnostic en 2003) de la rue de la gare déborde et surverse sur la rue (photo fournie par la mairie) L'eau est chargée en sédiments	2	1	10	1
BEV_03	Beaucamps-le- Vieux	Rue Jean Gilles	Inondation d'une parcelle privée	Ruissellement urbain	Sous-sol	1 fois en 20 ans et en juin 2016		3	2	7	3
BEV_04	Beaucamps-le- Vieux	Rue Terre de Saint Martin	Inondation d'une parcelle	Ruissellement urbain				?	?		
BEV_05	Beaucamps-le- Vieux	Rue de la Gare	Inondation d'une parcelle privée	Ruissellement agricole	Sous-sol	1 fois en 20 ans et en juin 2016		3	2	7	3
BOU_01 (non localisé)	Bougainville	Route de Quevauvilliers (à vérifier)	Coulée de boue	Ruissellement agricole	Voirie		Concertation avec les agriculteurs	?	2		
BOU_02	Bougainville	Route de la Bassure	Inondation du sous- sol		Sous-sol		Doublement de la canalisation	?	2		

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
BRI_01	Briquemesnil-Floxicourt	Rue du Vieux Moulin	Inondation d'un sous-sol (environ 10 cm)	Orage violent - saturation du réseau	Sous-sol	2 fois : 1995 et 2000	Travaux au niveau de l'habitation, trottoir relevé (absence de problème depuis)	3	2	7	3
BRI_02	Briquemesnil-Floxicourt	RD211	Débordement du fossé sur la voirie	Pluie d'hiver	Voirie	2x par hiver	Pas de gêne de la circulation	1	3	7	3
BRI_03	Briquemesnil-Floxicourt	rue de l'Eglise	Ruissellement important sur la voirie (pendant environ 15 min)	Orage violent	Voirie	Gros orages	M. le Maire souhaite récupérer une parcelle dans ce secteur afin de mettre en place une zone d'infiltration en bas d'un terrain agricole	1	2	9	2
BRI_04	Briquemesnil-Floxicourt	RD211 (Coté Floxicourt)	Ruissellement et apport de sédiments	Ruissellement dans la plaine	Voirie	une à plusieurs fois par an		1	2	9	2
BRO_01	Brocourt	Rue des Acacias	Inondation de parcelles bâties	Débordement du Liger	Sous-sols et prairie	1999	Le propriétaire demande un P.C. sur la prairie qui a déjà été inondée. Le maire ne souhaite pas être responsable d'une inondation si la parcelle venait à être construite.	3	2	7	3
BRO_02	Brocourt	Rue du Bois	Coulée de boue sur la voirie	Ruissellement dans le bois amont	Voirie	Très fréquent	Le propriétaire du bois ne veut rien faire (ni saignées, ni élargir le chemin etc...) Des petites saignées ont été faites sur le chemin malgré le désaccord du propriétaire. Selon le maire il faudrait mettre en place un aménagement afin de résoudre ce problème très récurrent.	1	2	9	2
BRO_03	Brocourt	Rue du capitaine de Mont Jean	Inondation d'une parcelle privée	Ruissellement amont	Jardin	1 fois (pas de date)	Le maire souhaite mettre en place une buse sous le passage SNCF pour contrôler le ruissellement	3	3	5	4
BSL_01	Belloy-Saint-Léonard	RD 157	Inondation de la voirie	Ruissellement de la voirie (forte pente)	Voirie	Plusieurs fois par an	Gêne de la circulation. Le fossé est insuffisamment dimensionné et le Département le cure tous les 4ans, alors qu'il faudrait le curer chaque année.	1	2	9	2
BSP_01	Blangy-sous-Poix	Grande Rue	Stagnation d'eau sur la voirie	Débordement de l'avaloir	Voirie	A chaque pluie	La voirie est penchée vers les habitations et non vers le cours d'eau.	1	2	9	2
BSP_02	Blangy-sous-Poix	Grande Rue	Ruissellement sur la voirie	Ruissellement agricole et voirie	Voirie (N'engendre pas de problèmes)	Occasionnel	Une mare a été créée au niveau de la sortie du talweg vers la voirie.	2	2	8	3
BUS_01	Bussy-les-Pois	Rue des Marronniers	Inondation d'une Grange	Insuffisance du réseau	Grange		Doublement du réseau en 2015 - Résolu	-	-	-	-
BUS_02	Bussy-les-Pois	Rue du Puits	Ruissellement important sur une parcelle bâti	Ruissellement de voirie	Cours, Ancien bâtiment	Plusieurs fois par an	Volonté du maire de créé un aménagement	1	3	7	3
BUS_03	Bussy-les-Pois	RD 141	Coulée de boue	Ruissellement agricole	Voirie	1 fois en 20 ans	L'évènement s'est produit à la suite d'une récolte	3	2	7	3
BUS_04	Bussy-les-Pois	Impasse Rue du Bosquet	Inondation d'une habitation	Ruissellement agricole	Pièce à vivre et garage	Occasionnel		3	1	9	2

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
CAU_01	Caulières	Route de Bettembos	Inondation de voirie	Ruissellement sur voirie - défaut d'évacuation des fossés	voirie - accès maison inondé	A chaque grosse pluie (3-4x/an)	Mettre en place une mare dans la prairie - Maison surélevé donc pas de problème	1	2	9	2
CAU_02	Caulières	RD 1029	Inondation d'habitations et de la salle des fêtes	2 mares qui tamponnent les eaux provenant de Lignièrès-Châtelain débordent vers le village	Sous-sol, Garage, salle des fêtes	Années 2000	Le trop-plein de la mare est dirigé vers le village	3	1	9	2
CAU_03	Caulières	Route du décanteur	Bassin d'infiltration déborde dans la culture et sur la voirie	Ruissellement urbain + mauvais raccordement	Voirie	Récurrent	Bassin ne fonctionne pas du tout. Bassin de 3/4 m de profondeur. Souhaite mettre des roseaux en aval	1	2	9	2
CAU_04	Caulières	RD 92	Inondation de la voirie	Ruissellement agricole	Voirie	3-4x/an		1	2	9	2
CAU_05	Caulières	Lotissement Impasse du Frier	Inondation des cours, des vides sanitaires et de la voirie	Saturation du réseau	Sous-sol, vide sanitaire et voirie	Grosse pluie : 1x/an	Sous-sol interdit	1	2	9	2
COU_01	Courcelles-sous-Moyencourt	Rue du Puits	Ruissellement, coulées de boue, arrivée de cailloux	Ruissellement urbain	Voirie et sous-sols	Occasionnel	Aménagements effectués rue du Puits (fossé et bassin)	2	2	8	3
COU_02	Courcelles-sous-Moyencourt	Rue de la Vallée	Ruissellement important	Ruissellement sur voirie - défaut d'évacuation des fossés	Voirie	Occasionnel	Risque d'amplification avec la construction de maisons Rue de la Vallée. Souhait de retenir les eaux en amont au niveau de la rue des Vignes	2	2	8	3
COU_03	Courcelles-sous-Moyencourt	Rue de Quevauvillers	Inondation par accumulation d'eau	Rue en contre pente	Voirie	Fréquent	Fossés réalisés jusqu'à la mare rue de Quevauvillers	1	2	9	2
CRO_01	Croixrault	Entre la rue des gelées et le chemin d'Hornoy	Inondation au lieu-dit "La Flaque", un fossé assure le drainage		Voirie	Evènement pluvieux important (1fois en 20ans)		3	2	7	3
EPL_01	Eplèsier	Rue du Fond Cabotte	Ruissellement important dans la pâture et propriétés privées	Ruissellement sur voirie et agricole depuis Caulières	Pâturage, habitation 2 rue du fond Cabotte	Grosse pluie (deux évènements en 2016 : le 11/02 et le 31/05)	Les eaux de ruissellement sont normalement reprises par un fossé le long de la rue, mais elles sortent du fossé vers la pâture avant de rejoindre le réseau. Le fossé n'est pas entretenu. Il faudrait mettre en place un aménagement plus en amont afin de pallier au problème.	1	1	11	1
EPL_02	Eplèsier	Vallée de Bettembos, Peu Bonne et de la Jatte	Ruissellement et ravinement	Ruissellement agricole	Parcelles agricoles	Fortes pluies		2	4	4	4
EPL_03	Eplèsier	Rue de l'Ecole	Ruissellement qui dégrade la chaussée et ravinement dans la pâture aval	Ruissellement de voirie et agricole	Chaussée, voirie, pâture	A chaque pluie	Une noue ou fossé a été mis en place dans la pâture aval qui ravine beaucoup. Des rejets d'eaux usées provenant de la ferme sont parfois observés	1	2	9	2

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
EPL_04	Eplossier	Vallée Maroyon, Chemin de Rente	Ruissellement et ravinement	Ruissellement agricole	Voiries et chemin (impraticables)	Fortes pluies		2	2	8	3
EPL_05	Eplossier	Vallée en amont du Bois Robin	Ruissellement et ravinement	Ruissellement agricole et urbain	Fossé, parcelles agricoles	Fortes pluies	La mairie voudrait mettre en place un bassin de stockage des eaux pluviales dans une parcelle aval afin d'éviter que les eaux ruissellent et ravinent jusqu'à Poix de Picardie.	2	4	4	4
EPL_06	Eplossier	RD 189 vers Poix de Picardie	Ruissellement et ravinement	Ruissellement urbain	Voirie	Fortes pluies	Les fossés ne sont pas entretenus	2	2	8	3
EQU_01	Equennes- Eramécourt	Route de Thieulloy	Inondation de la voirie	Point bas de la voirie	Voirie	Fortes pluies (3/4x par an)	Besoin de mettre une canalisation sous la voirie et créer un bassin sur un terrain qui est propriété de la commune (devis fait par la CCSOA)	1	2	9	2
EQU_02	Equennes- Eramécourt	Rue des Evoissons à Eramécourt	Inondation de la voirie (environ 1/3)	Voirie + zone urbaine	Voirie	Fréquent (3/4x par an)	Besoin de mettre une canalisation sous la voirie mais la commune n'est pas propriétaire pour la création d'un bassin, travaux important à réaliser (devis fait par la CCSOA)	1	2	9	2
FAM_01	Famechon	rue principale	Inondation des habitations à proximité de la rivière	agricole + voirie + réseau insuffisant	Habitations	1999		3	1	9	2
FAM_02	Famechon	rue principale	Inondation des habitations situées au point bas (à proximité de l'exutoire des EP à la rivière)	réseau insuffisant	Caves	Fortes pluies 10-20 cm / 30 min	Les habitants protègent leur habitation Diamètre des canalisations du réseau d'eaux pluviales sous- dimensionné	1	2	9	2
FLU_01	Fluy	Chemin de Saint Pierre	Ravinement important sur le chemin	Exutoire du réseau pluvial communal	Chemin	Fortes pluies	Le maire souhaite réserver une parcelle dans ce secteur dans le cadre du remembrement. Il souhaite obtenir la surface à réserver ainsi que l'emplacement.	1	2	9	2
FLU_02	Fluy	Chemin lieu-dit "La Mazurette"	Stagnation d'eau	Ruissellement agricole	Parcelle agricole	Plusieurs fois par an	Aucun désagrément	1	4	5	4
FLU_03	Fluy	Rue Thibaut	Inondation d'une parcelle bâtie	Ruissellement urbain	Terrain, Pièce à vivre	1 fois tous les quinze ans	Un fossé créé il y a 10 ans par la DDE semble améliorer la situation	3	1	9	2
FLU_04	Fluy	Rue du Chauffour	Inondation de la voirie (10 cm)	Ruissellement urbain	Voirie	Dernier évènement en printemps 2016		2	2	8	3
FOU_01	Fourcigny	Chemin d'Escles	Ruissellement important et stagnation dans parcelle agricole voisine	Ruissellement agricole	Parcelle agricole	Plusieurs fois par an		1	4	5	4
FOU_02	Fourcigny	Chemin du fossé	Stagnation d'eau		Chemin	Plusieurs fois par an	La commune a recreusé le fossé annexe en 2015 afin d'améliorer l'évacuation.	1	3	7	3
FOU_03	Fourcigny	Beaurepaire	Ruissellement en arrière des maisons		Jardins	1 fois tous les 10 ans		3	3	5	4
FOU_04	Fourcigny	Rue de Beaurepaire	Inondation d'un jardin	Ruissellement naturel amont	Jardin	Une fois	Le maire est intervenu avec une pompe pour évacuer l'eau lors de l'évènement	3	3	5	4

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
FRE_01	Fresnoy-au-Val	Rue du bois de Rosière	coulée de boue	Ruissellement agricole (semi colza) Obstacle et donc inondation de la maison	voirie + 1 habitation	2015		3	1	9	2
FRE_02	Fresnoy-au-Val	Commune	coulées de boues				Surélévation des chemins, réalisés lors du remembrement de 2005, permettant de freiner les écoulements.	?	?		
FRI_01	Fricamps	Rue Saint-Antoine	Stagnation d'eau	Ruissellement de la rue	Voirie, jardins	A chaque pluie	La commune a acquis une parcelle voisine afin de mettre en place une noue d'infiltration (printemps 2017)	2	2	8	3
FRI_03	Fricamps	Cimetière	Inondation	Débordement du bassin de stockage des eaux pluviales			Problème à régler avec la SANEF	-	-	-	-
GAU_01	Gauville	RD 502 vers Aumale	Apport de sédiments grossiers sur la voirie		Voirie	Fortes précipitations, Orages	Problème de sécurité. L'aménagement de fossés le long de la voirie a amélioré le problème	1	2	9	2
GAU_02	Gauville	Résidences de la Sente Grisette	Inondation (environ 45 cm) du parking	Trop plein de la mare du village	Espace enherbé de la résidence	Fortes précipitations, Orages	Le fossé situé après la servitude qui passe à l'arrière des maisons forme un ruisseau d'environ 10 mètres de long sur 1,20 m de large. Peut représenter un danger pour les enfants.	1	3	7	3
GAU_03	Gauville	Rues Censce Domont et de Digeon	Stagnation d'eau sur voirie et inondation d'un sous-sol	Ruissellement sur voirie	Voirie et sous-sol	Fortes précipitations, Orages	résolu abreuvoir curé vidé bassin de rétention	-	-	-	-
GAU_04	Gauville	Rue Blette	Inondation de la pâture		Chaussée et voirie	Fortes précipitations, Orages ; 01/05/2015		1	2	9	2
GAU_05	Gauville	Rue Sente Grisette	Stagnation d'eau	Busage de la servitude	Fond du jardin	Fortes précipitations, Orages	Les occupants de la 2ème maison (en partant de la rue d'Aumale) ont installé des buses dans la servitude et remblayé dessus afin de stocker du bois, cette installation rend difficile l'eau à s'écouler vers le ruisseau. Elle a donc tendance à croupir dans la servitude située sur le terrain de la 1ère maison, entraînant des odeurs désagréables, et la prolifération de moustiques	1	3	7	3
GUI_01	Guizancourt	Rue Saint-Romain	Inondation de sous-sols et de maison (jusqu'à 1,20 m d'eau dans les sous-sols)	Ruissellement agricole - cultures juste ensemencées	4 sous-sols et quelques pleins pieds	06 juin 2016 à 23h30	Déclaré en CatNat. Les parcelles agricoles venaient d'être ensemencées. Dans le passé, il y avait un fossé le long du chemin agricole	2	1	10	1
GUI_02	Guizancourt	Carrefour entre l'avenue de la Ferme et la rue Saint-Romain	Des coulées de boues viennent obstruer l'avaloir + dépôt de limons sur la voirie	ruissellement du chemin agricole provenant de Lahaye-Saint-Romain	Voirie	Fortes pluies (4/5x par an)	Besoin de nettoyer régulièrement l'avaloir	1	2	9	2
GUI_03	Guizancourt	rue du marais	stagnations d'eau sur la chaussée (reste 1 voie pour la circulation)	Problème d'évacuation des eaux	Voirie	Fréquent (1x tous les 2 mois)	Evènement de faible durée, avant la réfection de la route, beaucoup moins de problème	1	2	9	2
HES_01	Hescamps	Hescamps, rue du Haut	Inondation d'une pâture et de la voirie	Capacité de la mare insuffisante	Pâture et voirie	Fortes pluies		1	2	9	2
HES_02	Hescamps	RD 919 (Hescamps)	Inondation de la voirie	Ruissellement agricole	Voirie	Accumulation de pluies	Panneau de signalisation sur la route	1	2	9	2

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
HES_03	Hescamps	rue d'en Bas (Soupliecourt)	Coulée de boue	Ruissellement agricole et urbain	Jardin, voirie	Résolu depuis aménagement	Programme de lutte contre l'érosion des sols, travaux réalisés en 2007 : mise d'un fossé avec des galets	-	-	-	-
HES_04	Hescamps	Route (Frettemolle)	Inondation de la route et dégradation		Voirie	1999	Mise en place d'un fossé à redent, depuis, plus de problèmes	-	-	-	-
HES_05	Hescamps	Handicourt	Inondation d'une pâturage	Ruissellement agricole	Prairie	Fréquent		1	4	5	4
HES_06	Hescamps	Rue de Brettencourt (Soupliecourt)	Inondation d'une maison	Ruissellement agricole	Habitation	avr-16	Les propriétaires ont mis des clôtures pleines en béton = a fait rétention La commune a creusé une petite noue dans la pâture pour détourner les eaux de ruissellement	2	1	10	1
HES_07	Hescamps	Frettemolle, rue Bondy	Caillou du chemin arrive sur la route	Retournement de prairie	Voirie	Avril 2016, fortes pluies		1	2	9	2
HES_08	Hescamps	Agnières	1 m d'eau dans l'église	Ruissellement agricole	Eglise	1999		3	1	9	2
HOR_01	Hornoy-le- Bourg	place de la mairie (Hornoy)	Inondation de la place et de quelques sous- sols	Capacité du réseau unitaire insuffisante	Voirie + sous- sols	Régulièrement - 3- 4x/an	Ancienne mare sur la place (Agence de l'Eau a demandé à la mairie de localiser les anciennes mares pour faire des puits d'infiltration et résoudre les problèmes)	1	2	9	2
HOR_02	Hornoy-le- Bourg	Lincheux	Inondation de la voirie - circulation encore possible	Ruissellement agricole et urbain	Voirie	3-4x/an	La mairie a creusé un fossé pour faire tampon - il faudrait ajouter une canalisation pour rejoindre la vallée	1	2	9	2
HOR_03	Hornoy-le- Bourg	Gouy	Très fort ruissellement jusqu'au bassin	Ruissellement agricole	Voirie	En période hivernale à chaque orage - 3- 4x/an	La mairie refait la route régulièrement	1	2	9	2
HOR_06	Hornoy-le- Bourg	Place du Pré	Inondation de la Place + de quelques sous- sols d'habitations		Voirie, sous- sol	au moins 1x / an	Ancienne mare sur la place	1	2	9	2
LAC_01	La chapelle sous Poix	Centre bourg	Inondation des jardins et cour	Effondrement du mur du château dans le fossé (le mur a fait obstacle aux écoulements avant de céder)	cour et jardin	1999	Résolution par le réaménagement du fossé en 2000	-	-	-	-
LAC_02	La chapelle sous Poix	Commune	Ravine d'environ 50/60 cm et coulée de boue	Ruissellement agricole	Champs, voirie	1999		3	2	7	3
LAF_01	Lafresguimont- Saint-Martin	RD1015 (Lafesnoye)	Inondation de la chaussée	Ruissellement important (rivière) sur voirie depuis Beaucourt le Jeune qui est très encaissée	Voirie	Plusieurs fois par an	La voirie reste bloquée 1/2 journée à chaque évènement. Le propriétaire de la pâture en aval a supprimé l'ancien fossé dans les années 70 (avant les inondations se faisaient à l'aval sur la RD 178). Aujourd'hui un fossé et canalisation ont été mis en place mais restent inefficaces. Suspicion de souterrain car une partie du fossé s'affaisse	1	2	9	2
LAF_02	Lafresguimont- Saint-Martin	rue Patrice Sannier (Guibermesnil)	ravinement des trottoirs	Ruissellement sur voirie - défaut d'évacuation des fossés	Voirie		Les trottoirs ont été refaits. Le problème semble résolu.	-	-	-	-

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
LAF_03	Lafresguimont-Saint-Martin	Rue Verte	Inondation	Ruissellement sur voirie	Voirie	1999	Depuis que les buses de la rue ont été redimensionnées le problème ne s'est pas reproduit.	-	-	-	-
LAF_04	Lafresguimont-Saint-Martin	Rue Maurice Bayon	Inondation	Ruissellement agricole	Habitation	1999		3	1	9	2
LAF_05	Lafresguimont-Saint-Martin	Laboissière St Martin	Coulées de boues	Ruissellement agricole	Voirie	-	Problème résolu depuis les aménagements (bassin, haies...) faits dans le cadre du remembrement.	-	-	-	-
LAL_01	Laleu	Lotissement du marais	Inondation	Remontée de nappe	Jardins et sous-sols	Rare		3	2	7	3
LAL_02	Laleu	Rue de Belloy, rue de la Place	Ruissellement sur voirie	Ruissellement de voirie et agricole	Voirie	A chaque grosse pluie	Saignées à entretenir	1	2	9	2
LAL_03	Laleu	Chemin du Quesnoy	Ruissellement sur voirie Inondation de la cour d'une maison une fois par ces eaux de ruissellement	Ruissellement de voirie et agricole	Voirie, cour	A chaque grosse pluie	Une saignée ou autre aménagement serait à mettre en place vers la culture aval afin d'évacuer les eaux de ruissellement qui suivent préférentiellement la voirie	1	2	9	2
LAL_04	Laleu	Lieu -dit "Les falaises"	Ravinement	Ruissellement agricole	Culture	Occasionnel		2	4	4	4
LAM_01	Lamaronde	RD 189 (Limite avec Bettembos)	Inondation de la voirie	Ruissellement agricole	Voirie	Récurrent	Une buse a été mise en place sous la voirie en 2010 afin d'améliorer le problème	1	2	9	2
LAM_02	Lamaronde	Ferme au sud-est du bourg	Ruissellement dans les cours	Ruissellement naturel	Cours, bâtiment agricole	A chaque grosse pluie	Un agriculteur a mis en place une buse sous son bâtiment qui débouche sur une noue. (Problème d'entretien de cette buse)	1	3	7	3
LAM_03	Lamaronde	Rue de Bettembourg	Inondation	Débordement de la mare	Jardin	Rare	Un avaloir a été créé afin d'éviter l'inondation de l'habitation située en aval lorsque la mare déborde	3	3	5	4
LEQ_01	Le Quesne	RD 211C	coulées de boues, ruissellement sur voirie	Ruissellement de voirie et agricole	Voirie cours d'une habitation et cimetière	Lors des fortes pluies (voirie) La cours de la maison n'a été inondée que très rarement, et le cimetière une fois en 1992 et 2015	Mise en place de saignées le long de la RD211C en venant de Beaucamps-le-Vieux pour tamponner les arrivées de boue au niveau de la mairie. C'est la commune de Le Quesne qui entretient ces saignées. Depuis il n'y a plus de gros problèmes. De plus des avaloirs ont été mis en place au niveau de la mairie. Un fossé a été mis en place en amont du cimetière mais celui-ci a été inondé en 2015 malgré l'aménagement.	1	2	9	2
LEQ_02	Le Quesne	Rue du Pierre	Apport de sédiments grossiers sur la voirie, et ravines sur le chemin provenant d'Arguel	Ruissellement sur le chemin pentu depuis Arguel	Voirie	A chaque forte pluie (problème récurrent)		1	2	9	2
LEQ_03	Le Quesne	Rue de la Libération	Stagnation sur la voirie et coulée de boue	Ruissellement depuis le chemin servant de limite avec Saint-aubin_Rivière	Voirie	A chaque pluie		1	2	9	2

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUENCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCHISATION (H) ***	PRIORITE
LEQ_04	Le Quesne	Le chemin Acart	Ruissellement et coulées de boue	Ruissellement sur le chemin	Voirie, jardins	A chaque pluie (sauf pour les habitations ou l'évènement s'est produit une fois en 1999)	Avaloirs parfois bouché par la paille, occasionnant des défauts de sécurité pour les usagers. Les maisons situées dans la rue du 11 novembre 1918 ont rehaussé leur entrée depuis l'évènement de 1999, depuis il n'y a pas eu de ruissellement sur leur parcelle.	1	2	9	2
LEQ_05	Le Quesne	Habitations situées entre Le Liger et la rue du 11 novembre 1918	Débordement du cours d'eau		Jardins, habitations	1993 et 1999		3	1	9	2
LEQ_06	Le Quesne	Rue de la Libération		Ruissellement agricole amont	Habitation, jardin	Lors de gros orage. Dégâts causés sur la parcelle les 28/05/2008, 27/12/2015. L'habitation a déjà été inondée (anciens propriétaires)	Les anciens propriétaires ont mis en place un petit bois qui protège l'habitation (mais pas la parcelle). Une bande enherbée a été ajoutée en amont du bois sur la parcelle communale louée à un agriculteur. La parcelle privée est inondée à cause de mauvaises pratiques culturales. Aujourd'hui, le locataire de la parcelle communale veille à cultiver perpendiculairement à la pente. Un talus avait été mis en place cependant celui-ci a été en partie détruit par l'ancien agriculteur. Le talus doit être remis en état par la CCSOA depuis 2013 (le talus ne fait plus qu'environ 20 cm de hauteur au lieu des 50 cm initialement prévus)	1	1	11	1
LEQ_07	Le Quesne	Chemin du Roy	Apport de sédiments sur la voirie, coulées de boue.	Ruissellement sur voirie provenant d'Arguel	Voirie	A chaque forte pluie		1	2	9	2
LIG_01	Lignièrès-Châtelain	rue de Marles	Inondation de la chaussée	Débordement du fossé en arrière des maisons (débordement au niveau de LIG_02)	Chaussée et voirie	Précipitations importantes	Moins de soucis depuis qu'il n'y a plus les caves d'endives Deux avaloirs qui évacuent les eaux de la voirie vers les prairies (de chaque côté)	1	2	9	2
LIG_02	Lignièrès-Châtelain	58 route de Normandie	Inondation de la voirie	Montée en charge du réseau route de Marlers	Voirie	Précipitations importantes	Avaloirs qui refoulent, question de l'entretien des canalisations ?	1	2	9	2
LIG_03	Lignièrès-Châtelain	Habitation, route de Normandie (place publique)	Inondation du sous-sol	Voirie	Sous-sol	Forte précipitation		1	2	9	2
LIO_01	Liomer	Rue du Bas		Puisards bouchés aux points bas	Voiries, jardins	1999 - 2000		3	2	7	3
LIO_02	Liomer	Rue Bouteleux	Inondation de la chaussée	Débordement des puisards à proximité du Liger	Chaussée, caves	Fortes précipitations	Débordement sur la chaussée des avaloirs	1	2	9	2
LIO_03	Liomer	Place de la mairie	Inondation de la place	Débordement du Liger et coulées de boues	Caves, poste, ancienne école, voirie	1999 & avril 2000	Un ancien bras du Liger a été supprimé en 1880. Photos disponibles. 1,5 m d'eau pendant 4 heures sur la place.	3	1	9	2
LIO_04	Liomer	Place de la libération	Inondation de la voirie	Débordement du puisard	Voirie			?	2		
LIO_05	Liomer	Rue Bouteleux	Débordement du Liger sur la voirie	Encombrement des buses sous voirie	Voirie			?	2		

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
LIO_06	Liomer	Le Moulin de Liomer	Inondation d'une parcelle	Un bras de la rivière a été coupé	Culture	Rare	1/3 de la surface de la parcelle a été touché. (Source : Maire de Brocourt)	3	4	3	4
MEI_01	Meigneux	Rue de Saint Segrée (RD98)	Ruissellement sur voirie	Ruissellement provenant des prairies amont	Voirie, bord d'une habitation	1999, 2003		3	2	7	3
MEI_02	Meigneux	Rue de Soupicourt	Ruissellement sur parcelle privée	Ruissellement agricole amont	Jardin	1999		3	3	5	4
MEI_03	Meigneux	Rue de Marlers	Inondation du cimetière	Ruissellement agricole	Cimetière	Fortes pluies		1	3	7	3
MER_02	Méréaucourt	Route D98A (à côté de la Grande Rue)	Inondation de prairies (débordement sur la chaussée en 1999)	Agricole	Prairie	Fortes pluies	Prairie temporaire en amont	1	4	5	4
MET_01	Métigny	RD96, ancien fossé (rebouché par exploitant)	Inondation et coulées de boue	Ruissellement sur voirie + agricole	Voirie, sous-sol	Très grosse pluie	Problème de sécurité pour les usagers - un ancien fossé était présent mais n'existe plus. Dans le lotissement en aval, inondation de sous-sol. Un habitant a remblayé son terrain, l'eau a failli inonder la maison d'à côté (elle s'est arrêtée juste devant la porte fenêtre)	2	2	8	3
MET_02	Métigny	route reliant la commune à celle d'Etrejust en aval du Bois de Canchy	coulées de boue		Voirie		Un fossé dirigeant les eaux pluviales à la rivière est implanté au sein de deux propriétés privées. Sur l'une d'elle, un défaut d'entretien conduit à un colmatage du fossé qui déborde ainsi sur la route. Canalisation doublé en prévision	?	2		
MEV_01	Méricourt-en-Vimeu	Place du village	Inondation de la place	Débordement du réseau	Voirie	Fortes pluies	L'avaloir sur la Place sature à la moindre pluie, et lors des grosses pluies, l'eau ressort sur la place.	1	2	9	2
MEV_02	Méricourt-en-Vimeu	Route d'Airaines	Stagnations sur voirie importante	Débordement du fossé de stockage	Voirie	Fortes pluies	Saignées mises en place le long de la route. Le fossé de stockage devrait être curé tous les ans.	1	2	9	2
MEV_03	Méricourt-en-Vimeu	Route entre Aumont et Méricourt	Stagnations d'eau		Voirie	Fortes pluies	Implantation de saignées	1	2	9	2
MEV_04	Méricourt-en-Vimeu	Rue de la Haut	Inondation d'une cour		Parcelle privée	Evènement exceptionnel		3	3	5	4
MOL_01	Molliens-Dreuil	Route de Fayel (Dreuil)	Ruissellement sur voirie	Ruissellement de voirie et agricole	Voirie	Pluies importantes	Une canalisation est présente sous la voirie à l'entrée du village afin d'évacuer les eaux de ruissellement vers une pâture. Cependant cette canalisation est obstruée, les eaux de ruissellement entrent donc dans le village.	1	2	9	2

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
MOL_02	Molliens- Dreuil	Routes arrivant vers le captage	Ruissellement sur voirie et coulées de boue, inondation d'une pâture et du carrefour rue de l'Eglise	Ruissellement de voirie et agricole	Voirie, pâture	A chaque pluie	Les saignées sont interdites par la Police de l'eau car le carrefour est situé dans le périmètre de protection rapproché du captage. Solution à envisager : Mettre en place une canalisation qui déboucherait hors du périmètre de protection de captage, afin d'éviter l'inondation du carrefour. L'inondation du carrefour peut durer plusieurs jours ; Une petite saignée a été mise en place mais elle reste inefficace car la pente n'est pas assez importante.	1	2	9	2
MOL_03	Molliens- Dreuil	RD 38	Coulée de boue		Voirie	Gros orage, récurrent	La hauteur d'eau atteint la hauteur de portière des voitures. Les saignées et le réseau ne sont pas assez entretenus	1	2	9	2
MOL_04	Molliens- Dreuil	RD 211	coulée de boue		Voirie	Gros orage, moins récurrent que sur la RD 38		2	2	8	3
MOL_05	Molliens- Dreuil	RD 38	stagnation d'eau	Ruissellement agricole	Parcelle agricole	A chaque grosse pluie	RD 38 surélevée La ferme située à l'aval du talweg n'est jamais inondée du fait de la bonne capacité du sol à infiltrer.	1	4	5	4
MOL_06	Molliens- Dreuil	Le long de la RD 156	Stagnation d'eau	Ruissellement agricole	Parcelles agricoles	A chaque grosse pluie	3 secteurs de stagnation sur le même talweg. Les deux en amont sont dus à une surélévation de la voirie. Le dernier se situe en amont des habitations protégées par un talus planté.	1	4	5	4
MOL_07	Molliens- Dreuil	Chemin de terre	Ruissellement		Chemin	A chaque grosse pluie		1	3	7	3
MOL_08	Molliens- Dreuil	Ensemble du bourg	Inondation	Remontée de nappe	Caves	130 caves inondées en 2001	Le secteur est concerné par un PPRi.	3	2	7	3
MOL_09	Molliens- Dreuil	Talweg du Bois du défoi	Stagnation dans les parcelles agricoles	Ruissellement agricole	Parcelle agricole	A chaque grosse pluie	En aval un talus planté limite les écoulements (A l'origine de la stagnation)	1	4	5	4
MON_01	Montagne- Fayel	Chemin de terre	Ruissellement					?	3		
MON_02	Montagne- Fayel	Montagne : pâture exutoire	Inondation	Trop plein du bassin de rétention	Pâture	Fortes pluies		1	4	5	4
MON_03	Montagne- Fayel	Fayel : parcelle cultivée en aval de la mare	Inondation de la culture lorsque la mare déborde	Surverse de la mare	culture	Fortes pluies	Présence d'un puisard de 8 m de profondeur en sortie de mare mais ne fonctionne pas (n'ont pas trouvé la craie), envisage de restaurer la mare pour faire un aménagement paysager	1	4	5	4
MON_04	Montagne- Fayel	Rue Au Gré du Vent	Inondation de la voirie et de cour		cour et voirie	Fortes pluies	Résolu, création d'un ouvrage	-	-	-	-
MOR_01	Morvilliers- Saint-Saturnin	Route de Normandie (Digeon)	Ruissellement vers le corps de ferme (Situé en point bas)	Ruissellement diffus	Cour	Fréquent		1	3	7	3
MOR_02	Morvilliers- Saint-Saturnin	RD 123 entre Charny et Morvillers	Ruissellement important le long du talweg (jusqu'à 70 cm de hauteur d'eau)	Ruissellement agricole	Parcelles agricoles	1999	Résolus depuis les éléments mis en place dans le cadre du remembrement (bassin de 1000m3, bande enherbée et doubles haies)	-	-	-	-
MOR_03	Morvilliers- Saint-Saturnin	Rue de Gauville (Charny)	Ruissellement sur voirie et parcelle privée	Ruissellement agricole	Voirie, Corps de Ferme	1999		3	2	7	3

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
MOR_04	Morvilliers-Saint-Saturnin	RD 123 entre autoroute et Charny	Stagnation d'eau sur la voirie (jusqu'à 20 cm, le temps que l'eau rejoigne la mare)	Ruissellement agricole	Voirie	Fréquent		1	2	9	2
MOR_05	Morvilliers-Saint-Saturnin	Route de Courreaux	Inondation d'une parcelle agricole (jusqu'à 50 cm de hauteur d'eau dans la culture)	Ruissellement agricole	Parcelle agricole	Fréquent	NB : Sur la voirie parallèle à la culture panneau de signalisation "Section Inondable".	1	4	5	4
MOY-01	Moyencourt-les-Poix	Route vers la ferme de Ménesvillers	Inondation du chemin au niveau du point bas	Ruissellement et stagnation sur voirie	Voirie	A chaque pluie	Des saignées vers les champs ont été faites en amont. Un chemin agricole perpendiculaire à la route permet l'évacuation d'une partie des eaux pluviales (route très encaissée)	1	2	9	2
MOY-02	Moyencourt-les-Poix	Rue du Bout	Stagnation sur voirie importante. Apport de purin	Pente de chaussée inversée	Voirie	Fréquent	Le fossé n'est pas curé et la pente de la chaussée ne se dirige pas vers ce fossé, ce qui rend l'évacuation des eaux pluviales sur la voirie difficile vers l'aval.	1	2	9	2
MOY-03	Moyencourt-les-Poix	RD94	Inondation de la voirie au point bas	Ruissellement agricole	Voirie	Fréquent	Le bas-côté de la voirie a été retiré pour que l'eau s'évacue plus facilement.	1	2	9	2
NEU_01	Neuville-Coppegueule	Rue Jean Moulin	Inondation de la maison et de la cour	Ruissellement urbain + agricole	Maison et cour	Fortes pluies	Avaloir pas assez nettoyé	1	2	9	2
NEU_02	Neuville-Coppegueule	Rue du 8 mai 1945	Inondation du lotissement	Absence de réseau + rechargement de la route	Sous-sols	A chaque gros orage		1	2	9	2
NEU_03	Neuville-Coppegueule	Route de Saint Aubin	Inondation de l'habitation	Axe de ruissellement	Habitation + cour	A chaque gros orage	Bassin de rétention en amont Construit sans permis de construire à l'époque - a eu le permis après	1	1	11	1
NEU_04	Neuville-Coppegueule	Rue de la Rosière	Inondation de sous-sols		Sous-sols			?	2		
NEU_05	Neuville-Coppegueule	Rue Jean Moulin, au niveau du Château	Inondation de la chaussée	Saturation du réseau	voirie	A chaque gros orage		1	2	9	2
NEU_06	Neuville-Coppegueule	Rue du Stade	Inondation d'une cave	Eau de voirie	sous-sols			?	2		
OFF_01	Offignies	Route entre Offignies et Orival	stagnation d'eau sur la route (durée environ 1h)	Bouche souvent obstruée	voirie	2/3x par an octobre novembre	Il y a environ 30 ans, une mare était présente. Le cantonnier débouche régulièrement la canalisation	1	2	9	2
OIS_01	Oissy	bas de la route de cavillon	inondation d'un garage	débordement fossé et ruissellement boueux en provenance du lieu-dit "dur pays"	Garage			?	2		

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUENCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCHISATION (H) ***	PRIORITE
OIS_02	Oissy	Route de Floxicourt	Inondation de la voirie		Voirie		des panneaux de signalisations indiquent le risque, la mise en culture des parcelles perpendiculairement au sens de la pente a été mis en place mais le problème perdure. Autrefois un cours d'eau était présent dans ce secteur.	?	2		
OIS_03	Oissy	RD94	Ruissellement importants	Ruissellement agricole	Voirie	Fortes précipitations	Le Conseil Départemental de la Somme a réalisé des saignées afin de canaliser ces écoulements.	1	2	9	2
OIS_04	Oissy	Route de Riencourt	Inondation de la voirie	Débordement des fossés	Voirie		Problème résolu depuis que les fossés ont été curés et la route surélevée	-	-	-	-
POI_01	Poix-de-Picardie	Vallée du Fay	Ruissellement important	Ruissellement du talweg naturel de la Vallée du Fay	Jardins, Cours	1999	Depuis, un bassin a été créé au niveau du viaduc, ainsi qu'un fossé en aval qui longe les habitations	3	3	5	4
QSA_01	Quesnoy-sur-Airaines	Intersection entre la RD 393 et la RD 70	Stagnation d'eau sur la voirie	fossés qui débordent le long de la RD936 et des avaloirs au croisement de la RD70 + défaut d'évacuation de la mare	Voirie (+ limite habitation)	Régulier	Fossés de bord de route pas entretenus -> se comblent de boue. Devraient être curés tous les ans	1	2	9	2
QSA_02	Quesnoy-sur-Airaines	Est du bourg	Arrivées d'eau	ancienne carrière comblée Allée des Châtaigniers -> eau reste sur la route et va inonder le village	Voirie	juin 2007 septembre 2015 assez régulier		2	2	8	3
QSA_03	Quesnoy-sur-Airaines	Intersection entre la Rue du 11 Novembre et celle de la Libération au niveau d'un point bas local	Stagnation d'eau pendant 15 min environ	Ruissellements boueux de l'Allée des Châtaigniers + de la RD 393 et par un défaut d'évacuation de la mare	voirie et 2/3 maisons	Lors de gros orages juin/juillet dernier en septembre 2015	La commune a pour projet de curer cette mare prochainement. Arbres doivent être coupés avant	2	1	10	1
QUE_01	Quevauvillers	Chaussée Thiers	Evacuation des eaux difficile	Faible nombre d'avaloirs et réseau unitaire			Pour une pluie d'intensité supérieure à 5,6 mm/h, une surcharge du réseau d'eaux usées est constatée.	?	2		
SAM_01	Saint-Aubin-Montenoy	Route entre Saint-Aubin et Montenoy	Stagnation d'eau sur la voirie	Ruissellement agricole	Voirie	Fortes pluies	Les cunettes ne parviennent pas à gérer les eaux de ruissellement. La circulation est difficile lors des fortes pluies.	1	2	9	2
SAM_02	Saint-Aubin-Montenoy	Chemin agricole et Rue du Château	Ruissellement, et risque d'inondation	L'avaloir de la rue du château déborde facilement (Canalisation vers le bassin sous dimensionnée). Les eaux s'écoulent donc sur la voirie et ne peuvent plus rejoindre le réseau du chemin agricole qui est cassé	Chemin agricole, virage de la rue du Château	Fortes pluies	Une canalisation est présente sous le chemin agricole. Cette canalisation est cassée par les engins agricoles depuis une quinzaine d'année. La canalisation débouchait sur un fossé à redent le long du chemin. Aujourd'hui ce fossé est totalement rebouché (des arbres y ont poussés). Cette canalisation reprenait les eaux pluviales des rues du Château et du Rottiot.	1	2	9	2

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
SAM_03	Saint-Aubin-Montenoy	Hameau de Montenoy	Coulée de boue	Ruissellement naturel	Habitations	1993	Un réseau d'eaux pluviales a été mis en place depuis. Les servitudes de certaines parcelles ont été rebouchées. Le fossé présent vers les servitudes présente une profondeur de 80 cm et est curé une fois tous les dix ans. M. le maire a indiqué l'importance de conserver les haies et pâtures existantes autour du hameau.	3	1	9	2
SGB_01	Saint-Germain-Sur-Bresle	Rue du Vieux Rouen	Arrive d'eau importante Débordement du fossé sur la placette	Ruissellement urbain	Voirie, placette	Pluies importantes	La buse sous voirie à l'aval du fossé est sous dimensionnée	1	2	9	2
SGB_03	Saint-Germain-Sur-Bresle	Aval Côte Bourbel	Coulée de boue	Ruissellement agricole	Voirie, prairie	1 fois il y a environ 20 ans	Le maïs était cultivé dans le sens de la pente, lors d'un événement pluvieux important.	3	2	7	3
SGB_04	Saint-Germain-Sur-Bresle	Bresle	Inondation de la cours, du bâtiment et de la dépendance	Débordement du cours d'eau	Parcelle bâtie	Récurrent	Ce problème existe depuis l'aménagement de berges à l'aval de la parcelle sur le cours d'eau.	1	3	7	3
SSP_01	Saulchoy-sous-Poix	Croisement entre l'impasse des Lilas et la Rue de l'Orée du Bois	Inondation	Ruissellement sur voirie	Parcelles privées	Fortes pluies	La maison a été construite plus bas que la route, au lieu de se relever. Un aménagement est prévu pour rehausser l'entrée de l'habitation	1	1	11	1
SSP_02	Saulchoy-sous-Poix	rue de l'Orée du bois et Route de Poix	Inondation de la voirie	Ruissellement agricole talweg	Voirie	1937, 1947, 1999		3	2	7	3
SSP_03	Saulchoy-sous-Poix	Poix	Inondation de la voirie	Débordement du cours d'eau	Voirie	Rare	Hauteur d'eau de 30 cm (Inondation qui a duré environ 24h)	3	2	7	3
TAI_01	Tailly-l'Arbre à Mouches	Rue de Montagne Fayel au niveau du croisement avec la Rue du Brigadier Lageo	Stagnation d'eau dans les champs et sur la voirie	Eau provenant de Montagne Fayel	Voirie (1/2 voirie)	2/3 x par an	Un défaut d'entretien au niveau du fossé implanté en parallèle de la RD901 réceptionnant ce ruissellement amplifie le dysfonctionnement. La CC2SO fait des saignées dans les champs pour essayer d'évacuer les eaux	2	2	8	3
THE_01	Theuilloy l'Abbaye	Place de l'Eglise	Inondation de la voirie	engorgement du réseau	voirie	Fortes précipitations	Une mare tampon a été recréée il y a quelques années pour solutionner le problème, son trop-plein est ensuite redirigé vers le réseau.	2	2	8	3
THI_01	Thieulloy la Ville	Route de Forges les Eaux	Inondation de la voirie et d'une cave	Débordement de la mare principale et arrivée d'eaux depuis les routes de Soupliecourt et Hescamps	Voirie, Cave, parcelle	Début 2016	Diamètre des écoulements est trop faible pour évacuer l'eau route de Sainte Segrée	2	2	8	3
THI_02	Thieulloy la Ville	Rue du Château	Inondation commune	Voirie	voirie	Fréquent Avant les années 2000	Depuis la création d'une mare, plus de problèmes	-	-	-	-

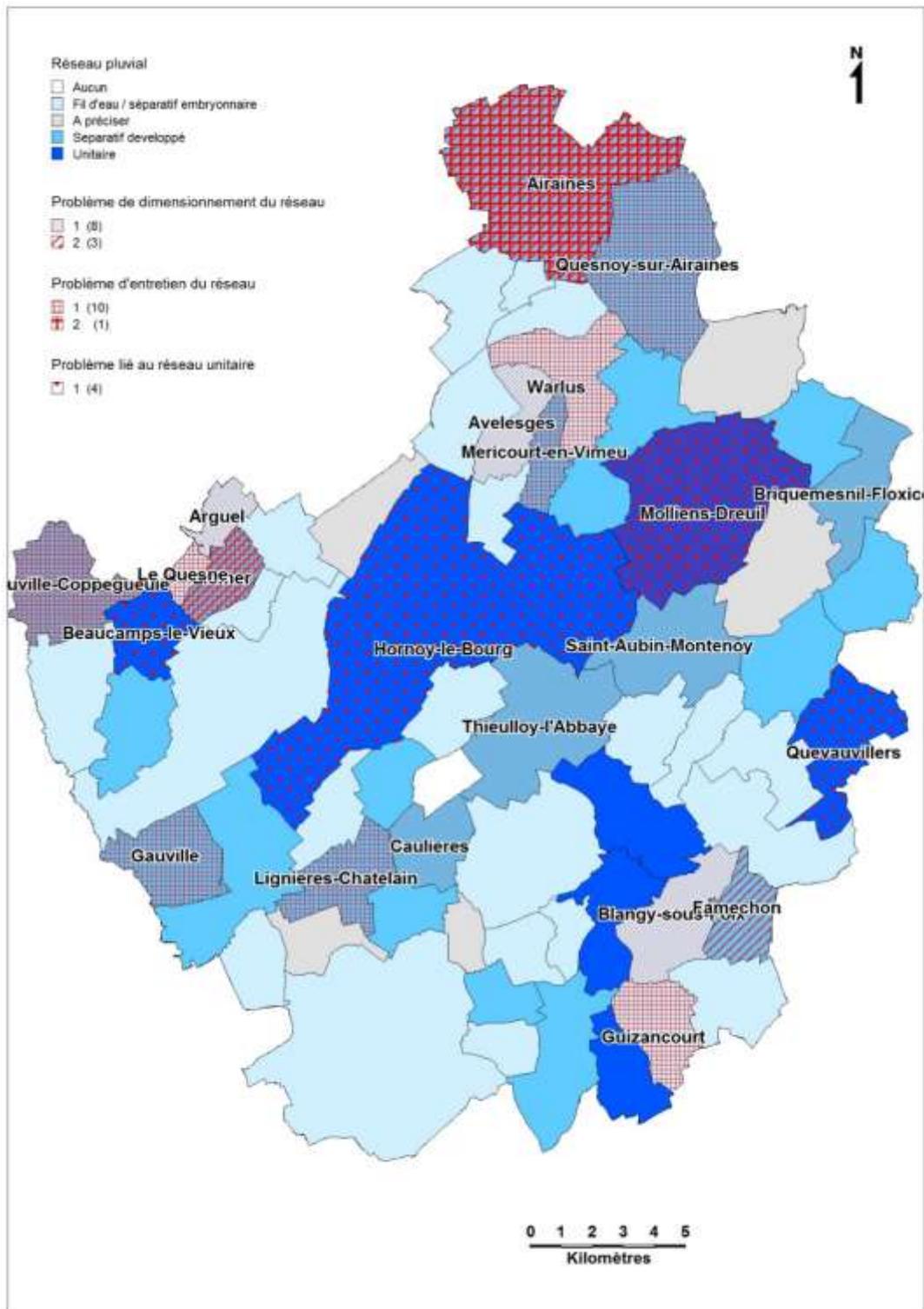
IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	FREQUE NCE (F) *	ENJEU (E) **	HIERARCH ISATION (H) ***	PRIORITE
VIL_01	Villers-Campsart	Rue de la Gare	Stagnation d'eau dans une parcelle agricole. Une mare et un ruissellement torrentiel se forme dans la parcelle qui ravine	Voirie	Culture	A chaque grosse pluie		1	4	5	4
VIL_02	Villers-Campsart	Route de Belloy	Stagnation d'eau dans une parcelle agricole	Ruissellement agricole	Culture	A chaque grosse pluie		1	4	5	4
VIL_03	Villers-Campsart	Route les Quarantes	Inondation d'une parcelle habitée	Ruissellement agricole provenant de Liomer	Pièce à vivre, jardin	Une fois en 1999		3	1	9	2
VIL_04	Villers-Campsart	Rue principale	Inondation d'une parcelle habitée	Ruissellement amont	Sous-sol	Une fois en 1999	Une mare était présente avant la création du sous-sol	3	2	7	3
VIL_05	Villers-Campsart	Chemin du Forestel	Coulée de boue	Ruissellement agricole	Voirie	Une fois en 1999	Lors de l'évènement les parcelles étaient occupées par une culture de pommes de terre	3	2	7	3
VIL_06	Villers-Campsart	RD 29	Inondation de la voirie	Ruissellement sur voirie	Voirie	Fréquent	L'inondation rend la circulation difficile. Selon M. le maire, les fossés mis en place devraient être redimensionnés ou curés plus souvent.	1	2	9	2
VRA_01	Vraignes-les-Hornoy	Rue Neuve	Inondation et ruissellement	Ruissellement agricole, route plus hautes que les parcelles urbanisées	Maison, sous-sol	Printemps 2016, pas tous les ans	Mairie pense mettre 1 ouvrage + bordurage + bourrelet béton devant les entrées	2	1	10	1
VRA_02	Vraignes-les-Hornoy	Route d'Hornoy	1 mètre d'eau sur la route, route submergée pendant 3 jours	Ruissellement agricole (gros bassin versant amont)	2 sous-sols	1999 et 10 mai 2000	En partie résolu par les aménagements A29 : haies et bassins de rétention - Bassins de rétention inscrits en emplacements réservés dans le PLU de 2010	3	2	7	3
VRA_03	Vraignes-les-Hornoy	Rue de Poix	Inondation de maison - eau a traversé une parcelle et la maison semi-enterrée dessus	Ruissellement agricole	Maison	mai 2000	Solutionné par la mise en place d'un ouvrage	-	-	-	-
VRA_04	Vraignes-les-Hornoy	Rue de l'Homme	Eau a traversé une maison	Ruissellement agricole	Maison	1999 et 10 mai 2000		3	1	9	2
WAR_01	Warlus	Rue du bois	Coulée de boue	ruissellement agricole et entrée de champs mal placée	Voirie et cour d'habitation	Rare, uniquement lorsque la terre est à nue "prête à semée"	Coule uniquement lorsque le champ n'est pas semé	3	2	7	3
WAR_02	Warlus	rue du Maréchal Leclerc	Inondation de cave	Saturation du réseau	cave	2013	La commune a pour projet de recréer cet ouvrage et de le clôturer afin de le sécuriser. A fait curer les avaloirs, depuis pas eu de nouveau problème	3	2	7	3
WAR_03	Warlus	rue du bois	Ruissellement sur voirie	chemin rural du bois	Voirie et cour d'habitation	Fort orage	Ruissellement qui traverse la nationale faisant déborder les caniveaux du côté impair de la moitié basse de la rue du Bois	1	2	9	2
WAR_04	Warlus	Point bas de la rue de Jouy	Stagnation d'eau sur la voirie	Fond de vallée, Passage à vache à bouché la canalisation	Voirie	Quand le cours d'eau de l'Airaines reprend son lit temporaire		3	2	7	3

39 communes sont touchées par ces dysfonctionnements. La commune d'Hescamps est la plus touchée, avec 6 dysfonctionnements d'origine agricole, puis Airaines, Molliens-Dreuil, Morvillers-Saint-Saturnin et Vraignes-les-Hornoy qui sont touchées par 4 dysfonctionnements d'origine agricole.

Le réseau d'assainissement pluvial est plus ou moins développé sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois. 26 communes possèdent un assainissement pluvial embryonnaire (peu développé ou uniquement au fil d'eau). 22 communes possèdent un réseau d'assainissement pluvial développé. 6 communes possèdent un réseau d'assainissement unitaire. La carte en page suivante présente le réseau pluvial par commune, ainsi que le nombre de dysfonctionnements liés à un problème de dimensionnement du réseau, les problèmes d'entretien du réseau et les problèmes liés au réseau unitaire.

Sur le territoire du sud-Ouest Amiénois les problèmes liés au réseau d'assainissement pluvial touchent les communes suivantes :

- Problèmes liés à un mauvais dimensionnement du réseau : Airaines, Arguel, Avelesges, Blangy-sous-Poix, Briquemmesnil-Floxicourt, Caulières, Famechon, Liomer, Neuville Coppegueule, Saint-Aubin-Montenoy, et Thieulloy l'Abbaye.
- Problèmes liés à un manque d'entretien du réseau : Airaines, Gauville, Guizancourt, Le Quesne, Lignières-Chatelain, Liomer, Méricourt-en-Vimeu, Molliens-Dreuil, Neuville-Coppegueule, Quesnoy-sur-Airaines, et Warlus.
- Problèmes liés au réseau unitaire : Beaucamps le Vieux, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil et Quevauvillers.



Carte n°18 Dysfonctionnements liés au réseau d'assainissement pluvial par commune

Analyse :

La hiérarchisation des dysfonctionnements provient de la pondération de deux paramètres différents que sont :

- la fréquence d'apparition du dysfonctionnement,
- l'enjeu touché.

Le détail est présenté dans le tableau suivant :

Tableau n°8 Classification des types d'enjeux et de fréquence

Fréquences	Enjeux
<i>Fréquence de type 1 (3)</i>	<i>Enjeux de type 1 (4)</i>
Evènement récurrent sur l'année (Fréquence supérieure à deux fois par an)	Habitations (pièces à vivre),
<i>Fréquence de type 2 (2)</i>	<i>Enjeux de type 2 (3)</i>
Evènement occasionnel sur l'année (Fréquence 1 fois par an ou tous les deux ans)	Routes, garages, caves, sous-sols
<i>Fréquence de type 3 (1)</i>	<i>Enjeux de type 3 (2)</i>
Evènement exceptionnel (Fréquence supérieure à 2 ans)	Jardins d'habitations ou cours, chemin agricole...
	<i>Enjeux de type 4 (1)</i>
	Parcelles agricoles

Les voiries touchées par un dysfonctionnement mais qui ne gêne pas la circulation ont été déclassé en enjeu de type 3.

Le graphique ci-dessous représente la classification des enjeux en fonction du type.

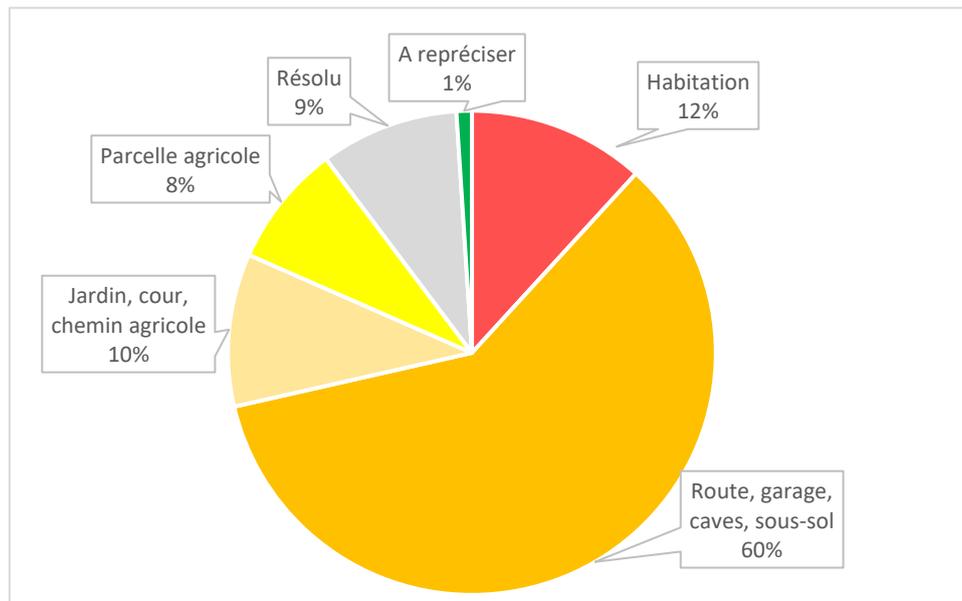
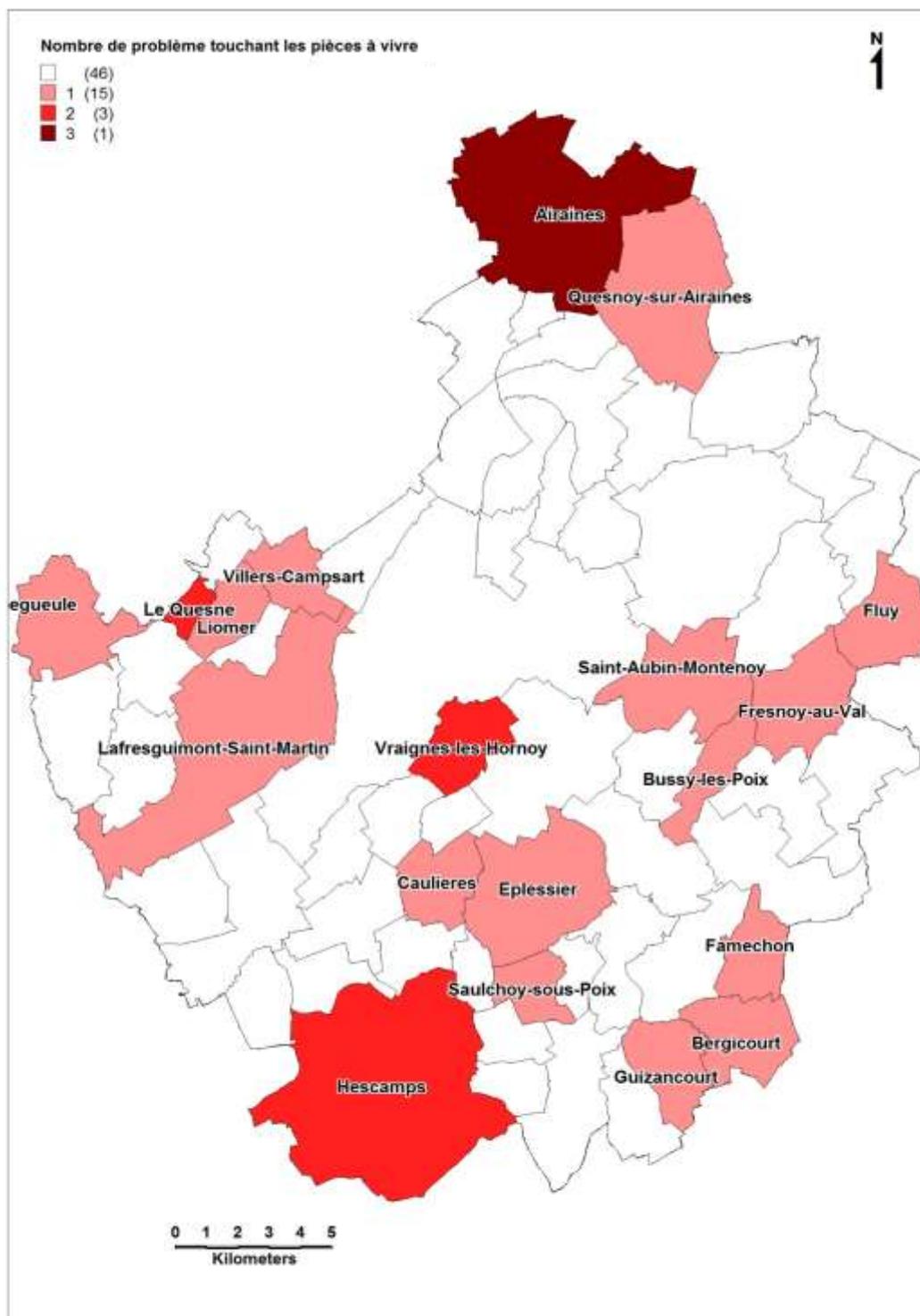


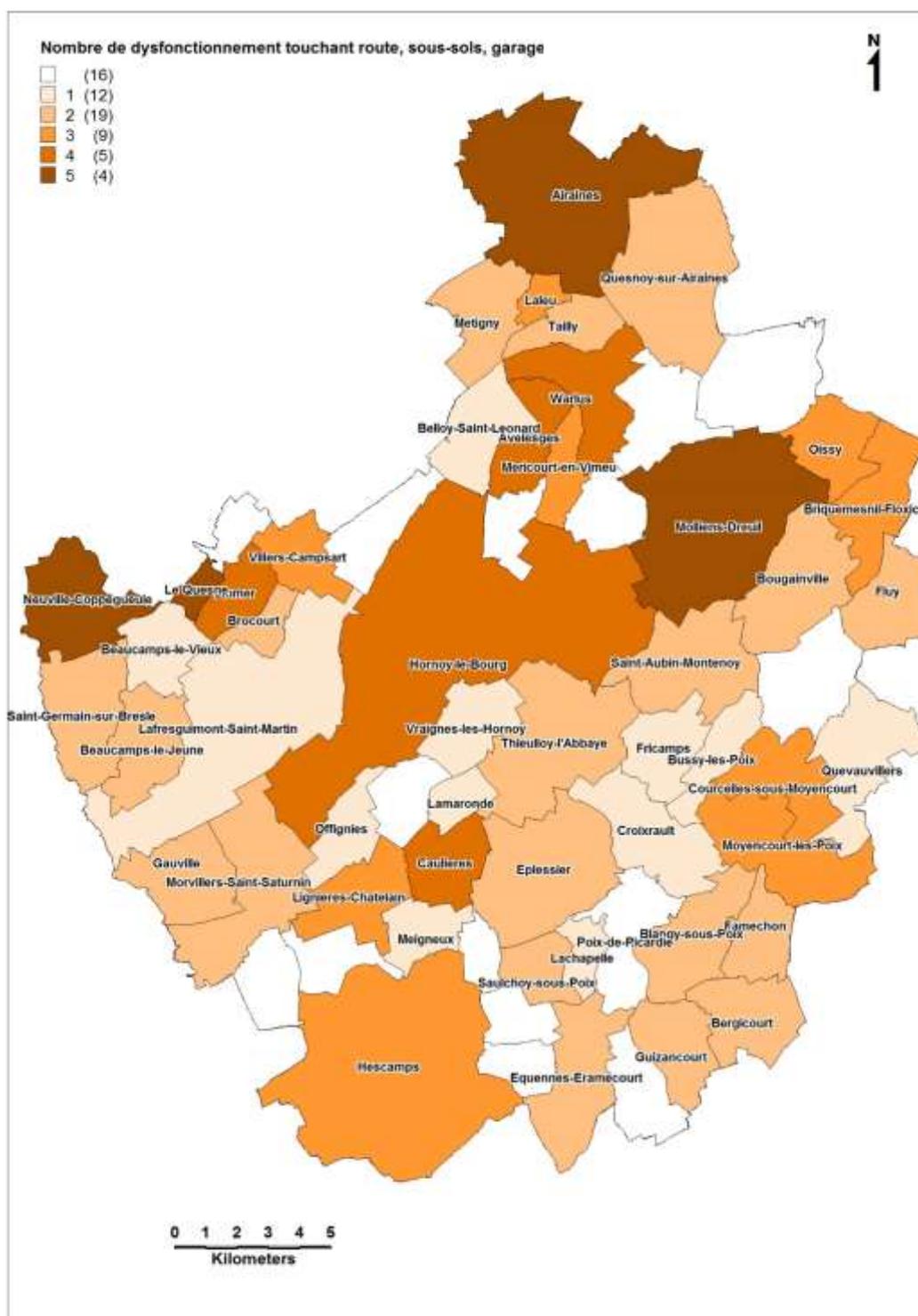
Figure n°11 Pourcentage des enjeux par type

Les cartes pages suivantes présentent les communes touchées par chaque type d'enjeu, avec le nombre de dysfonctionnement associé (la fréquence n'apparaît pas dans cette analyse) :



Carte n°19 Nombre de dysfonctionnements touchant les pièces à vivre de chaque commune

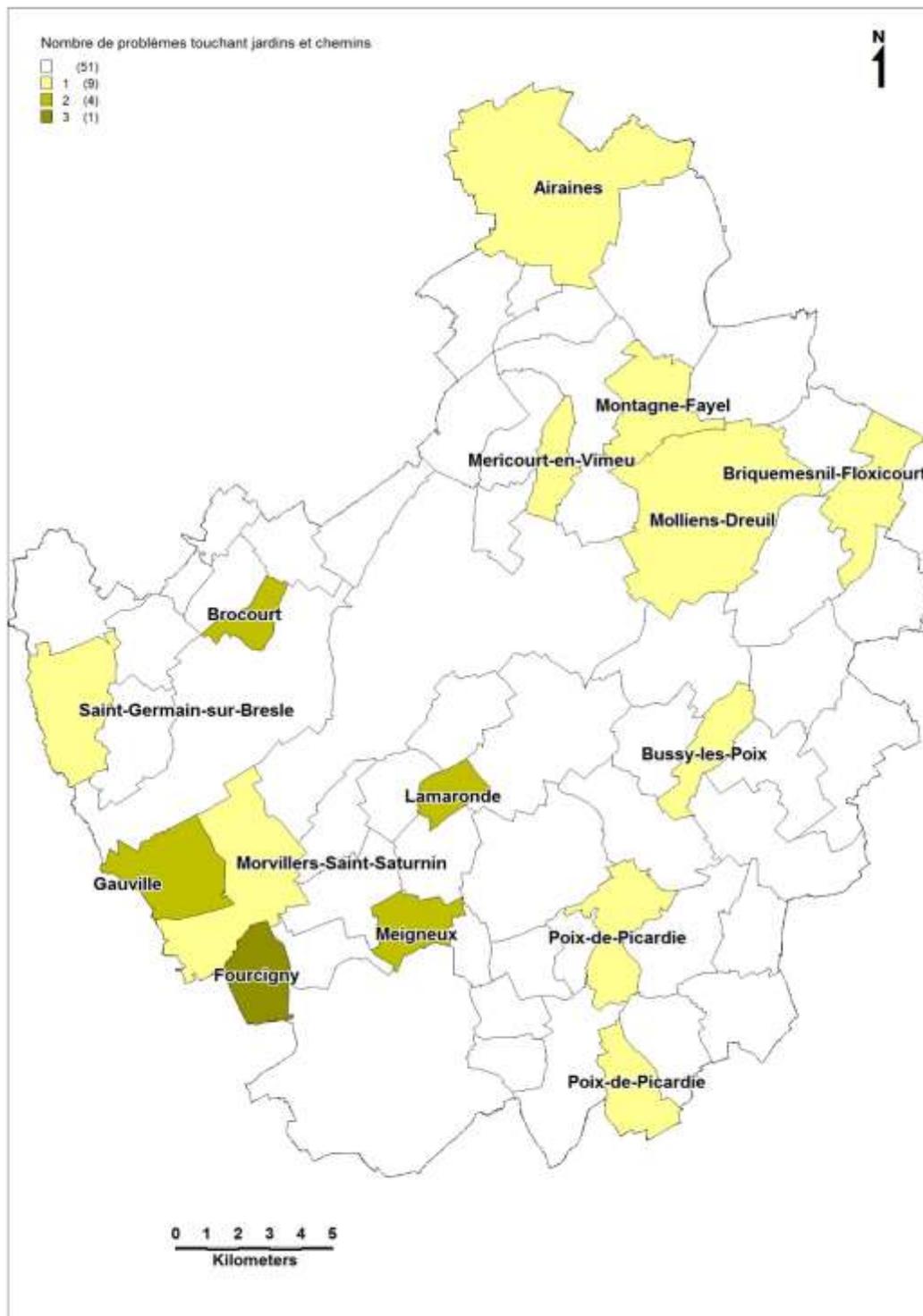
On observe que 19 communes sont concernées par des inondations touchant les pièces à vivre. Les communes les plus touchées sont Airaines, avec 3 dysfonctionnements, et Hescamps, Vraignes-les-Hornoy et Le Quesne avec 2 dysfonctionnements.



Carte n°20 Nombre de dysfonctionnements touchant les routes, sous-sols, garages, caves de chaque commune

La Carte ci-dessus montre que 47 communes sont touchées par des inondations de route, garages, caves, ou sous-sol. Les communes les plus touchées sont Molliens-Dreuil, Le Quesne, Neuville-Coppegueule, et Airaines, avec 5 dysfonctionnements sur leur commune.

Viennent ensuite les communes de Liomer, Hornoy-le-Bourg, Caulières, Avelesges et Warlus qui sont concernées par 4 dysfonctionnements touchants routes, sous-sols, garages ou caves.



Carte n°21 Nombre de dysfonctionnements touchant chemins agricoles et jardins de chaque commune

La carte montre que 14 communes sont touchées par ce type de dysfonctionnement. La plus touchée est Fourcigny, avec 3 dysfonctionnement, puis Lamaronde, Brocourt, et Meigneux avec 2 dysfonctionnements.

Pour chaque dysfonctionnement, une fréquence d'apparition a été associée. La figure n°10 présente les fréquences par catégorie.

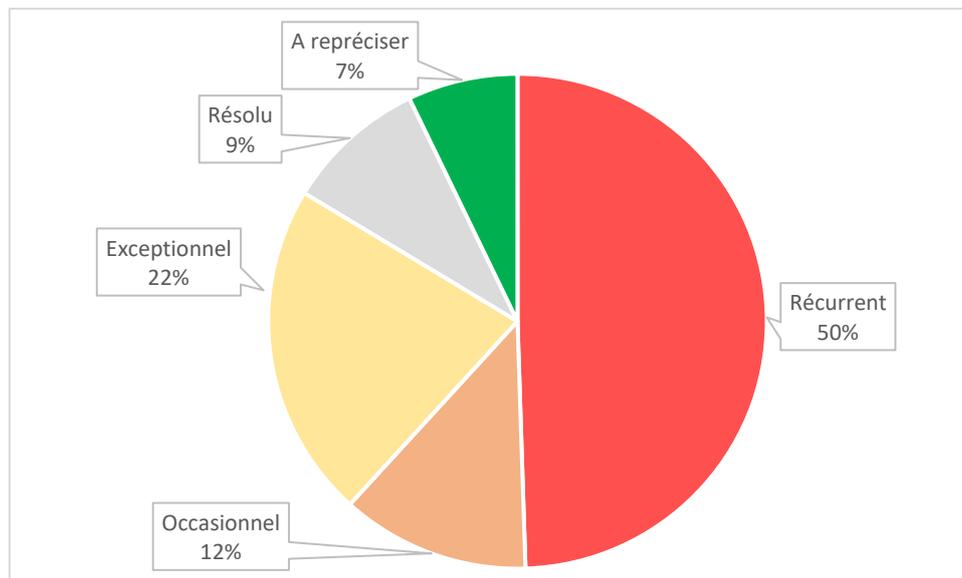
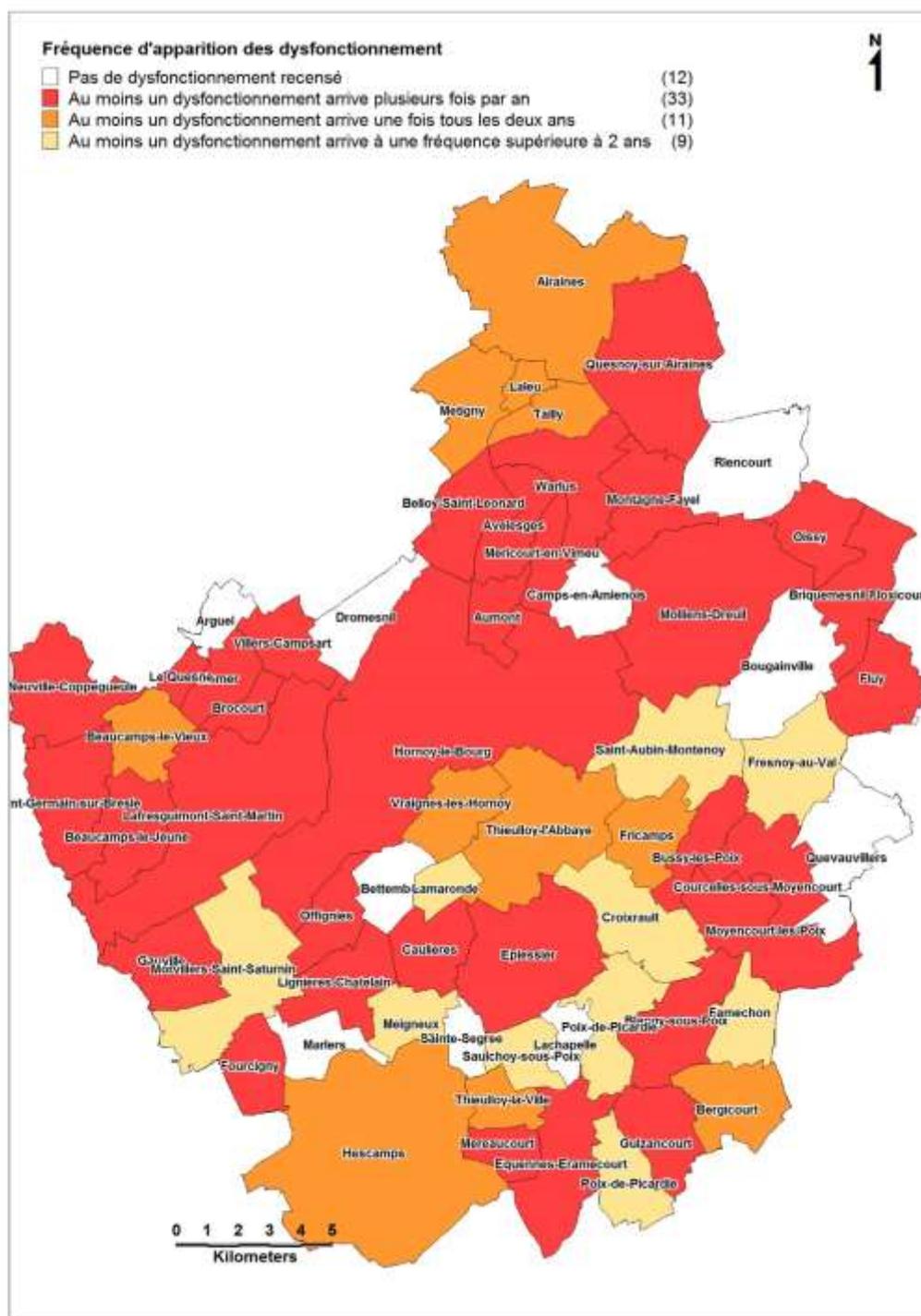


Figure n°12 Pourcentage des fréquences par type

La carte de la page suivante présente les communes qui sont touchées par à minima un dysfonctionnement, qui survient plusieurs fois par an, les communes qui sont touchées par à minima un dysfonctionnement, qui survient 1 fois par an ou au moins tous les deux ans, et les communes qui sont touchées par des problèmes plus occasionnel, dont la fréquence est supérieure à 2 ans.

On observe sur cette carte que plus de 50% des communes du territoire du Sud-Ouest Amiénois sont touchées par des événements récurrents, apparaissant plusieurs fois par an. 11 communes subissent au moins un dysfonctionnement par an, et 9 communes ne connaissent des dysfonctionnements que occasionnellement (1 fois tous les 3 ans ou plus). 12 communes ne sont pas concernées.



Carte n°22 Fréquence d'apparition des dysfonctionnements apparaissant sur chaque commune.

Afin d'attribuer un ordre de priorité à chaque dysfonctionnement, chaque dysfonctionnement a été hiérarchisé en fonction de l'enjeu touché et de la fréquence, avec la formule suivante :

$$H = F + 2 \times E$$

Avec H= hiérarchisation, F = Fréquence, et E = Enjeux touché

Cette hiérarchisation permet de les classer en 9 coefficients différents, d'importance 3 à 11, c'est-à-dire des dysfonctionnements les moins importants (3) aux dysfonctionnements à traiter prioritairement (11).

La répartition des coefficients est visible sur la figure n°11.

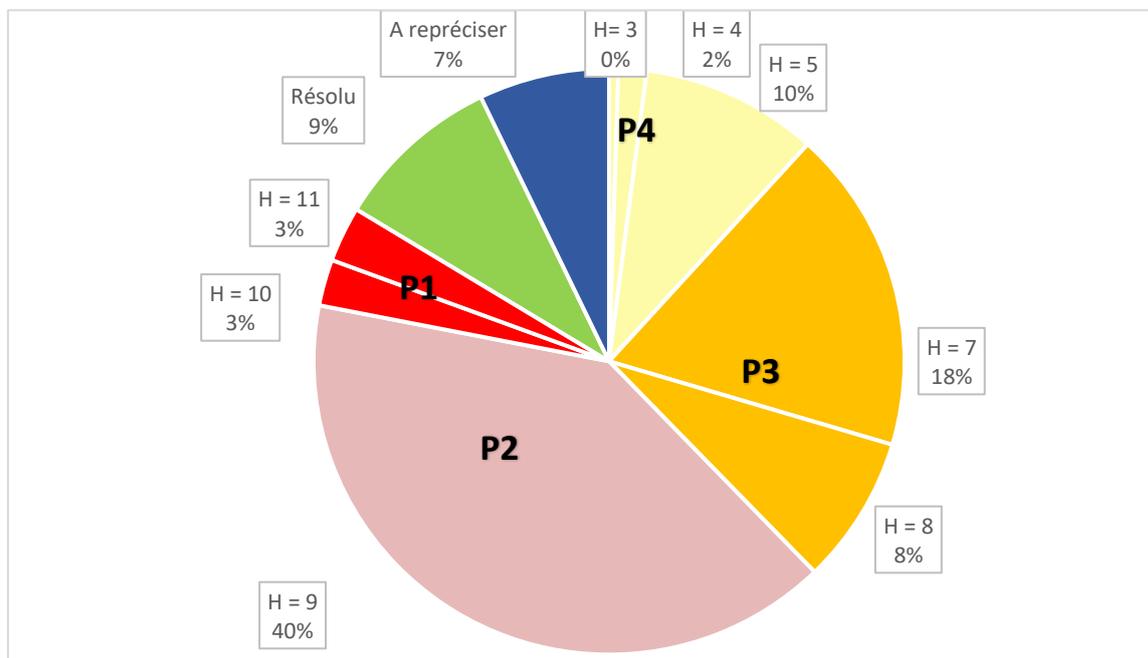


Figure n°13 Pourcentage de dysfonctionnement par classe de hiérarchisation

Afin d'améliorer la lisibilité de cette classification et son interprétation, ces 9 classes prédéfinies ont été ramenées à 4 classes de priorité (Cf. tableau n°7 et n°8).

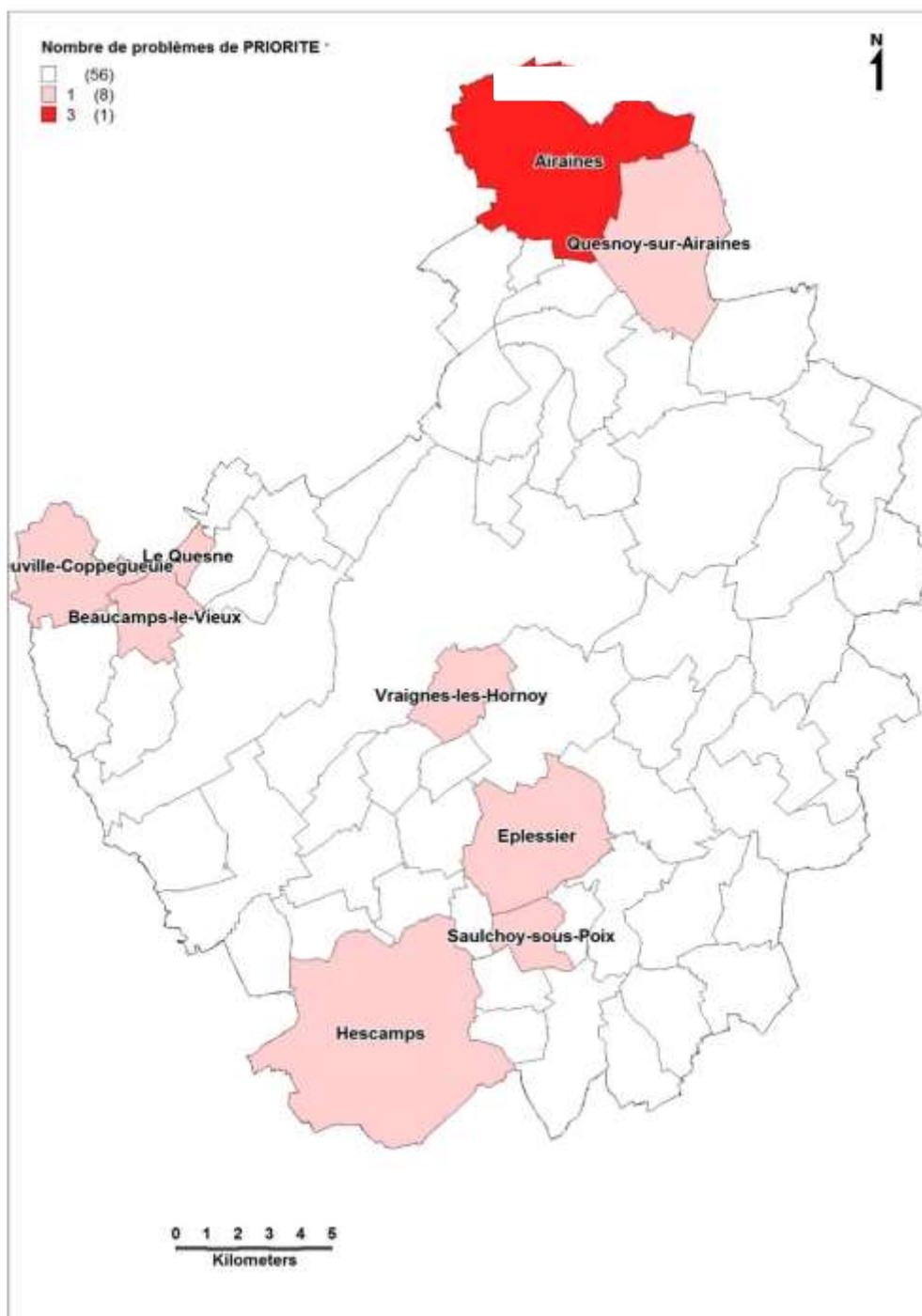
Les dysfonctionnements touchant des enjeux forts ont été classés en priorité 1 ou 2.

Tableau n°9 Définition des priorités à partir des coefficients de hiérarchisation calculés

Hiérarchisation des dysfonctionnements	
Coefficient calculé	Priorité attribuée
11	1
10	
9	2
8	3
7	
6	
5	4
4	
3	

Priorité 1 :

Ils concernent les coefficients 10 et 11, soit 6 % des dysfonctionnements. La classe de priorité 1 regroupe l'ensemble des événements qui touchent les habitations, que ce soit de manière fréquente ou occasionnelle. La carte suivante présente le nombre de dysfonctionnement de priorité 1 par commune :

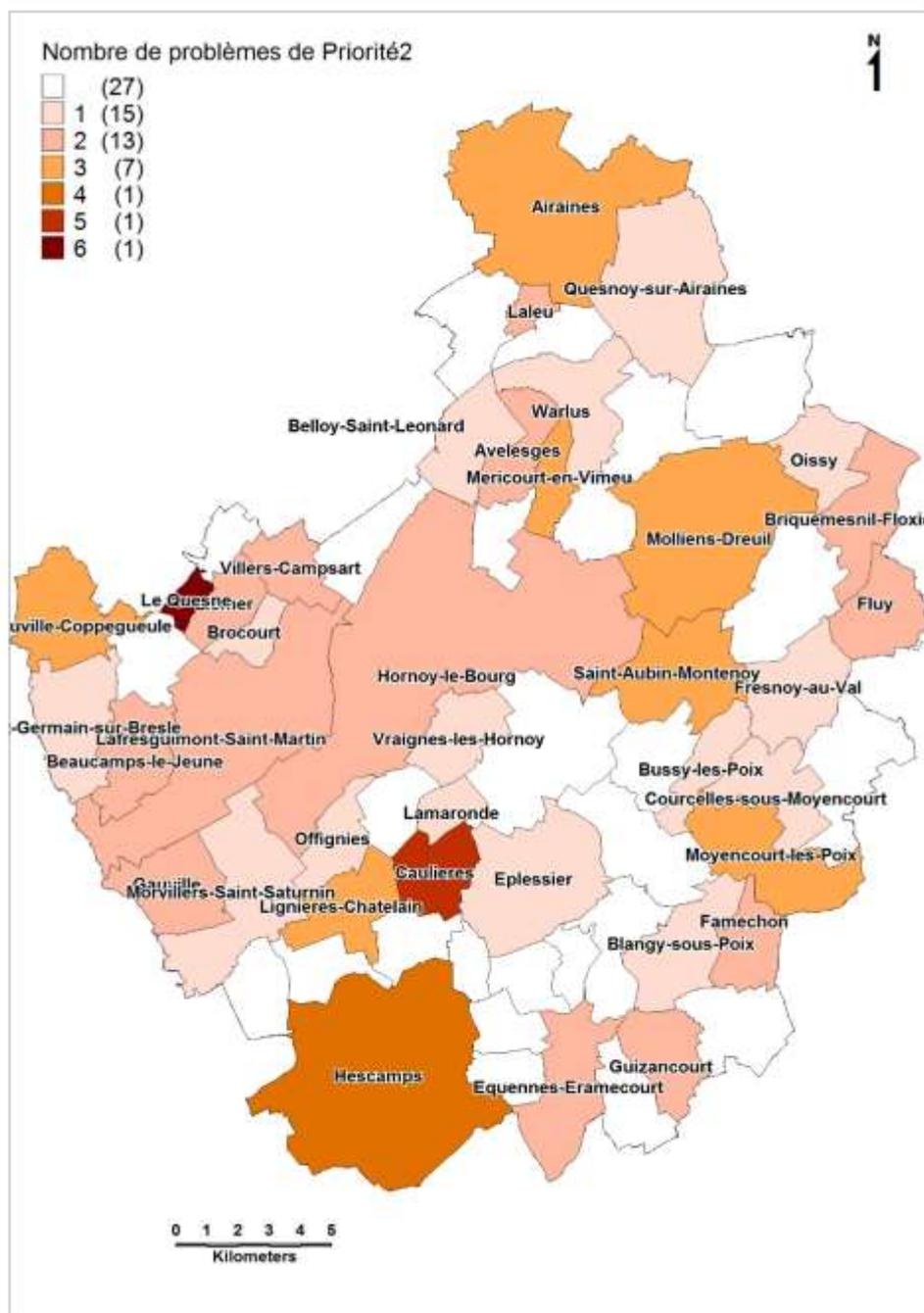


Carte n°23 Nombre de dysfonctionnements de priorité 1 par commune

Les communes d'Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Epressier, Hescamps, Le Quesne, Neuville-Coppegueule, Quesnoy-sur-Airaines, Saulchoy-sous-Poix, et Vraignes-les-Hornoy sont concernées par cette priorité de dysfonctionnements. .

Priorité 2 :

Ils concernent les coefficients 9, soit 40 % des problèmes rencontrés. Les dysfonctionnements de priorité 2 sont les plus courants, ils regroupent l'ensemble des évènements qui touchent les routes ainsi que les sous-sols plus d'une fois par an. Cette classe de priorité 2 regroupe aussi les habitations touchées exceptionnellement (moins d'un fois tous les 2 ans).

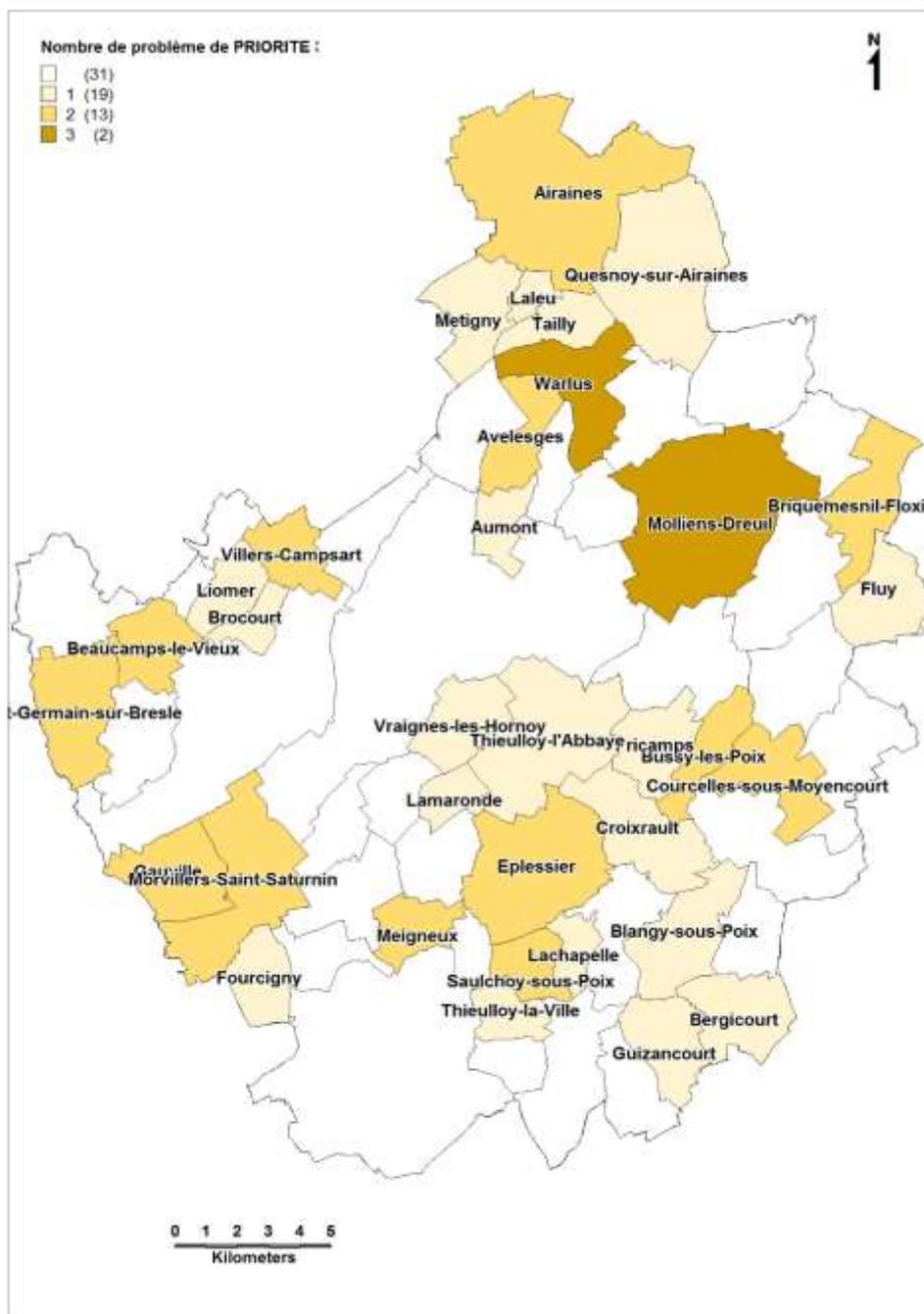


Carte n°24 Nombre de dysfonctionnements de priorité 2 par commune

38 communes sont concernées par des dysfonctionnements de priorité 2. La commune de Le Quesnoy est la plus touchée avec 6 dysfonctionnements, puis Caulières avec 5 dysfonctionnements, et Hescamps avec 4 dysfonctionnements de priorité 2.

Priorité 3 :

Ils concernent les coefficients 6, 7 et 8, soit 26 % des problèmes recensés. Les dysfonctionnements de priorité 3 regroupent les événements qui touchent les sous-sols et les voiries une fois par an ou moins ainsi que les cours, jardins, cimetière, chemins et voiries déclassées touchés plus d'une fois par an.

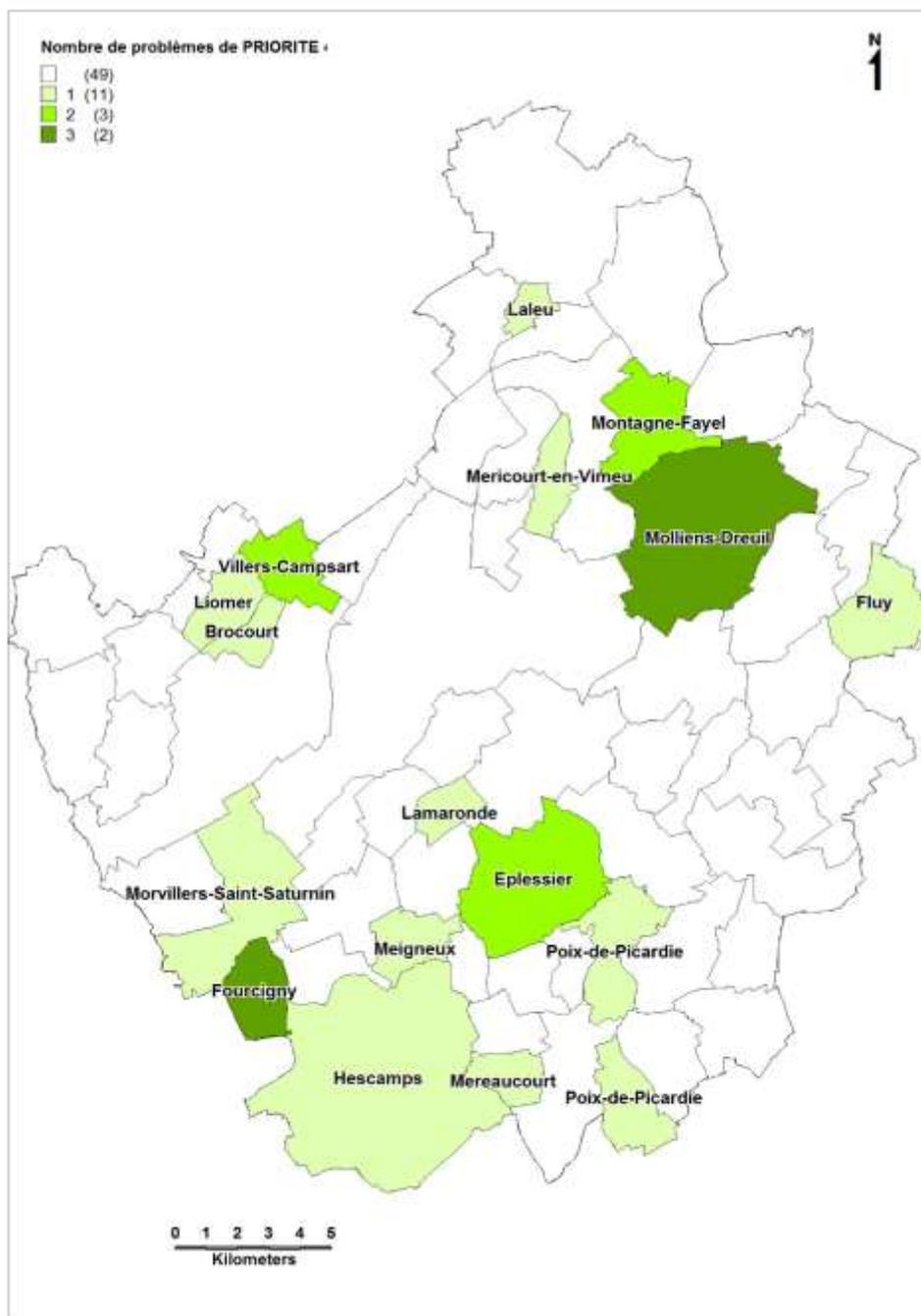


Carte n°25 Nombre de dysfonctionnements de priorité 3 par commune

24 communes sont touchées par des dysfonctionnements classés en priorité 3. Les communes les plus touchées sont Molliens-Dreuil et Warlus avec trois dysfonctionnements. 13 communes sont touchées par 2 dysfonctionnements de priorité 3 et 19 communes sont touchées par 1 dysfonctionnement de priorité 3.

Priorité 4 :

Cette priorité rassemble les coefficients 3, 4 et 5, soit 12% des dysfonctionnements recensés. Elle regroupe les problèmes sur les parcelles agricoles, quel que soit leur fréquence ainsi que les dysfonctionnements recensés dans les jardins et les cours pour des évènements exceptionnels.



Carte n°26

Nombre de dysfonctionnements de priorité 4 par commune

Les dysfonctionnements classés en priorité 4 concernent 16 communes. Les communes les plus touchées sont Fourcigny, et Molliens-Dreuil avec 3 dysfonctionnements de priorité 4, puis Eplessier, Montagne Fayel et Villers-Campsart.

Le tableau suivant présente le nombre de dysfonctionnement pour chaque ordre de priorité et pour chaque commune.

Tableau n°10 Synthèse du nombre de dysfonctionnement par commune, classé par priorité

Commune	Nombre de dysfonctionnements						
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Résolu	A préciser	Total général
Airaines	3	3	2		1	1	10
Arguel					1		1
Aumont			1				1
Avelesge		2	2				4
Beaucamps-le-Jeune		2					2
Beaucamps-le-Vieux	1		2			1	4
Belloy-Saint-Léonard		1					1
Bergicourt			1		1		2
Bettembos					1		1
Blangy-sous-Poix		1	1				2
Bougainville						2	2
Briquemesnil-Floxicourt		2	2				4
Brocourt		1	1	1			3
Bussy-les-Pois		1	2		1		4
Caulières		5					5
Courcelles-sous-Moyencourt		1	2				3
Croixrault			1				1
Eplèsier	1	1	2	2			6
Equennes-Eramécourt		2					2
Famechon		2					2
Fluy		2	1	1			4
Fourcigny			1	3			4
Fresnoy-au-Val		1				1	2
Fricamps			1		1		2
Gauville		2	2		1		5
Guizancourt		2	1				3
Hescamps	1	4		1	2		8
Hornoy-le-Bourg		4					4
La chapelle sous Poix			1		1		2
Lafresguimont-Saint-Martin		2			3		5
Laleu		2	1	1			4
Lamaronde		1	1	1			3
Le Quesne	1	6					7
Lignières-Châtelain		3					3
Liomer		2	1	1		2	6

Commune	Nombre de dysfonctionnements						
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Résolu	A préciser	Total général
Meigneux			2	1			3
Méréaucourt				1			1
Méricourt-en-Vimeu		3		1			4
Métigny			1			1	2
Molliens-Dreuil		3	3	3			9
Montagne-Fayel				2	1	1	4
Morvilliers-Saint-Saturnin		1	2	1	1		5
Moyencourt-les-Poix		3					3
Neuville-Coppegueule	1	3				2	6
Offignies		1					1
Oissy		1			1	2	4
Poix-de-Picardie				1			1
Quesnoy-sur-Airaines	1	1	1				3
Quevauvillers						1	1
Saint-Aubin-Montenoy		3					3
Saint-Germain-Sur-Bresle		1	2				3
Saulchoy-sous-Poix	1		2				3
Tailly-l'Arbre à Mouches			1				1
Theuilloy l'Abbaye			1				1
Thieulloy la Ville			1		1		2
Villers-Campsart		2	2	2			6
Vraignes-les-Hornoy	1	1	1		1		4
Warlus		1	3				4
Total général	11	79	51	23	18	14	196

Synthèse :

196 dysfonctionnements quantitatifs avérés ont été recensés sur le territoire. 18 ont été résolus par la mise en place d'aménagements notamment lors du remembrement de l'autoroute A29.

14 dysfonctionnements sont à préciser par les élus sur certaines données (fréquence du dysfonctionnement, biens touchés).

D'après le graphique en figure n°11, 60% des dysfonctionnements recensés sont d'enjeux de type 2, c'est-à-dire que les sous-sols, caves et voiries sont principalement touchés sur le territoire d'étude. 12% des problèmes identifiés touchent des habitations (pièce à vivre).

Plus de 60% des dysfonctionnements identifiés sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois apparaissent de façon récurrente (au moins une fois tous les 2 ans).

30 dysfonctionnements sur le territoire sont liés à des problèmes sur le réseau d'eau pluvial.

➤ Les dysfonctionnements quantitatifs potentiels

Les secteurs sensibles pouvant faire l'objet de dysfonctionnement futur en cas de modification de l'occupation des sols et/ou des pratiques culturales sont disponibles dans le tableau ci-dessous.

Ils ont été identifiés par le témoignage des élus ou par le travail de traitement des données.

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESCRIPTIF	REMARQUE
AIR_11	Airaines	En amont de la Cité Notre-Dame	Risque potentiel si retournement de la prairie	
AIR_12	Airaines	En amont de la rue Jean Moulin	Risque potentiel si retournement de la prairie	
AIR_13	Airaines	En amont de la rue de la Pépinière	Risque potentiel si retournement de la prairie	
ARG_02	Arguel	Bas de l'impasse du Mont	Risque de stagnation des eaux pluviales au niveau du virage	Grille avaloir en travers de la route a été en partie recouverte lors des travaux de voirie Depuis que la route a été re - goudronnée, l'entretien de cette grille n'est plus possible. Lorsque celle-ci sera comblée, les eaux pluviales risquent d'inonder le virage. Volonté du maire de réaménager cet ouvrage.
ARG_03	Arguel	En aval du chemin le Bois du Forestel	Risque potentiel si retournement de la prairie	
BER_03	Bergicourt	En amont de la station de pompage	Risque potentiel si retournement de la prairie	
BER_04	Bergicourt	A proximité de la rue du 7 juin 1940	Risque potentiel si retournement de la prairie	
BEV_02	Beaucamps-le-Vieux	Rue de Liomer		Bassin à curer
BSP_03	Blangy-sous-Poix	Stade de foot	Risque si urbanisation	
CAU_06	Caulières	En aval de la rue de l'Eglise	Risque potentiel si retournement de la prairie	
COU_04	Courcelles-sous-Moyencourt	Rue de la Vallée	Risque potentiel si urbanisation	
DRO_01	Dromesnil	En amont de la rue du Bas	Risque potentiel si retournement de la prairie	

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESCRIPTIF	REMARQUE
DRO_02	Dromesnil	En aval de la rue du Cimetière	Risque potentiel si retournement de la prairie	
EPL_07	Eplossier	Vallée du Bois Robin	Risque potentiel si retournement de la prairie	
FAM_03	Famechon	En amont de la route de Poix	Risque potentielle si retournement de la prairie	Attention
FRE_02	Fresnoy-au-Val	Entre la rue de Montier et la rue du Bois de Rosières	Risque potentiel si retournement de la prairie	
FRE_03	Fresnoy-au-Val	D51	Risque potentiel si retournement de la prairie	
FRI_02	Fricamps	Rue Drion	Risque d'inondation	M. le maire a peur que les eaux pluviales provenant du bâtiment agricole viennent inonder le virage de la rue Drion et la parcelle à l'aval qu'ils souhaitent urbaniser
FRI_04	Fricamps	Rue Verte	Risque d'inondation	Le fossé menant à la mare est à contre pente depuis le reprofilage de la voirie. Les eaux stagnent donc au point bas. Risque d'inondation de l'habitation aval ou de débordement sur la voirie en cas de forte pluie.
GAU_05	Gauville	RD 1015	Risque potentiel si retournement de la prairie	
HES_09	Hescamps	Frettemolle	Risque potentiel si retournement de la prairie	
HES_10	Hescamps	Frettemolle, en amont de la voie ferrée	Risque potentiel si retournement de la prairie	
HES_11	Hescamps	Saint-Clair	Risque potentiel si retournement de la prairie	
HOR_07	Hornoy-le-Bourg	Gouy	Risque potentiel si retournement de la prairie	
HOR_08	Hornoy-le-Bourg	Tronchoy	Risque potentiel si retournement de la prairie	
LAL_05	Laleu	Prairie en face du cimetière	Risque si urbanisation	
LAM_04	Lamaronde	Le Quesnot	Risque potentiel si retournement de la prairie	
LAM_05	Lamaronde	Rue de Poix	Risque potentiel si retournement de la prairie	
LEQ_08	Le Quesne	Rue de la Libération	Risque si urbanisation	

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESCRIPTIF	REMARQUE
LEQ_09	Le Quesne	Prairie en face de la rue du 8 mai 1945	Risque potentiel si retournement de la prairie	
MER_01	Méréaucourt	Chemin à la limite communale avec Agnières (ruisseau temporaire Evoissons)	Canalisation écrasée, ruisseau non entretenu	Pas de retour (canalisation abimée cette année)
MER_03	Méréaucourt	Grande Rue	Risque potentiel si retournement de la prairie	
MOL_10	Molliens-Dreuil	Amont du lotissement	Risque inondation lotissement - merlon mis en place	
MOR_06	Morvillers-Saint-Saturnin	Digeon	Risque potentiel si retournement de la prairie	
MOY_04	Moyencourt-les-Poix	Rue du Bout	Risque potentiel si retournement de la prairie	
POI_02	Poix-de-Picardie	Entre la RD 901 et la voie ferrée	Risque potentiel si retournement de la prairie	
RIE_01	Riencourt	En parallèle de la rue des Vaultx	Risque potentiel si retournement de la prairie	
SAM_04	Saint-Aubin-Montenoy	Rue du Dessous de l'Ongle	Risque inondation	Rejet des eaux pluviales d'une partie de la commune vers une ancienne carrière de craie qui entoure une nouvelle habitation Jusqu'à aujourd'hui les eaux pluviales s'infiltrent très bien et n'atteignent pas l'habitation. Cette habitation souhaite construire un sous-sol, qui augmenterait le risque d'inondation.
SAM_06	Saint-Aubin-Montenoy	Lieu-dit Sous L'Anglée	Risque potentiel si retournement de la prairie	
SGB_02	Saint-Germain-Sur-Bresle	Lieu-dit "Brétizel"	Prairie retournée. Culture de maïs dans le sens de la pente	Aucun problème à ce jour mais M. le maire est inquiet au vu de la pente importante
SGB_05	Saint-Germain-sur-Bresle	Rue Brétizel	Risque potentiel si retournement de la prairie	
SSP_04	Saulchoy-sous-Poix	A proximité du Calvaire Saint-Antoine	Risque potentiel si retournement de la prairie	

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESSCRIPTIF	REMARQUE
TAI_02	Tailly	Entre la RD 901 et la rue Camille Polleux	Risque potentiel si retournement de la prairie	
VIL_07	Villers-Campsart	Campsart	Risque potentiel si retournement de la prairie	
VIL_08	Villers-Campsart	Route de Campsart	Risque si urbanisation	
VRA_05	Vraignes-les-Hornoy	En amont de la Rue d'Hornoy	Risque potentiel si retournement de la prairie	

Analyse et synthèse :

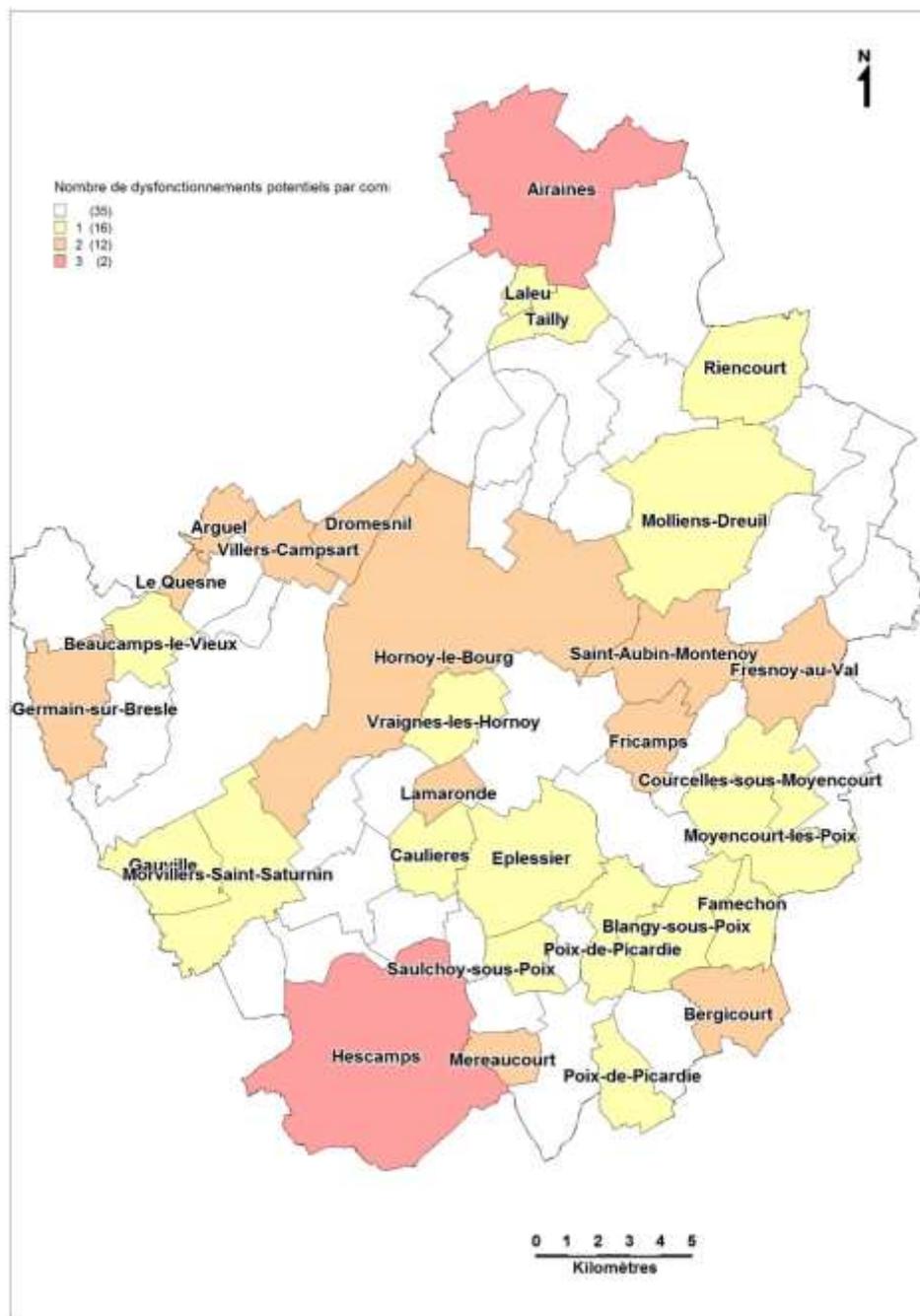
46 dysfonctionnements potentiels ont été identifiés.

Ces secteurs se situent principalement au niveau d'axe de ruissellement ou de zones à forte pente et en amont de zone urbaine.

- Airaines, et Hescamps sont concernées par trois dysfonctionnements potentiels, en cas de retournement de prairie.
- Arguel, Bergicourt, Dromesnil, Hornoy-le-Bourg, Fresnoy-au-Val, Fricamps, Lamaronde, Le Quesne, Méréaucourt, Saint-Aubin-Montenoy, Saint-Germain-sur-Bresle, Villers-Campsart sont concernées par deux dysfonctionnements potentiels.
- Laleu, Tailly, Riencourt, Molliens-Dreuil, Beaucamps-le-vieux, Gauville, Morvillers-Saint-Saturnin, Vraignes-les-Hornoy, Caulières, Epléssier, Saulchoy-sous-Poix, Poix-de-Picardie, Blangy-sous-Poix, Famechon, Moyencourt-les-Poix, et Courcelles-sous-Moyencourt sont concernées par un dysfonctionnement potentiel.

Nb : Cette liste peut ne pas être exhaustive du fait que les chargés d'études d'ALISE n'ont pas parcouru l'ensemble du territoire mais uniquement les zones sensibles avérées.

La carte page suivante présente les communes concernées.



Carte n°27

Nombre de dysfonctionnements potentiel par commune

➤ Les dysfonctionnements qualitatifs

Lors des entretiens avec les élus, certaines sources potentielles de pollution ont été identifiées sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois.

Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESSCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	REMARQUE
BEJ_03	Beaucamps-le-Jeune	Rue du Bois	Pollution du sol (Rejet d'hydrocarbures dans le sol)	Habitations avec nombreuses voitures démontées	
BEV_06	Beaucamps-le-Vieux	STEP	Surcharge par temps de pluie		Etude diagnostic (2003)
BRO_04	Brocourt	Liomer	Pollution du cours d'eau	Remontée des eaux usées au niveau du cours d'eau. Le tout à l'égout passe sous le Liger. Il arrive que la bouche d'égout se soulève et vienne se déverser dans le Liger	Se produit une fois tous les 3 ans
FLU_05	Fluy	Commune	Rejet d'eaux usées vers la voirie		Les rejets d'eaux usées étaient visibles au niveau de la Mare de la rue Thibaut
HOR_04	Hornoy-le-Bourg	Hornoy-le-Bourg	mise en charge du réseau unitaire		Cf. Diagnostic assainissement (VERDI 2015)
HOR_05	Hornoy-le-Bourg	Déversoir d'orage	Déborde rapidement	Insuffisance de la capacité	Les déversoirs déversent dès la première goutte
HOR_09	Hornoy-le-Bourg	A29 (Orival)	Débordement des ouvrages de stockage	Insuffisance de la capacité ou de l'entretien de l'ouvrage	Risque potentiel de pollution au niveau du captage Grenelle de Guibermesnil.
LIG_04	Lignières-Châtelain	Mare du centre-ville	Arrivées d'eaux usées	Assainissement non collectif	Emissions d'odeurs importantes
MON_05 (non localisé)	Montagne-Fayel	Commune	Rejet d'eaux usées vers la voirie	Absence de système individuel d'assainissement des eaux usées	Formation de larges plaques de verglas sur la voirie lors des fortes gelées, fourniture de sel par la mairie
SAM_05	Saint-Aubin-Montenoy	Hameau de Montenoy	Arrivée importante d'eaux usées dans le réseau EP (1 habitation sur deux)	Habitations non mises aux normes	Réseau EP mis en place suite à une coulée de boue qui s'était produit en 1993.
WAR_05	Warlus	Rue du bois, rue d'Avesleges et rue du	Evacuation d'eaux usées dans le caniveau		rue d'Avesleges (rue du bois : 1 pavillon côté impair, une maison dans le bas de la rue côté impair. Rue d'Avesleges : une maison

IDENTIFIANT (cf. plan 1)	COMMUNE	LOCALISATION	DESSCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	REMARQUE
		Maréchal Leclerc			dans le bas de la rue qui en plus des eaux usées y viderait sa fosse d'aisance d'après les voisins).

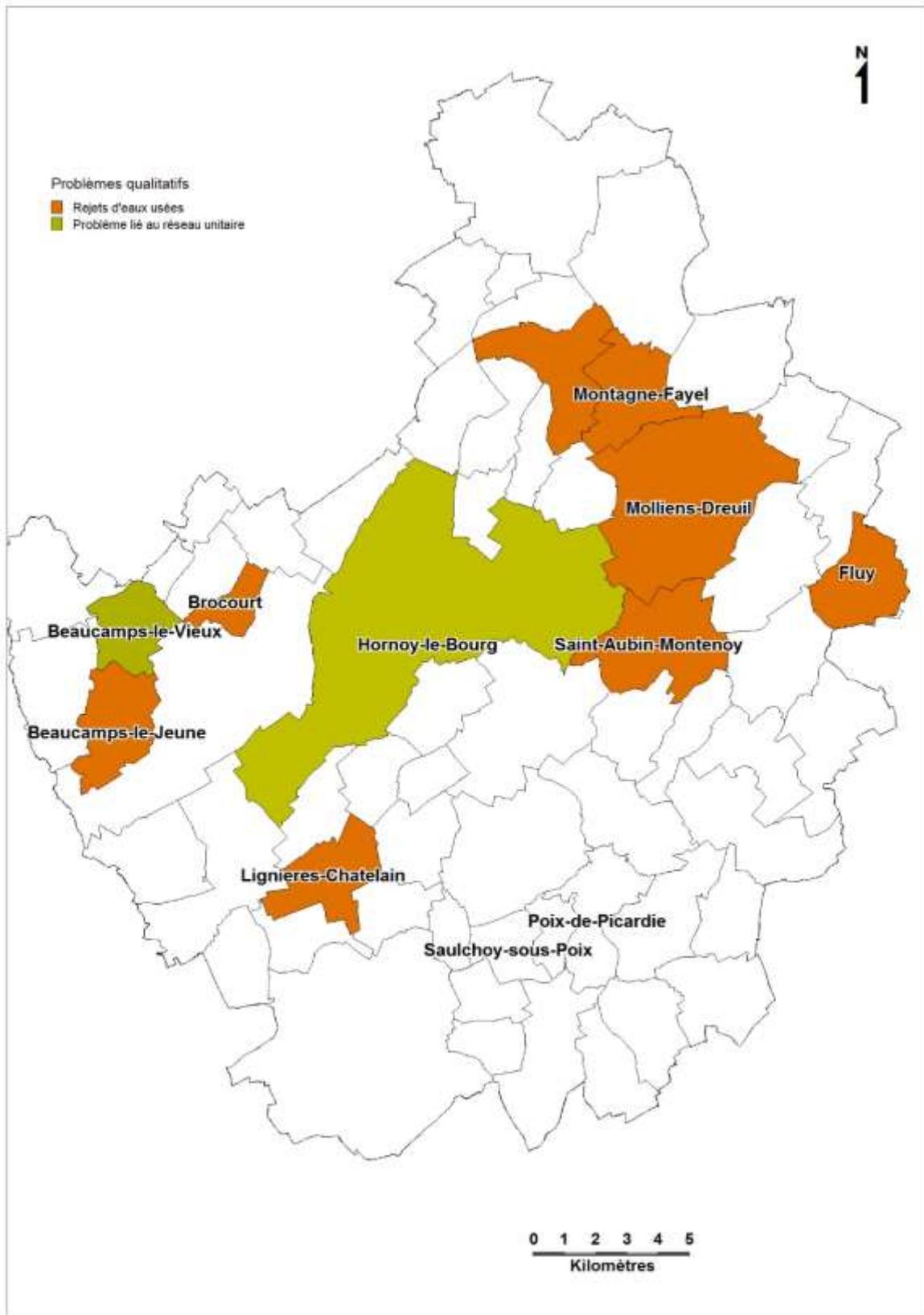
Analyse et synthèse :

11 dysfonctionnements qualitatifs ont été répertoriés sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois.

Sur les 63 communes du territoire d'étude, 9 d'entre elles sont concernées par un dysfonctionnement qualitatif. Il s'agit de Beaucamps-le-Jeune, Beaucamps-le-Vieux, Brocourt, Fluy, Hornoy-le-Bourg, Lignières-Châtelain, Montagne-Fayel, Saint-Aubin-Montenoy et Warlus.

A Fluy, Lignières-Châtelain, Montagne-Fayel, Saint-Aubin-Montenoy et Warlus, un problème de raccordement des eaux usées de plusieurs habitations est observé. Celles-ci rejettent leurs eaux usées directement sur la voirie ou dans le réseau d'eaux pluviales. Outre l'aspect pollution sur le milieu naturel, les eaux usées sur les voiries forment de grandes plaques de verglas lors des fortes gelées. Cela entraîne donc un problème de sécurité auprès des usagers de la route.

La carte page suivante montre les communes concernées par un dysfonctionnement qualitatif.



Carte n°28 Nombre de dysfonctionnements qualitatifs par commune

3. Délimitation et caractérisation des unités hydrographiques cohérentes

Pour caractériser le contexte hydrologique du territoire, ce dernier a été découpé en différents bassins versants et sous bassins versants.

Les bassins versants ont été définis à partir de l'arborescence des axes de ruissellements, avec pour exutoires les différents cours d'eau et les limites du territoire du Sud-Ouest Amiénois.

Les sous bassins versants ont été définis et positionnés dès que possible en amont de zones à enjeux ou des points de dysfonctionnements recensés. Ainsi, à chaque exutoire des bassins versants et sous bassins versants, le débit de pointe ainsi que le volume ruisselé a pu être défini, pour la pluie de projet donnée.

Ces données seront précisées sur l'ensemble du territoire du Sud-Ouest Amiénois, afin de déterminer les secteurs les plus sensibles au ruissellement.

Ce découpage s'est appuyé sur la délimitation des bassins versants déjà réalisés par l'AMEVA à partir du MNT, et ont été reprécisées et vérifiées grâce aux cartes IGN.

Sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois, 246 sous unités hydrauliques ont donc été définies. A partir de cette délimitation, chaque sous-unité hydraulique a été caractérisée.

Le plan n°2 présente les sous bassins versants, avec les caractéristiques suivantes :

- Les axes d'écoulement principaux en zone rural et urbaine : les talwegs ont été définis à partir des axes de ruissellements réalisés grâce au MNT par l'AMEVA, puis reprécisé par l'interprétation des cartes topographiques de l'IGN. Les prospections sur le terrain ont permis d'affiner la position de certains axes principaux ;
- L'occupation des sols : cette dernière a été reprise de l'occupation des sols faite en 2010 par l'AMEVA et redéfinie grâce à l'analyse des orthophotoplans de 2013, ainsi que des prospections de terrain ;
- Les éléments du paysage ayant un rôle hydraulique : les mares et les haies ont été définies grâce à l'analyse des orthophotoplans de 2013. Les fossés, talus, autres mares, ou haies ont été cartographiés lors de nos entretiens avec les élus et durant les prospections de terrain sur les différentes communes ;
- Les surfaces imperméabilisées : les bâtiments, parkings ainsi que les voiries ;
- Les zones naturelles d'infiltration, d'expansion, de régulation et de rétention des eaux : les zones humides, les cours d'eau ;
- Les ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Ces éléments permettront de définir par la suite les différents paramètres physiques et hydrauliques des sous-bassins versants.

4. Les méthodes d'estimations hydrologiques et hydrauliques

Dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales du territoire du Sud-Ouest-Amiénois, l'objectif des estimations hydrologiques et hydrauliques est de définir, pour une pluie prédéfinie, les débits et volumes d'eau pluviale ruisselés convergeant vers les sous unités hydrauliques préalablement définies

4.1. Estimations des débits et volumes d'eau pluviale ruisselés : méthode de l'hydrogramme unitaire du S.C.S.

Au vu de la surface des bassins versants qui sont souvent caractérisés par des surfaces supérieures à 500 ha, nous avons choisi de n'utiliser qu'une méthode d'estimation hydrologique : la méthode de l'hydrogramme unitaire du S.C.S.¹ ».

L'autre méthode qui aurait pu être utilisée afin d'avoir un élément de comparaison est la méthode rationnelle associée à la méthode des volumes. Cette méthode permet le calcul des débits de point pour une pluie de fréquence et d'intensité données, en fonction des caractéristiques suivantes du bassin versant : superficie, longueur et dénivelée du plus long parcours hydraulique, et occupation du sol.

Cette méthode ne peut cependant pas être appliquée sur cette étude puisqu'elle est particulièrement adaptée à des bassins versants dont la superficie est inférieure à 500 ha. Au-delà de cette surface, on observe une sur estimation des débits de pointe ainsi que des volumes ruisselés.

• Présentation de la méthode de l'hydrogramme unitaire du S.C.S.

La méthode de l'hydrogramme unitaire considère que, sur un bassin versant donné, la durée du ruissellement superficiel consécutif à des pluies unitaires présentant la même répartition spatiale et temporelle est indépendante de l'intensité de la pluie. Est appelée pluie unitaire une averse suffisamment inférieure au temps de concentration du bassin versant (entre 1/3 et 1/5 du temps de concentration).

La méthode de l'hydrogramme unitaire permet donc de transformer une pluie nette (ou pluie ruisselante) en débit. Elle nécessite au préalable la définition du temps de concentration du bassin versant étudié et l'élaboration d'un hydrogramme de pluie nette.

Le S.C.S. (Soil Conservation Service, le service de conservation des sols américains) a développé une méthode pour obtenir les paramètres permettant de définir la forme approximative de l'hydrogramme de ruissellement. Cette méthode considère qu'à chaque élément de pluie nette tombée (discrétisation de R, avec $dR = R_{i+1} - R_i$) pendant l'intervalle de temps dt correspond un hydrogramme élémentaire triangulaire, qui est la réponse du bassin versant à cet élément de pluie. Cet hydrogramme triangulaire est défini par :

¹ Soil Conservation Service ou service de conservation des sols américains

- Un volume égal à dR (en mm), ramené ensuite en m³/s
- Un temps de pointe $T_p = dt/2 + 0,6 \times T_c$ (1), avec T_c le temps de concentration du bassin versant en min
- Un temps de base $T_b = 2,67 \times T_p$ (2)
- Un débit maximal $Q_{max} = 33,333 \times dR \times A / T_b$, avec Q_{max} en m³/s, dR en mm, A la surface du bassin versant considéré en km².

La somme de ces hydrogrammes élémentaires correspondant à chaque pas de temps du hyétogramme de pluie nette constitue l'hydrogramme de ruissellement du bassin versant, qui permet de connaître le débit de pointe et le volume ruisselé.

Ces calculs sont réalisés grâce à un logiciel de modélisation hydrologique nommé Hec-HMS. Hec-HMS est un logiciel développé par le U.S. Army Corps of Engineers qui a pour vocation de fournir une estimation de débits de pointe et de volumes ruisselés sur différents nœuds de calculs, en simulant le fonctionnement hydrologique des bassins versants du modèle.

Pour cela le logiciel utilise différents paramètres tels que les précipitations, le ruissellement direct et les pertes par infiltration ou évapotranspiration.

Une architecture de modèle similaire à celle présentée ci-dessous a été créée pour le territoire du Sud-Ouest-Amiénois. Y sont positionnés un grand nombre de nœuds de calculs, afin d'obtenir des résultats précis sur le fonctionnement hydrologique de chacune des zones étudiées sur le territoire.

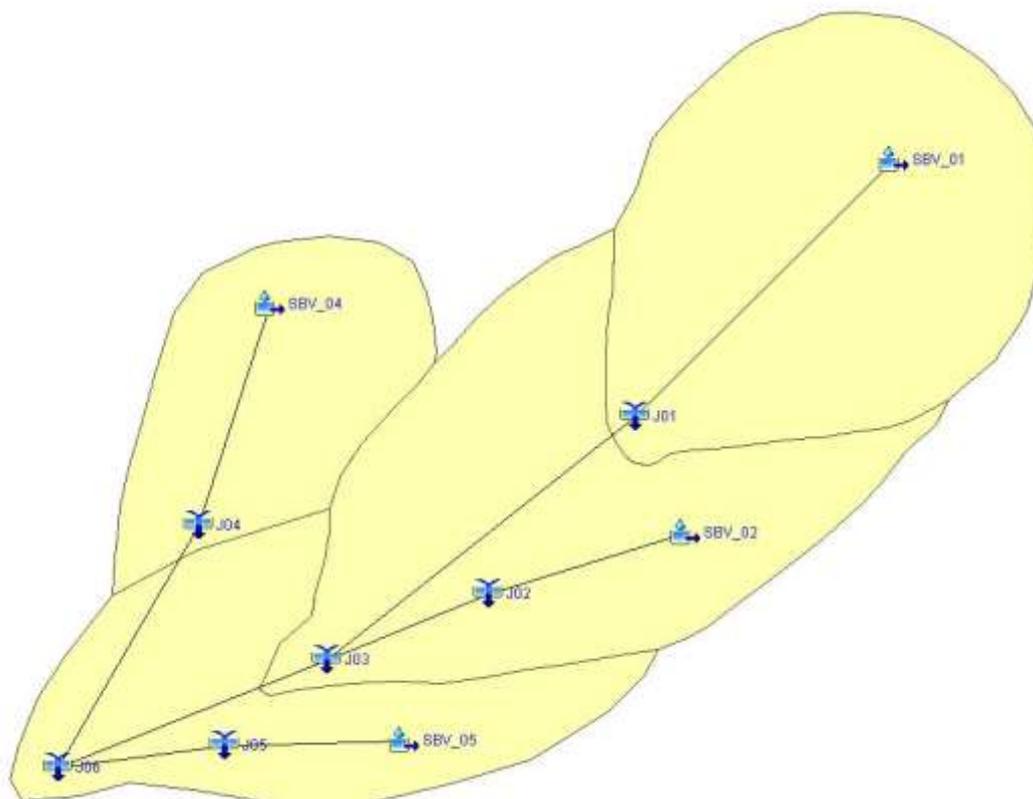


Figure n°14 Exemple d'architecture utilisée via Hec-HMS

Sur ces bassins versants élémentaires, sont ensuite appliquées la pluie de projet d'une durée d'une heure et de période de retour 10 ans, dont l'hétéogramme est présenté ci-dessous. Le choix de la pluie intense d'orage a été fait à partir des témoignages qui traduisaient principalement des problèmes sur les pluies d'été.

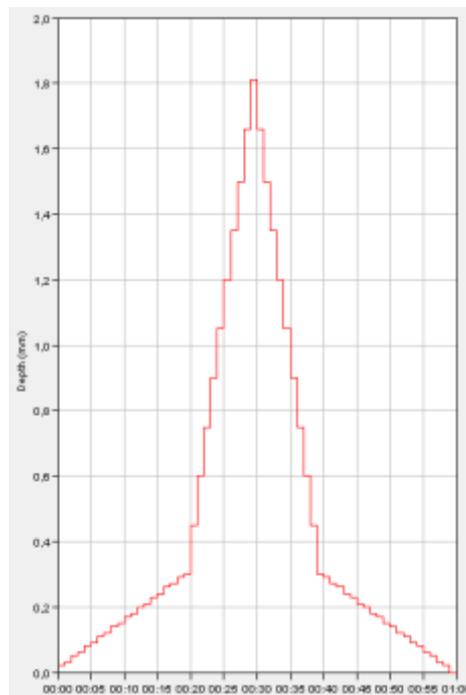


Figure n°15 Hyétoqramme de projet d'une pluie d'orage 1h et d'occurrence 10 ans

La méthodologie permettant l'élaboration de ces pluies de projet est présentée ensuite, dans la partie 4.2.5.1.

Ainsi, nous obtenons sur chacun des bassins versants élémentaires étudiés, un graphique présentant la réponse hydraulique à leur exutoire. Ce graphique donne l'évolution du débit en m^3/s tout au long de l'évènement pluvieux simulé, tel que l'on peut le voir sur l'exemple ci-dessous.

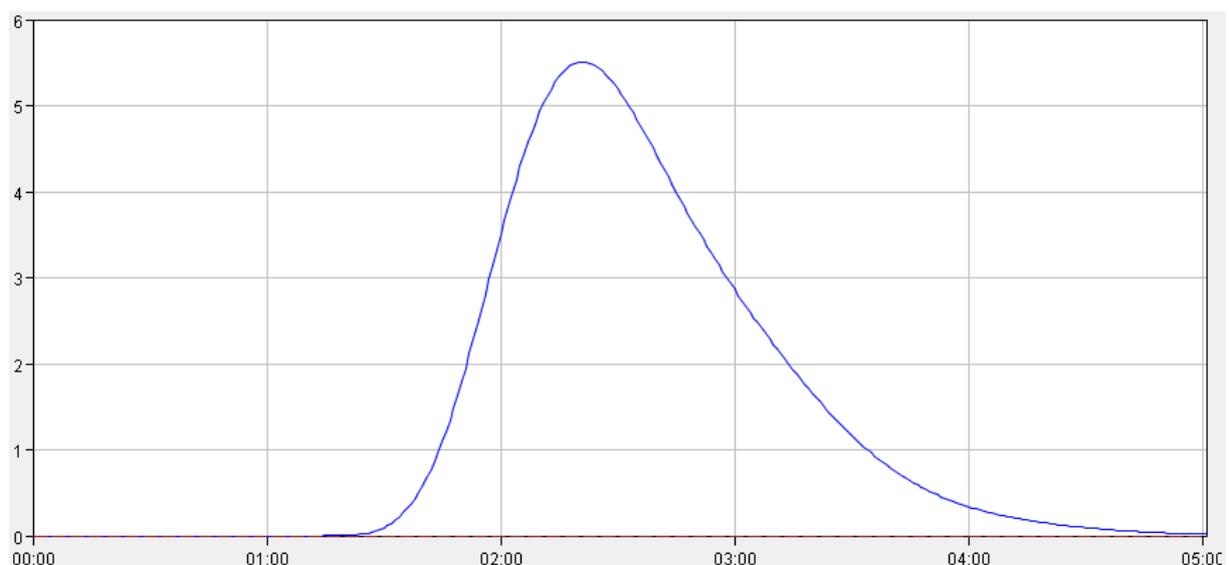


Figure n°16 Courbe d'évolution du débit durant l'évènement pluvieux sur un nœud de calcul

4.2. Définition des paramètres nécessaires aux estimations hydrologiques

Afin d'appliquer la méthode d'estimation hydrologique précédemment décrite, différents paramètres doivent être définis pour chacun des sous bassin versant préalablement définis :

- Superficie totale et occupation des sols ;
- Coefficient moyen de ruissellement ;
- Longueur du plus long parcours hydraulique ;
- Dénivelé du plus long parcours hydraulique ;
- Temps de concentration.

Ces différents paramètres sont définis par utilisation du Système d'Information Géographique (S.I.G.) mis en place par le bureau d'études ALISE. Ils sont présentés ci-après.

4.2.1. Superficie et occupation des sols

La superficie totale de chaque sous bassin versant à modéliser a été définie, ainsi que la superficie relative à chaque type d'occupation des sols. Ces données figurent en Annexe n°4.

4.2.2. Coefficients de ruissellement

Le ruissellement sur un bassin versant est dépendant de nombreux facteurs. Certains paramètres sont toutefois prépondérants et permettent d'expliquer en grande partie le ruissellement. Il s'agit essentiellement des caractéristiques du sol (type, occupation, pente), et des caractéristiques de précipitation (intensité, quantité).

La méthode de calcul des coefficients de ruissellement, utilisée pour la présente étude, est la méthode du « Curve Number » (développée par le S.C.S.). Cette méthode permet de déterminer le ruissellement uniquement à partir du hyétogramme de pluie brute et d'un coefficient appelé « Coefficient d'Indexation » (ou Curve Number). Ce coefficient est lui-même fonction de deux paramètres : les antécédents de la pluie et le complexe hydrologique sol-végétation.

La hauteur de la pluie nette cumulée R (en mm) est donnée, à chaque instant, en fonction de la pluie brute cumulée P (en mm) par les formules suivantes :

- si $P > 0,2 \times S$ $R = (P - 0,2 \times S)^2 / (P + 0,8 \times S)$ (en mm)
- si $P < 0,2 \times S$ $R = 0$

Avec $S = 25,4 \times ((1000 / CN) - 10)$ (en mm)

CN : le Curve Number

Le coefficient CN, utilisé pour le calcul du paramètre S, est choisi sur des tables mises au point par le S.C.S. et adaptées localement par l'AREAS² suite à des mesures sur bassins versants expérimentaux. Les valeurs locales des CN, pour les différents types et occupation de sol, en conditions hydrologiques de sol défavorables et pour des pluies de **courtes durées** (pluies orageuses), sont présentées en Annexe n°5. Quatre classes de sol sont différenciées :

- La classe « a ». Elle regroupe les sols avec le potentiel de ruissellement le plus bas, à forte perméabilité (sables profonds avec un peu de limons et d'argile, loëss profonds),
- La classe « b ». Elle regroupe les sols sableux et loëss moins profonds ou moins structurés que ceux du groupe « a ». Les sols de cette classe ont une infiltration moyenne plus grande après humification totale.
- La classe « c ». Elle regroupe les sols contenant de l'argile et des colloïdes, mais moins que le groupe « d ». Les sols de cette classe ont une moyenne d'infiltration plus basse après saturation.
- La classe « d ». Elle regroupe les sols à haut potentiel de ruissellement, comprenant surtout des argiles à haut pourcentage de gonflement. Elle peut également inclure les sols à horizons inférieurs presque imperméables à proximité de la surface.

D'après les informations recueillies en première phase de l'étude, les sols en présence sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois appartiennent majoritairement à la classe « c ».

La figure ci-dessous montre les valeurs de coefficient de ruissellement appliquées sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois, en fonction du type d'occupation des sols et de la hauteur d'eau précipitée.

² Agence Régionale pour l'Etude et l'Amélioration des Sols

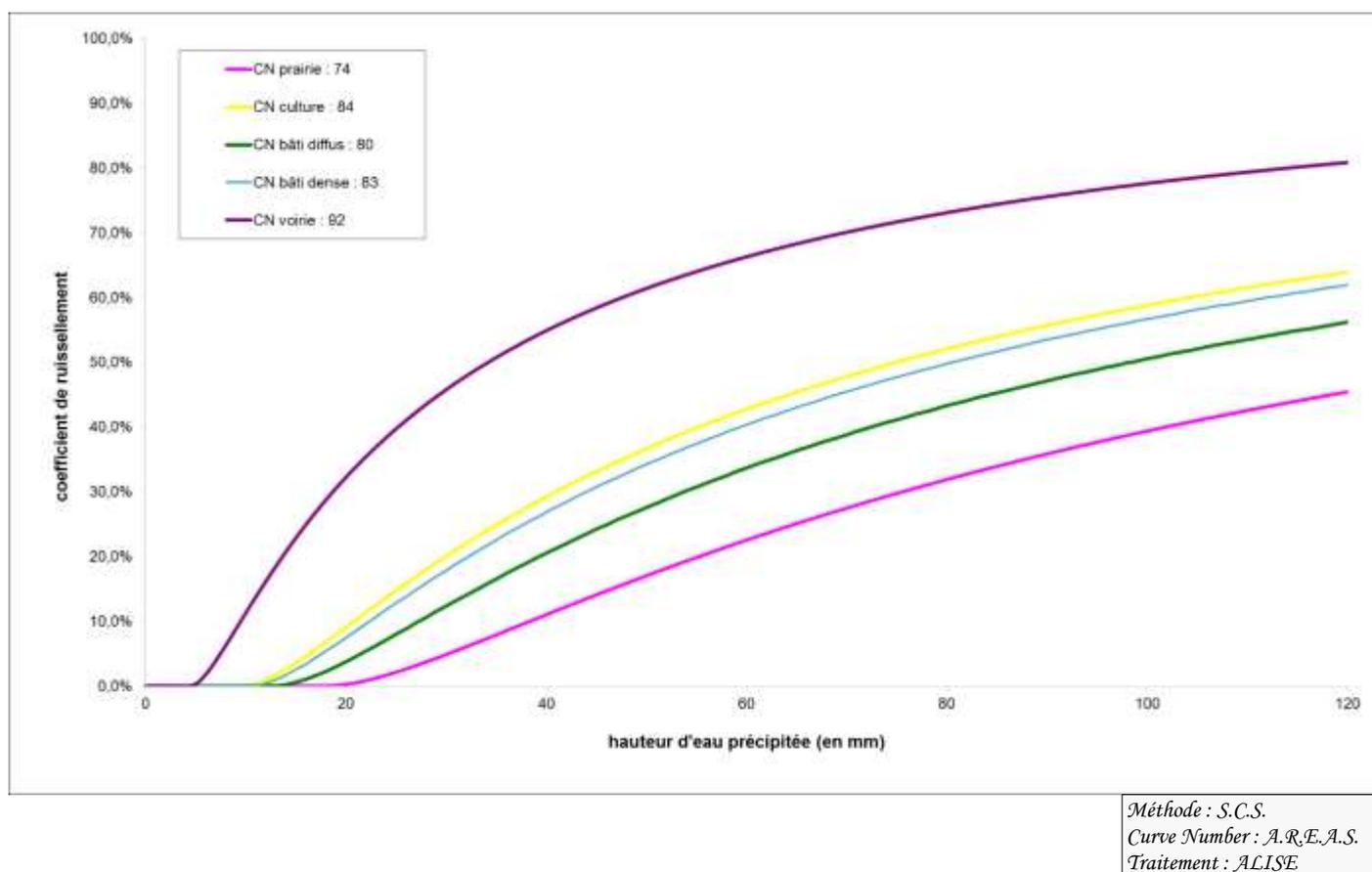


Figure n°17 Coefficients de ruissellement appliqués sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois

Différents types d'occupation des sols étant généralement présents sur un même bassin versant, le coefficient de ruissellement moyen « Cr » de chaque sous bassin versant sera obtenu en faisant une moyenne pondérée à partir des superficies de chaque type d'occupation des sols recensé et de la valeur du coefficient de ruissellement correspondant.

4.2.3. Longueur et dénivelé du plus long parcours hydraulique

Le plus long parcours hydraulique correspond au « chemin » le plus long parcouru par une « goutte d'eau » qui tombe sur le bassin versant pour arriver à l'exutoire. Il a été défini pour chaque bassin versant modélisé à l'aide du Système d'Information Géographique mis en place pour l'étude.

Le dénivelé du plus long parcours hydraulique correspond à la différence d'altitude entre les points amont et aval du plus long parcours hydraulique. Les altitudes ont été évaluées à l'aide des cartes IGN.

La longueur du plus long parcours hydraulique et son dénivelé servent à l'estimation de la pente hydraulique moyenne, nécessaire au calcul du temps de concentration des sous bassins versants. Ces différentes données figurent dans le tableau situé en Annexe 4. On peut aussi observer les plus long parcours hydraulique sur le plan n°2.

4.2.4. Temps de concentration

Le temps de concentration « Tc » se définit comme le temps mis par une « goutte d'eau » pour atteindre l'exutoire du bassin versant en empruntant le plus long parcours hydraulique. Diverses formules existent pour estimer le temps de concentration d'un bassin versant. Trois d'entre elles sont couramment utilisées :

- La formule de « Kirpich » : $Tc = 0,02 \times L^{0,77} \times I^{-0,385}$

Avec :

- Tc le temps de concentration en min
- L la longueur du plus long parcours hydraulique en m
- I la pente moyenne du plus long parcours hydraulique en m/m

- La formule de « Passini » : $Tc = 0,14 \times (A \times L)^{1/3} / I^{1/2}$

Avec :

- A la surface du bassin versant en ha
- L la longueur du plus long parcours hydraulique en m
- I la pente moyenne du plus long parcours hydraulique en m/m

- La formule de « Ventura » : $Tc = 7,62 \times (A / I)^{1/2}$

Avec :

- Tc le temps de concentration en min
- A la surface du bassin versant en km²
- I la pente moyenne du plus long parcours hydraulique en m/m

Les temps de concentration retenus pour les estimations hydrologiques correspondent aux moyennes des valeurs obtenues par les trois formules précédemment citées. Les temps de concentration considérés pour chaque sous bassin versant figurent en Annexe 4.

4.2.5. Données pluviométriques

Les estimations hydrologiques nécessitent de définir les types d'événements pluviométriques pour lesquels les débits et les volumes d'eau ruisselée qu'ils génèrent doivent être connus. Dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois, l'événement pluviométrique utilisé pour la modélisation hydrologiques est une pluie de courte durée (1 heure) de période de retour 10 ans.

Cet évènement pluviométrique, également appelé « pluie de projet » doit donc :

- Être représentatif de la pluviométrie locale ou ressembler à une pluie enregistrée et caractéristique d'un aléa donné (crue de référence) ;
- Provoquer des effets dans le réseau d'évacuation des eaux (en débit et en volume) auxquels il est possible d'associer une période de retour (c'est-à-dire une fréquence d'apparition).

4.2.5.1. Elaboration de la pluie de projet

Les caractéristiques de la pluie de projet ont été estimées à partir de données mesurées par une station météorologique représentative des conditions climatiques locales : la station Météo France de Abbeville.

Tout évènement pluviométrique peut être caractérisé par sa durée, sa fréquence (ou période de retour) et son intensité. Ces trois caractéristiques sont synthétisés par les courbes « I.D.F. » (Intensité / Durée / Fréquence), classiquement représentées par la formule de Montana :

$$i(t) = a \times t^{-b}$$

- Avec :
- $i(t)$ l'intensité moyenne de précipitation (en mm/min)
 - t la durée de l'évènement considéré (en min)

Cette formule permet également de relier de manière théorique une quantité de pluie $h(t)$ tombée au cours d'un épisode pluvieux avec la durée de cet épisode pluvieux t :

$$H(t) = a \times t^{1-b}$$

- Avec :
- $h(t)$ la hauteur de pluie précipitée (en mm)
 - t la durée de l'évènement considéré (en min)

Les coefficients « a » et « b », dits « de Montana », sont calculés par un ajustement statistique entre les durées et les quantités de pluie ayant une période de retour donnée. Ils ont été directement fournis par Météo-France sur la station d'Abbeville, à partir des statistiques de la période 1965-2012, et sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau n°11 Coefficients de Montana représentatifs de la station météorologique d'Abbeville (1965 – 2012)

Durée de la pluie	Coefficients de MONTANA	
Période de retour	Pluies de durée de 1 heure à 24 heures	
	a	b
10 ans	11,296	0,787

4.2.5.1. Hauteurs et intensités des pluies de projet

Par application de la formule et des coefficients de MONTANA présentés ci-avant, pour une période de retour et une durée de pluie prédéfinies, l'intensité moyenne et la hauteur cumulée a pu être calculées :

Tableau n°12 Hauteurs précipitées et intensités moyennes de la pluie de projet

Durée de la pluie	1 heure	
Période de retour	Intensité moyenne (en mm/min)	Hauteur cumulée (en mm)
10 ans	0,45	27,02

Source : Météo-France, traitement : ALISE

Dans l'étude des ruissellements et de l'érosion des sols sur le bassin versant de la Poix réalisée en 2002, l'intensité de la pluie calculée à la station d'Abbeville était de 23,3 mm/h pendant une heure, pour une période de retour de 10 ans. On observe donc une légère hausse de l'intensité entre les deux périodes de calcul.

Dans l'étude diagnostic de lutte contre l'érosion des sols sur le bassin versant du Liger réalisée en 2001, la hauteur cumulée était de 29,1 mm pour une pluie orageuse d'une durée de 2 heures et de temps de retour de 10 ans, pour la station Météo-France de Beauvais-Tillé.

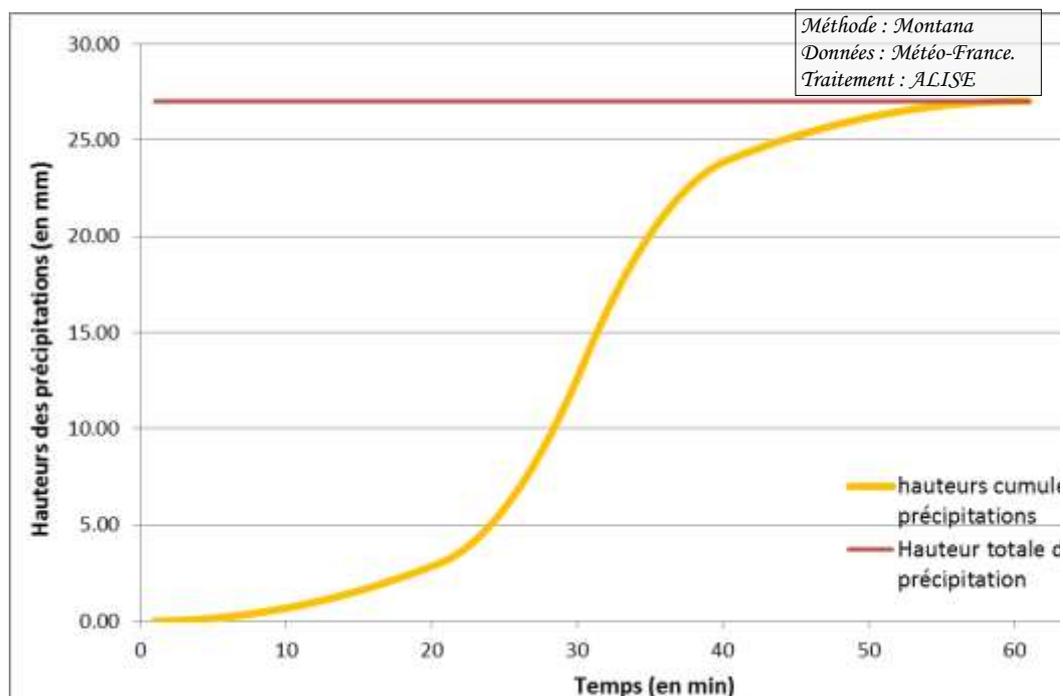


Figure n°18 Hauteurs de la pluie de projet

Les coefficients de Montana permettent donc d'estimer les intensités moyennes et hauteurs de précipitations pour des pluies de périodes de retour et de durées prédéfinies. Ces données couplées à la définition des hyétogrammes de pluie permettront d'appliquer par la suite la méthode de l'hydrogramme unitaire du S.C.S..

4.2.5.2. Elaboration des hyétogrammes

Le hyétogramme d'une pluie présente l'évolution de l'intensité de la pluie durant l'évènement pluvieux.

Dans le cadre de la présente étude, la forme des hyétogrammes de la pluie d'orage a été considérée en « double triangle ». La hauteur totale précipitée est celle précédemment calculée avec la formule de Montana. L'intensité maximale de précipitation a été fixée à la moitié de la durée totale de l'évènement.

L'Annexe n°6 présente le hyétogramme ainsi que l'évolution de la hauteur précipitée pour la pluie de période de retour décennale d'une heure.

5. Résultats de la quantification des écoulements

Les estimations hydrologiques et hydrauliques ont été effectuées au niveau de la base de l'arborescence d'axes de ruissellement, préférentiellement sur des points de dysfonctionnement ou en amont de zones à enjeux.

Les débits et volumes d'eau pluviale ruisselés ont été estimés pour la pluie de projet suivante : évènement pluvial d'une heure, de période de retour 10 ans. Les données météorologiques de la station d'Abbeville ont été utilisées, après validation auprès de l'AMEVA et de la CC2SO. La méthode d'estimation précédemment présentée a été appliquée. Les résultats sont présents sur le plan n°2 et dans le tableau suivant :

Tableau n°13 Résultats de la quantification des écoulements sur les bassins versants de la CC2SO avec la méthode SCS pour une pluie d'une heure et de période de retour 10 ans

DUREE DE LA PLUIE	1 HEURE		Dysfonctionnements à l'aval des nœuds de calcul
PERIODE DE RETOUR	10 ANS		
Entité hydrologique	Qp (m3/s)	V (m3)	
BV_001	2,256	5656	-
BV_002	1,032	3079	-
BV_003	1,35	3089	-
BV_004	0,201	274	-
BV_005	3,441	1468	AIR_01
BV_005a	3,003	17761	AIR_01
BV_005b	1,3	3767	AIR_01
BV_006	1,403	3255	-
BV_007	3,918	358	AIR_09
BV_007a	3,917	16563	AIR_09
BV_008	3,943	25544	-
BV_009	1,678	6093	-
BV_010	1,3	3838	-
BV_011	1,472	673	-
BV_011a	1,369	3835	AIR_04
BV_012	4,72	25783	-
BV_012a	1,114	4473	QSA_03
BV_013	1,321	4229	-
BV_014	1,369	969	LAL_03
BV_014a	1,199	3402	LAL_03
BV_015	0,639	1351	-
BV_016	5,377	31295	TAI_02
BV_016a	0,542	1849	MON_02
BV_017	0,09	142	-
BV_018	13,117	1996	-
BV_018a	3,647	10768	WAR_02
BV_018b	0,584	1307	TAI_01
BV_018c	0,441	673	WAR_01
BV_018d	10,27	4321	WAR_04
BV_018e	6,829	42557	-
BV_018f	3,249	13237	MEV_02
BV_018g	2,632	8547	MEV_03
BV_018h	0,501	1141	AUM_01
BV_018i	6,255	512	AVE_02
BV_018j	6,255	83543	AVE_01
BV_018k	0,419	712	BSL_01
BV_018l	0,331	602	VIL_03
BV_019	0,938	2270	-

DUREE DE LA PLUIE	1 HEURE		Dysfonctionnements à l'aval des nœuds de calcul
PERIODE DE RETOUR	10 ANS		
Entité hydrologique	Qp (m3/s)	V (m3)	
BV_020	0,967	1358	LAL_02
BV_020a	0,53	675	LAL_04
BV_021	0,015	23	-
BV_022	0,116	146	-
BV_023	6,405	54162	-
BV_023a	4,262	55671	MET_02
BV_023b	1,852	1846	VIL_02
BV_023c	0,517	1097	VIL_02
BV_023d	0,393	773	VIL_05
BV_024	0,199	280	-
BV_025	3,284	227	-
BV_025a	3,281	10978	MET_01
BV_026	1,227	2624	-
BV_027	1,133	2193	-
BV_028	0,822	1879	-
BV_029	1,322	5415	-
BV_030	1,212	5315	-
BV_031	2,73	8778	-
BV_032	3,024	192	-
BV_032a	3,023	17703	RIE_01
BV_033	2,77	20720	-
BV_034	0,769	1123	MOL_01
BV_035	2,702	8578	-
BV_036	1,198	1766	-
BV_037	0,935	78	MOL_04
BV_037a	0,92	1818	MOL_03 et MOL_04
BV_038	2,742	477	MOL_08
BV_038a	2,741	16057	MOL_09
BV_039	7,3	28314	-
BV_039a	4,532	37080	MOL_07
BV_039b	2,817	11638	HOR_02
BV_039c	1,147	2690	HOR_03
BV_040	0,186	195	-
BV_041	10,86	3919	-
BV_041a	10,463	1244	MOL_06
BV_041b	10,388	10953	MOL_06
BV_041c	8,558	34315	MOL_06
BV_041d	2,861	15716	SAM_01
BV_041e	3,039	18570	SAM_03
BV_041f	1,806	4157	MOL_05

DUREE DE LA PLUIE	1 HEURE		Dysfonctionnements à l'aval des nœuds de calcul
PERIODE DE RETOUR	10 ANS		
Entité hydrologique	Qp (m3/s)	V (m3)	
BV_042	1,593	2626	-
BV_043	1,53	2035	MOL_02
BV_044	0,129	684	-
BV_045	15,189	1405	OIS_01 et OIS_04
BV_045a	14,828	116759	-
BV_045b	2,284	6928	BRI_04
BV_045c	2,609	2716	-
BV_045d	1,432	3899	FLU_01
BV_045e	5,832	16912	FRE_02
BV_045f	3,626	16717	-
BV_045g	6,298	334	COU_03
BV_045h	0,266	271	COU_01
BV_045i	6,297	16045	COU_02
BV_045j	2,693	11010	MOY_02
BV_046	2,707	15639	-
BV_047	0,603	2396	-
BV_048	1,719	9407	-
BV_049	2,116	3748	-
BV_049a	1,303	3827	MOY_03
BV_050	0,778	2423	-
BV_051	1,146	3931	-
BV_052	2,031	11588	-
BV_053	2,693	6130	-
BV_054	2,46	8488	-
BV_055	1,816	5365	-
BV_056	1,571	6158	-
BV_057	9,704	839	-
BV_057a	9,673	5703	POI_01
BV_057b	0,154	152	EPL_03
BV_057c	8,948	23749	EPL_02
BV_057d	6,43	21658	EPL_02
BV_057e	2,651	21567	EPL_02
BV_057f	0,807	760	CAU_03
BV_057g	0,513	1604	CAU_02
BV_057h	0,353	728	CAU_01
BV_058	0,147	153	-
BV_059	6,638	14542	-
BV_059a	1,208	1254	EPL_05
BV_059b	0,46	965	EPL_01
BV_059c	3,735	7880	EPL_04

DUREE DE LA PLUIE	1 HEURE		Dysfonctionnements à l'aval des nœuds de calcul
PERIODE DE RETOUR	10 ANS		
Entité hydrologique	Qp (m3/s)	V (m3)	
BV_059d	1,394	7196	EPL_04
BV_060	1,427	5628	-
BV_061	3,283	6835	SSP_04
BV_061a	1,111	349	MEI_01
BV_061b	1,099	5855	MEI_03
BV_061c	0,897	2628	MEI_02
BV_062	0,789	3483	-
BV_063	3,141	12811	-
BV_063a	0,866	3827	-
BV_064	8,232	10198	-
BV_064a	3,128	9896	FOU_02
BV_064b	0,619	2476	FOU_04
BV_064c	0,795	3552	FOU_03
BV_064d	2,048	14032	HES_09
BV_064e	1,422	8169	HES_07
BV_065	0,126	219	-
BV_066	1,289	960	-
BV_066a	1,247	630	HES_03
BV_066b	1,247	5659	HES_06
BV_067	0,527	1173	-
BV_068	1,082	780	-
BV_068a	0,781	2005	THI_02
BV_069	0,811	2233	-
BV_070	3,862	20753	-
BV_071	0,76	1666	-
BV_072	1,462	4740	-
BV_073	0,609	809	-
BV_074	2,447	21	-
BV_074a	2,447	6709	BSP_02
BV_075	1,567	3323	-
BV_076	0,167	212	-
BV_077	0,24	284	-
BV_078	0,752	1260	-
BV_079	0,883	1550	-
BV_080	0,858	1358	-
BV_081	3,671	21193	-
BV_082	1,02	3060	-
BV_083	0,821	1938	-
BV_084	1,034	3408	-
BV_085	4,239	4490	-

DUREE DE LA PLUIE	1 HEURE		Dysfonctionnements à l'aval des nœuds de calcul
PERIODE DE RETOUR	10 ANS		
Entité hydrologique	Qp (m3/s)	V (m3)	
BV_085a	3,767	24853	MER_02
BV_085b	1,518	4138	HES_01
BV_085c	0,668	1798	HES_02
BV_086	0,155	202	-
BV_087	1,298	2812	MER_01
BV_088	1,067	2717	-
BV_089	1,477	6337	-
BV_090	5,646	83824	HES_05
BV_091	0,102	135	-
BV_092	1,597	4219	-
BV_093	0,415	1727	-
BV_094	0,383	466	-
BV_095	0,195	276	-
BV_096	0,097	193	-
BV_097	0,375	1053	-
BV_098	3,596	36865	-
BV_099	0,673	1698	-
BV_100	3,136	227	-
BV_100a	0,094	86	GUI_02
BV_100b	3,136	17244	GUI_01
BV_101	0,4	621	-
BV_102	0,795	1682	-
BV_103	2,76	9223	-
BV_104	1,021	1550	-
BV_105	1,104	2148	-
BV_106	1,202	2421	-
BV_107	1,342	2670	-
BV_108	0,809	1444	LEQ_07
BV_108a	0,106	101	ARG_02
BV_109	0,035	29	LEQ_02
BV_110	0,745	1664	-
BV_111	0,576	1326	-
BV_112	1,533	3680	-
BV_113	13,848	33013	-
BV_113a	0,62	1718	OFF_01
BV_113b	10,898	27449	HOR_05
BV_113c	1,184	3232	VRA_01
BV_113d	7,51	44703	VRA_02 et VRA_04
BV_113e	2,448	4352	LAM_01
BV_113f	2,392	31144	BET_01

DUREE DE LA PLUIE	1 HEURE		Dysfonctionnements à l'aval des nœuds de calcul
PERIODE DE RETOUR	10 ANS		
Entité hydrologique	Qp (m3/s)	V (m3)	
BV_113g	0,796	3903	LAM_02
BV_113h	2,578	5235	CAU_04
BV_113i	1,932	4282	LIG_04
BV_113j	0,816	4381	LIG_01
BV_113k	1,383	11467	-
BV_114	6,462	63041	-
BV_114a	1,917	7101	LAF_01
BV_114b	0,571	1315	BEJ_02
BV_114c	0,397	650	BEJ_02
BV_114d	1,154	5034	LAF_03
BV_114e	0,763	3027	LAF_04
BV_114f	0,427	774	MOR_04
BV_114g	0,284	474	MOR_03
BV_114h	1,638	13097	MOR_02
BV_114i	0,596	2047	MOR_05
BV_115	1,816	5331	-
BV_116	3,188	2461	-
BV_116a	0,068	75	BRO_02
BV_116b	3,175	3711	BRO_03
BV_116c	2,153	9596	LAF_05
BV_117	1,735	4841	-
BV_117a	0,383	1511	BEV_05
BV_118	0,767	1553	-
BV_119	1,948	1014	-
BV_119a	1,501	2699	BEV_06
BV_119b	0,684	3263	BEV_01
BV_120	0,949	1849	-
BV_121	0,438	566	LEQ_01
BV_122	0,658	98	-
BV_122a	0,562	621	LEQ_06
BV_123	2,653	230	-
BV_123a	2,653	14184	-
BV_124	0,711	1858	-
BV_125	1,148	1273	-
BV_125a	0,786	2508	NEU_03
BV_126	1,818	146	-
BV_126a	1,46	2460	SGB_03
BV_126b	0,404	497	SGB_01
BV_127	0,35	559	-
BV_128	1,13	3914	-

DUREE DE LA PLUIE	1 HEURE		Dysfonctionnements à l'aval des nœuds de calcul
PERIODE DE RETOUR	10 ANS		
Entité hydrologique	Qp (m3/s)	V (m3)	
BV_129	2,18	9764	-
BV_130	3,108	15404	-
BV_131	1,172	2644	-
BV_132	2,179	7232	-
BV_132a	0,425	883	GAU_01
BV_133	0,742	2332	-
BV_134	2,031	9151	-

6. Définition des objectifs de gestion des eaux pluviales

Le SCoT permet de placer les objectifs en termes de développement à l'échelle du Grand Amiénois. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, son PADD permettra lui, de répondre à ses contraintes à l'échelle du territoire du Sud-Ouest-Amiénois.

L'imperméabilisation croissante des surfaces du territoire induit l'augmentation des ruissellements et provoque des saturations et débordements de réseaux, des inondations d'habitations, de voiries, de parcelles agricoles. Il est donc primordial d'assurer une bonne gestion des eaux pluviales, notamment pour tous les nouveaux projets d'aménagement.

A partir des dysfonctionnements recensés sur les différentes communes, et de l'étude hydrologique sur l'ensemble des sous bassins versants, il est possible de définir des objectifs de gestion des eaux pluviales qui pourront être utiles à l'élaboration du PLUi. Ces outils de gestion peuvent être appliqués à l'échelle de la commune, mais aussi à l'échelle du bassin versant.

Les paragraphes suivants présentent les 9 objectifs de gestion définis sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois de la CC2SO. Les cartes relatives à chaque objectif se trouvent en annexe 8.

✓ Assurer une bonne gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant

Afin de déterminer les zones les plus sensibles au ruissellement sur le territoire, les bassins versants à l'origine de dysfonctionnements ont été croisés avec les débits en l/s/ha de chaque entité hydrologique, pour une pluie d'orage (1 heure) et de temps de retour 10 ans. Au vu des résultats, on observe une tendance autour de 7 l/s/ha : les sous bassins versants présentant un débit de pointe inférieur à 7 l/s/ha sont majoritairement, non générateurs de dysfonctionnements, et les sous-bassins versants présentant des débits de pointe supérieurs à 7 l/s/ha sont majoritairement générateurs de ruissellement.

Les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit supérieur à 7 l/s/ha) sont pour les deux tiers, à l'origine de dysfonctionnements.

Ce croisement nous a permis de déterminer trois niveaux de restrictions quant à la gestion des eaux pluviales sur le territoire :

- Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement et à l'origine de dysfonctionnements avérés, l'objectif est d'assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets ;
- Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré), et les bassins versants à l'origine de dysfonctionnement (mais pas déterminés comme étant générateurs de ruissellement), l'objectif est d'assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets ;
- Sur les bassins versants avec un potentiel de ruissellement faible et qui ne sont pas à l'origine de dysfonctionnements avérés, l'objectif est d'assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets.

Les bassins versants les plus générateurs de ruissellement sont ceux où il y a le plus de dysfonctionnements, mais aussi ceux qui engendrent des dysfonctionnements à l'aval. De ce fait, il est important de définir une gestion des eaux pluviales efficace pour les nouveaux projets, mais aussi sur l'existant afin de diminuer au possible les risques. Il est aussi impératif d'assurer une bonne gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire pour les nouveaux projets, afin de ne pas augmenter les ruissellements ou aggraver la situation.

✓ **Lutter contre les rejets d'eau usées dans les réseaux d'eau séparatifs**

Les exutoires des réseaux d'assainissement pluvial du territoire rejoignent directement le milieu naturel, les cours d'eau, où sont tamponnés par des aménagements type mare, ou bassin (stockage ou infiltration), qui constituent des milieux sensibles.

Lors des prospections de terrains et des rencontres avec les élus, il a été observé et signalé des rejets d'eau usées dans le réseau d'assainissement pluvial ou dans le milieu récepteur (Cf. plan du fonctionnement hydrologique du territoire d'étude) :

- A Warlus, Fluy, Saint Aubin de Montenois, Molliens-Dreuil et Lignières Châtelain, certaines habitations évacuent leurs eaux usées sur la voirie qui rejoignent le réseau d'assainissement pluvial ou directement le milieu récepteur ;
- Sur la commune de Brocourt, le réseau d'assainissement en eaux usées passe sous le Liger. Il arrive que la bouche d'égout se soulève et que les eaux usées se déversent directement dans le cours d'eau.

Afin d'éviter toute contamination des milieux récepteurs, il est donc essentiel de lutter contre les rejets d'eaux usées dans les réseaux destinés à l'évacuation des eaux pluviales ou directement sur la voirie.

✓ **Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**

Sur le territoire, 6 communes (Beaucamps-le-Vieux, bourg d'Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Quevauvillers, Croixrault et Poix-de-Picardie) possèdent un réseau d'assainissement unitaire, qui dirige une partie des eaux pluviales, et les eaux usées vers une station d'épuration. Cependant, 4 de ces 6 communes connaissent des dysfonctionnements au niveau de leur réseau unitaire ou de leur station d'épuration lors d'évènements pluvieux importants. Il est donc préconisé de déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire, afin d'éviter toute saturation du réseau.

Sur chaque communes, un diagnostic du réseau d'assainissement a été effectué et préconise de déconnecter une partie des eaux pluviales du réseau unitaire. Sur les communes de Quevauvillers et Molliens Dreuil, les programmes de travaux ont déjà débuté. Sur la commune d'Hornoy, les décisions de travaux sont actuellement en cours. A Beaucamps le Vieux, un bassin de 600 m³ a été implanté en amont de la rue de la Gare mais reste insuffisant.

✓ **Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**

Certains tronçons de canalisations saturent déjà fréquemment lors de pluies intenses. Il est donc préconisé d'éviter tout raccordement des nouveaux projets sur ces tronçons afin de ne pas aggraver le problème. Si le rejet vers le réseau est techniquement la seule solution, le débit de fuite sera alors très limité.

Sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois de la CC2SO, 21 communes sont concernées (Airaines, Arguel, Avelesges, Blangy-sous-Poix, Briquemessnil-Floxicourt, Caulières, Famechon, Guizancourt, Hornoy-leBourg, Le Quesne, Lignières-Châtelain, Liomer, Méricourt-en-Vimeu, Molliens-Dreuil, Neuville-Coppegueule, Offignies, Quesnoy-sur-Airaines, Quevauvillers, Saint-Aubin-Montenoy, Theuilloy l'Abbaye et Warlus).

✓ **Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviales sur l'ensemble du territoire, avec une surveillance et un entretien plus régulier sur les réseaux à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés.**

Ces objectifs sont à l'échelle de la commune. On distingue deux objectifs en fonction des problèmes liés aux réseaux rencontrés sur les communes.

Pour les communes ne connaissant pas de problèmes sur leur réseau d'eaux pluviales, l'objectif est d'assurer le bon entretien des réseaux afin que des dysfonctionnements ne surviennent pas ultérieurement.

Pour les communes connaissant des dysfonctionnements sur leur réseau d'eaux pluviales, l'objectif est renforcé, c'est-à-dire qu'il faut augmenter la fréquence de surveillance de l'état des réseaux (obstruction, bon état), afin de diminuer le nombre de dysfonctionnement lié au mauvais entretien du réseau, et d'autre part, d'envisager par opportunité le redimensionnement de certains tronçons (redimensionnement de canalisation, ajout d'avaloirs...).

- ✓ **Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**

Cet objectif de gestion est présenté à l'échelle des périmètres de protection de captage d'adduction en eau potable présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois de la CC2SO. Il concerne l'ensemble des périmètres immédiats, rapprochés et éloignés qui seraient susceptibles d'être contaminés par des eaux pluviales potentiellement polluées si elles sont gérées directement par des puisards.

Les captages de Guibermesnil sont classés Grennelle, et les captages de Hescamps, Thieulloy-la-Ville, et Poix-de-Picardie/La Chapelle font partie d'un programme ORQUE. Cette orientation prend donc en compte les aires d'alimentation de ces captages.

- ✓ **Conserver, entretenir et restaurer les éléments fixes du paysage qui freinent le ruissellement tels que les prairies et les haies**

Les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies sont des éléments à conserver, car ils jouent un rôle dans le ralentissement du ruissellement, évitant ainsi son amplification vers les zones urbanisées. Ils permettent aussi de diminuer le risque de coulée de boue en retenant les matières en suspensions présentes dans la lame ruisselante.

Les haies ainsi que les prairies à conserver en priorité sont celle traversées par des axes de ruissellement.

- ✓ **Préserver / améliorer la qualité des eaux pluviales sur les milieux aquatiques sensibles**

Cet objectif est présenté à l'échelle des zones naturelles sensibles et/ou protégées, aquatiques. Il comprend sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois l'ensemble des surfaces en eau (cours d'eau, marais, étang...) qui sont sensibles à la qualité des eaux pluviales.

- ✓ **Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**

A partir de la méthode de Strahler, les axes de ruissellement du territoire ont été classés afin de mettre en évidence les axes les plus importants de chaque bassin versant. 5 ordres ont été déterminés. Ensuite, les zones d'expansions des axes de ruissellement du territoire ont été définies sur une largeur de 25 mètres. Les prospections de terrain n'ayant pas été réalisées sur l'ensemble du territoire, une largeur de 25 mètres est appliquée à titre indicatif (12,5 mètres de part et d'autre du talweg). Elle doit permettre d'intégrer les divagations possibles des ruissellements concentrés (indication définie par l'AREAS).

Le but de la définition de ces zones d'expansions est de définir les zones potentiellement inondables pour les futures zones constructibles. Une étude plus précise sera menée pour chaque OAP définie.

En conséquence, ces ordres définis ne présagent pas de la constructibilité des parcelles, mais représentent un indicateur de risque inondation sur les zones qui seront définies comme potentiellement urbanisables. Les axes de ruissellement d'ordre 5 (risque élevé d'inondation) présenteront des contraintes hydrauliques fortes en cas de projet d'urbanisation. Les axes de

ruissellement d'ordre 1 (risque plus faible d'inondation) présenteront des contraintes hydrauliques moins restrictives dans les projets d'urbanisation.

Cette cartographie permet aussi de définir les secteurs urbanisables sans contraintes avérés (hors axes de ruissellement et zones d'expansion).

ANNEXES

ANNEXE N°1 FICHES BIBLIOGRAPHIQUES DES
ETUDES ET PROJETS HYDRAULIQUES
EXISTANTS

ANNEXE N°2 PROCESSUS DE FORMATION DE LA « BATTANCE »

ANNEXE N°3 CARTE DES ALEAS EXTRAITE DE
L'ETUDE PREALABLE AU PPRI DE LA VALLEE DE
LA SOMME ET DE SES AFFLUENTS

ANNEXE N°4 CARACTERISTIQUES DES SOUS BASSINS VERSANTS

**ANNEXE N°5 « CURVE NUMBER » APPLIQUES
POUR L'ESTIMATION DES COEFFICIENTS DE
RUISSELLEMENT**

ANNEXE N°6 HYETOGRAMMES DE PLUIE ET
EVOLUTION DE LA HAUTEUR D'EAU
PRECIPITEE NTS

ANNEXE N°7 COMPTES RENDUS DES ENTRETIENS AVEC LES ELUS

ANNEXE N°8 CARTES DES OBJECTIFS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DU TERRITOIRE

PLANS

TABLES

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE A L'ETUDE PREALABLE D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES..... 3

1. Contexte et objectifs.....	5
2. Cadre législatif et réglementaire	5
2.1. Les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).....	7
2.1.1. Le SDAGE Artois-Picardie.....	7
2.1.2. Le SDAGE du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands.....	8
2.2. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du territoire.....	10
2.2.1. Le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers	10
2.2.2. Le SAGE Vallée de la Bresle.....	12
2.3. Le SCoT du Grand Amiénois.....	13
3. Phasage de l'étude & contenu du présent document	14

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DEFINITION D'OBJECTIFS DE GESTION POUR ALIMENTER LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)..... 15

Introduction.....17

1. Recueil de données existantes.....	17
1.1. Contexte territorial et administratif.....	17
1.1.1. Localisation géographique et superficie.....	17
1.1.2. Topographie et hydrographie.....	20
1.1.3. Compétences sur le volet communal « eau »	24
1.1.4. Les études et projets hydrauliques existants.....	28
1.2. Contexte physique.....	34
1.2.1. Géologie	34
1.2.2. Hydrogéologie.....	36
1.2.3. Pédologie	39
1.3. Contexte climatique.....	45
1.3.1. Pluviométrie	45
1.3.2. Températures moyennes mensuelles.....	48
1.4. Contexte anthropique	49
1.4.1. Démographie.....	49
1.4.2. Habitat	50
1.4.3. Captages en eau potable.....	51
1.4.4. Risques naturels.....	56
1.5. Contexte environnemental	61

1.5.1.	Protections réglementaires	61
1.5.2.	Inventaires patrimoniaux	63
2.	Etude du fonctionnement hydrologique et hydraulique de la communauté de communes et problématiques associées	71
2.1.	Occupation des sols	71
2.1.1.	Occupation actuelle des sols	71
2.2.	Définition des axes d'écoulements de surface préférentiels	77
2.3.	Les éléments du paysage jouant un rôle hydraulique	77
2.3.1.	Les mares	77
2.3.2.	Les talus	78
2.3.3.	Les haies	79
2.4.	Réseaux de gestion des eaux pluviales	80
2.4.1.	Les fossés	80
2.4.2.	Les puits	80
2.4.3.	L'assainissement des eaux pluviales à l'échelle communale	81
2.5.	Recensement des dysfonctionnements et du fonctionnement hydraulique de chaque commune du territoire	81
3.	Délimitation et caractérisation des unités hydrographiques cohérentes	123
4.	Les méthodes d'estimations hydrologiques et hydrauliques	124
4.1.	Estimations des débits et volumes d'eau pluviale ruisselés : méthode de l'hydrogramme unitaire du S.C.S.	124
	• Présentation de la méthode de l'hydrogramme unitaire du S.C.S.	124
4.2.	Définition des paramètres nécessaires aux estimations hydrologiques	127
4.2.1.	Superficie et occupation des sols	127
4.2.2.	Coefficients de ruissellement	127
4.2.3.	Longueur et dénivelé du plus long parcours hydraulique	129
4.2.4.	Temps de concentration	130
4.2.5.	Données pluviométriques	130
5.	Résultats de la quantification des écoulements	133
6.	Définition des objectifs de gestion des eaux pluviales	140
	ANNEXES	145
	PLANS	163
	TABLES	165

TABLE DES CARTES

Carte n°1	Territoire de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest	18
Carte n°2	Situation géographique du territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	19
Carte n°3	Situation hydrologique du territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	22
Carte n°4	Topographie du territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	23
Carte n°5	Localisation des bassins versants générateurs de dysfonctionnements sur le territoire du Contynois, présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois (SEPIA, 2017)	33
Carte n°6	Contexte géologique du territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	35
Carte n°7	Contexte hydrogéologique du territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	37
Carte n°8	Pédopaysages du territoire du Sud-Ouest Amiénois (Source : Chambre d'Agriculture, 2016) 40	
Carte n°9	Aléas érosion du territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	43
Carte n°10	Localisation des captages d'adduction en eau potable présents sur le territoire du Sud- Ouest Amiénois et leurs périmètres de protection associés	55
Carte n°11	Communes concernées par des arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire du Sud- Ouest Amiénois	58
Carte n°12	Aléa remontée de nappe sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois (Auddicé).....	59
Carte n°13	Localisation des sites classés sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	62
Carte n°14	Les ZNIEFF et sites Natura 2000 présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	67
Carte n°15	Zones à Dominantes Humides sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois	70
Carte n°16	Occupation des sols sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	75
Carte n°17	Nombre de dysfonctionnements causés par ruissellement naturel ou agricole par commune 99	
Carte n°18	Dysfonctionnements liés au réseau d'assainissement pluvial par commune.....	101
Carte n°19	Nombre de dysfonctionnements touchant les pièces à vivre de chaque commune.....	103
Carte n°20	Nombre de dysfonctionnements touchant les routes, sous-sols, garages, caves de chaque commune 104	
Carte n°21	Nombre de dysfonctionnements touchant chemins agricoles et jardins de chaque commune 105	
Carte n°22	Fréquence d'apparition des dysfonctionnements apparaissant sur chaque commune. ..	107
Carte n°23	Nombre de dysfonctionnements de priorité 1 par commune.....	109
Carte n°24	Nombre de dysfonctionnements de priorité 2 par commune	110
Carte n°25	Nombre de dysfonctionnements de priorité 3 par commune	111
Carte n°26	Nombre de dysfonctionnements de priorité 4 par commune.....	112
Carte n°27	Nombre de dysfonctionnements potentiel par commune	119
Carte n°28	Nombre de dysfonctionnements qualitatifs par commune	122

TABLE DES TABLEAUX

Tableau n°1	STEP présentes sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois (Source : Etude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales).....	27
Tableau n°2	Captages d'adduction en eau potable présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois .	51
Tableau n°3	Arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois (source : www.prim.net)	56
Tableau n°4	Sites inscrits et classés sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	62
Tableau n°5	ZNIEFF présentes sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois	63
Tableau n°6	Sites NATURA 2000 présents sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	65
Tableau n°7	Synthèse des dysfonctionnements recensés sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois	84
Tableau n°8	Classification des types d'enjeux et de fréquence.....	102
Tableau n°9	Définition des priorités à partir des coefficients de hiérarchisation calculés	108
Tableau n°10	Synthèse du nombre de dysfonctionnement par commune, classé par priorité	113
Tableau n°11	Coefficients de Montana représentatifs de la station météorologique d'Abbeville (1965 – 2012)	131
Tableau n°12	Hauteurs précipitées et intensités moyennes de la pluie de projet	132
Tableau n°13	Résultats de la quantification des écoulements sur les bassins versants de la CC2SO avec la méthode SCS pour une pluie d'une heure et de période de retour 10 ans.....	134

TABLE DES FIGURES

Figure n°1	Localisation des déversoirs d'orage – Diagnostic du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales – EGIS Eau, 2013 (Source : AMEVA, Porter à connaissance)	30
Figure n°2	Synthèse des opérations prioritaires programmées – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – Commune de Molliens-Dreuil – ETPB Somme – Ameva, 2016	30
Figure n°3	Naissance d'une croûte de battance.....	41
Figure n°4	Précipitations moyennes mensuelles à la station météorologique d'Amiens-Glisy	45
Figure n°5	Hauteurs maximales de précipitations en 24h à la station météorologique d'Amiens-Glisy.....	46
Figure n°6	Nombre mensuel moyen de jours de pluie à la station météorologique d'Amiens-Glisy	47
Figure n°7	Températures moyennes mensuelles à la station météorologique d'Amiens-Glisy	48
Figure n°8	Evolution de la population du territoire du Sud-Ouest Amiénois entre 1968 et 2013.....	49
Figure n°9	Evolution du nombre de logements pendant la période 1968-2013.....	50
Figure n°10	Occupation des sols du territoire du Sud-Ouest Amiénois	72
Figure n°11	Pourcentage des enjeux par type.....	102
Figure n°12	Pourcentage des fréquences par type.....	106
Figure n°13	Pourcentage de dysfonctionnement par classe de hiérarchisation.....	108
Figure n°14	Exemple d'architecture utilisée via Hec-HMS.....	125
Figure n°15	Hyétoگرامme de projet d'une pluie d'orage 1h et d'occurrence 10 ans.....	126
Figure n°16	Courbe d'évolution du débit durant l'évènement pluvieux sur un nœud de calcul	126
Figure n°17	Coefficients de ruissellement appliqués sur le territoire du Sud-Ouest Amiénois.....	129
Figure n°18	Hauteurs de la pluie de projet	132

TABLE DES ANNEXES

Annexe n°1	<i>Fiches bibliographiques des études et projets hydrauliques existants</i>	147
Annexe n°2	<i>PROCESSUS DE FORMATION DE LA « BATTANCE »</i>	149
Annexe n°3	<i>CARTE DES ALEAS EXTRAITE DE L'ETUDE PREALABLE AU PPRI DE LA VALLEE DE LA SOMME ET DE SES AFFLUENTS</i>	151
Annexe n°4	<i>CARACTERISTIQUES DES SOUS BASSINS VERSANTS</i>	153
Annexe n°5	<i>« CURVE NUMBER » APPLIQUES POUR L'ESTIMATION DES COEFFICIENTS DE RUISSELLEMENT</i>	155
Annexe n°6	<i>HYETOGRAMMES DE PLUIE ET EVOLUTION DE LA HAUTEUR D'EAU PRECIPITEE</i>	157
Annexe n°7	<i>Comptes rendus des entretiens avec les élus</i>	159
Annexe n°8	<i>CARtes des objectifs de gestion des eaux pluviales du territoire</i>	161